



## INSTITUTION ADOUR

\*\*\*\*\*

Extrait du registre des délibérations  
de l'établissement public territorial de bassin Institution Adour

\*\*\*\*\*

**Séance du 04 décembre 2024**  
(Convocation du 27 novembre 2024)

Aujourd'hui, le 04 décembre 2024 à 15h30, le collège membres fondateurs dûment convoqué s'est réuni sous la forme de visioconférence, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

<b>Conseillers en exercice</b>	
• Nombre	20
• Voix	20
<b>Présents</b>	
• Nombre	10
• Voix	10
<b>Pouvoirs</b>	
• Nombre	1
• Voix	1
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

<b>Suffrages exprimés</b>	
<b>Pour</b>	
• Nombre	11
• Voix	11
<b>Contre</b>	
• Nombre	0
• Voix	0
<b>Abstention</b>	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

Mme Agathe Bourretère, Mme Céline Salles, Mme Véronique Thirault, M. Jean Arriubergé, M. Pierre Brau-Nogué, M. Paul Carrère, M. René Castets, M. Charles Pelanne, M. Frédéric Ré, M. Bernard Verdier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

M. Julien Dubois

Étaient excusés :

Mme Nathalie Barrouillet, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, M. Thierry Carrère, M. Gérard Castet, M. Damien Delavoie, M. Francis Dupouey, M. Bernard Pouban, M. Marc Saint-Estevan

Secrétaire de séance : Mme Céline Salles, Vice-Présidente

Rapporteur : M. Paul Carrère, Président



## OBJET : Programme d'actions - Administration finances - Programme d'actions 2025

### Exposé des motifs :

Les fiches détaillées de présentation du programme d'actions 2025, lequel reprend la poursuite des actions pluriannuelles et les actions nouvelles, sont jointes en annexe. Ces actions sont envisagées en tenant compte des éléments connus à ce jour notamment concernant l'engagement des partenaires financiers de l'EPTB.

Le programme d'actions 2025 se compose de 47 fiches actions. 36 fiches seront inscrites en section de fonctionnement et 11 fiches seront inscrites en section d'investissement.

Parmi les 36 fiches actions relevant de la section de fonctionnement :

- 25 fiches concernent la poursuite d'actions pluriannuelles,
- 1 fiche concerne le lancement d'une nouvelle action sur le PAPI de l'agglomération dacquoise,
- 5 fiches portent sur des actions découlant du programme d'études préalable au PAPI Adour aval,
- 5 fiches portent sur des actions découlant du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron.

Parmi les 11 fiches programmes relevant de la section d'investissement :

- 4 fiches permettront le lancement d'études hydrauliques et d'études environnementales sur le PAPI Adour aval et sur le PAPI du gave d'Oloron,
- 1 fiche traite de l'évaluation environnementale du Sage Adour amont,
- 4 fiches concernent nos réservoirs de soutien d'étiage (travaux sur le réservoir d'Hagetmau, de Fargues, d'Ayguelongue et de Miramont),
- 1 fiche concerne l'équipement de la prise d'eau du canal d'Andrest (65),
- 1 fiche concerne le réseau de mesure pour le suivi quantitatif de l'Adour amont (65-32).

### Section de fonctionnement :

Type d'opération	N° de fiche	Missions	Montant € TTC
Animation territoriale	1	Animation territoriale à l'échelle du bassin de l'Adour	149 314,00 €
	2	Observatoire de l'eau	176 652,00 €
Gestion intégrée	3	SAGE Midouze - Animation et communication	80 984,00 €
	4	SAGE Adour amont - Animation et communication	147 220,00 €
	5	SAGE Adour aval - Animation et communication	78 633,00 €
	6	SAGE des eaux souterraines de Gascogne - Animation et communication	77 905,00 €
Ressource	7	Projet de territoire Midour (Phase de mise en œuvre) - Animation et communication	93 695,00 €
	8	Projet de territoire Midour (Phase de mise en œuvre) - Animation agricole	61 251,00 €
	9	Projet de territoire Douze (Phase d'élaboration) - Animation et communication	54 061,00 €
	10	Projet de territoire Adour amont (Phase d'élaboration) - Animation, communication et garant	103 160,00 €
	11	Animation feuille de route de la gestion quantitative	126 084,00 €
	12	PGE Adour amont et suivi DIG	45 215,00 €
	13	PGE Luys Louts	30 375,00 €
	14	Gestion de la part non valorisée du Gabas (année 2024)	64 044,00 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.*



	15	Gestion de la prise d'eau de la Gespe	5 000,00 €
	16	Frais de gestion 2024 du pré-stockage foncier sur les projets de réservoirs	99 445,00 €
	17	Suivi 2025 de la qualité des eaux	41 213,00 €
	27bis-2024	Réalisation de mesure in-situ sur les nappes superficielles de l'Adour	14 000,00 €
Risques fluviaux	18	Animation de gestion du cours d'eau et des milieux aquatiques - Axe Adour	82 678,00 €
	19	PAPI de l'agglomération dacquoise - Animation	73 738,00 €
	20	PAPI de l'agglomération dacquoise - Action 6.1 - Réflexion sur le ralentissement des écoulements par méthodes douces	60 000,00 €
	21	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Animation générale	74 102,00 €
	22	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 0.1 Animation de l'axe 5 - réduction de la vulnérabilité du bâti	9 545,00 €
	23	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 0.1 Animation de l'axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	38 180,00 €
	24	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.6 - Définition d'une stratégie de communication et sensibilisation au risque d'inondation	36 000,00 €
	25	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.7 - Développer des outils de communication et sensibilisation adaptés au territoire	54 000,00 €
	26	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 5.1.a, 5.2.a et 5.3.a - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis	84 000,00 €
	27	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation générale	75 813,00 €
	28	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation de l'axe 5 - Réduction de la vulnérabilité du bâti	38 180,00 €
	29	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation de l'axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	9 545,00 €
	30	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Action 1.1 - Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire	40 000,00 €
	31	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Action 1.2 - Développer des actions d'information pour accompagner le PEP	50 000,00 €
	32	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Actions 5.1, 5.2 et 5.3 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis	441 500,00 €
33	Accompagnement des EPCI-FP pour le classement, les travaux et la gestion des systèmes d'endiguement - année 2025	26 395,00 €	
Biodiversité	34	Restauration et gestion des poissons migrateurs	104 764,00 €
	35	Suivi et entretien courant des seuils et passes à poissons de l'Institution Adour	66 500,00 €
	36	Animation de la maison de l'eau et mise en œuvre du plan de gestion de Jû-Belloc	111 943,00 €
Total du coût TTC des missions			2 925 134,00 €

### Section d'investissement :

Type d'opération	N° de fiche	Missions	Montant € TTC
Risques fluviaux	37	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.1.a, 1.1.b, 1.1.c et 1.1.d - Etude hydraulique de l'Adour maritime, des gaves réunis, du sous bassin-versant de l'Aran et de l'Ardevanay	317 000,00 €
	38	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.9 - Evaluation environnementale du programme d'actions de prévention des inondations	180 000,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



	39	Action 1.10 du PEP au PAPI gave d'Oloron - Etude hydraulique du sous bassin versant du Saison	150 000,00 €
	40	Action 1.15 du PEP au PAPI gave d'Oloron - Evaluation environnementale	150 000,00 €
Gestion intégrée	41	SAGE Adour amont - Evaluation environnementale	40 000,00 €
Ressource	27 bis / 2024	Réseau de mesures de l'Adour amont - Equipement en piézomètres	75 600,00 €
	42	Réservoir d'Hagetmau - Amélioration du système d'auscultation	192 000,00 €
	43	Réservoir de Fargues - Mise à niveau de la crête	12 000,00 €
	44	Réservoir d'Ayguelongue - Amélioration évacuateur de crue	72 000,00 €
	45	Travaux de restauration des moyens de pompage pour un riveain du réservoir de Miramont	192 000,00 €
	46	Etude prise d'eau Canal d'Andrest	60 000,00 €
	47	Réseau de mesure pour le suivi quantitatif de l'Adour amont - Modernisation de stations hydrométriques	21 600,00 €
Total du coût TTC des opérations			1 462 200,00 €

Considérant la proposition de programme d'actions 2025 de l'établissement,

#### LE COLLEGE MEMBRES FONDATEURS

En l'absence d'observations,

Après en avoir délibéré et

#### DECIDE

##### Article 1

- de délibérer favorablement sur les propositions présentées relatives au projet de programme d'actions 2025,
- d'approuver le contenu des fiches descriptives des opérations ci-annexées, le coût et le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser le président à mobiliser les financements correspondants.

##### Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 04 décembre 2024 à Mont-de-Marsan,

Le Président,  
Paul CARRÈRE



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20241204-241204H2140H1-DE



## FICHES PROGRAMME 2025



## SOMMAIRE

N°	Missions
1	Animation territoriale à l'échelle du bassin de l'Adour
2	Observatoire de l'eau
3	SAGE Midouze - Animation et communication
4	SAGE Adour amont - Animation et communication
5	SAGE Adour aval - Animation et communication
6	SAGE des eaux souterraines de Gascogne - Animation et communication
7	Projet de territoire Midour (Phase de mise en œuvre) - Animation et communication
8	Projet de territoire Midour (Phase de mise en œuvre) - Animation agricole
9	Projet de territoire Douze (Phase d'élaboration) - Animation et communication
10	Projet de territoire Adour amont (Phase d'élaboration) - Animation, communication et garant
11	Animation feuille de route de la gestion quantitative
12	PGE Adour amont et suivi DIG
13	PGE Luys Louts
14	Gestion de la part non valorisée du Gabas (année 2024)
15	Gestion de la prise d'eau de la Gespe
16	Frais de gestion 2024 du pré-stockage foncier sur les projets de réservoirs
17	Suivi 2025 de la qualité des eaux
18	Animation de gestion du cours d'eau et des milieux aquatiques - Axe Adour
19	PAPI de l'agglomération dacquoise - Animation
20	PAPI de l'agglomération dacquoise - Action 6.1 - réflexion sur le ralentissement des écoulements par méthodes douces
21	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Animation générale
22	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 0.1 Animation de l'axe 5 - Réduction de la vulnérabilité du bâti
23	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 0.1 Animation de l'axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
24	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.6 - Définition d'une stratégie de communication et sensibilisation au risque d'inondation
25	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.7 - Développer des outils de communication et sensibilisation adaptés au territoire
26	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Actions 5.1.a, 5.2.a et 5.3.a - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis
27	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation générale
28	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation de l'axe 5 - Réduction de la vulnérabilité du bâti
29	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Animation de l'axe 1 - Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque





N°	Missions
30	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Action 1.1 - Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire
31	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Action 1.2 - Développer des actions d'information pour accompagner le PEP
32	Programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Actions 5.1, 5.2 et 5.3 - Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis
33	Accompagnement des EPCI-FP pour le classement, les travaux et la gestion des systèmes d'endiguement - année 2025
34	Restauration et gestion des poissons migrateurs
35	Suivi et entretien courant des seuils et passes à poissons de l'Institution Adour
36	Animation de la maison de l'eau et mise en œuvre du plan de gestion de Jû-Belloc
37	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.1.a, 1.1.b, 1.1.c et 1.1.d - Etude hydraulique de l'Adour maritime, des gaves réunis, du sous bassin-versant de l'Aran et de l'Arnavy
38	Programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 1.9 - Evaluation environnementale du programme d'actions de prévention des inondations
39	Action 1.10 du PEP au PAPI gave d'Oloron - Etude hydraulique du sous bassin versant du Saison
40	Action 1.15 du PEP au PAPI gave d'Oloron - Evaluation environnementale
41	SAGE Adour amont - Evaluation environnementale
42	Réservoir d'Hagetmau - amélioration du système d'auscultation
43	Réservoir de Fargues - mise à niveau de la crête
44	Réservoir d'Ayguelongue - amélioration évacuateur de crue
45	Travaux de restauration des moyens de pompage pour un riverain du réservoir de Miramont
46	Etude prise d'eau Canal d'Andrest
47	Réseau de mesure pour le suivi quantitatif de l'Adour amont - Modernisation de stations hydrométriques
27bis - 2024	Réalisation de mesure in-situ sur les nappes superficielles de l'Adour Réseau de mesures de l'Adour amont : équipement en piézomètres





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n°01

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétence obligatoire	Comité syndical

### Type d'opération :

Animation territoriale et gouvernance

### Intitulé de l'opération :

Animation territoriale à l'échelle du bassin de l'Adour

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour et aquifères des eaux souterraines de Gascogne

### Description de l'opération :

#### **Origine**

En application des modifications statutaires de l'Institution Adour approuvées par arrêtés inter-préfectoraux en dates des 16 mai 2018, 2 août 2019, 10 septembre 2019, 23 avril 2020, 8 janvier 2021, du 16 février 2022, 21 septembre 2022 et 15 décembre 2022, l'établissement public territorial de bassin (EPTB) est en mesure de fédérer l'ensemble des collectivités du bassin de l'Adour intervenant dans la gestion du grand cycle de l'eau pour conduire la mission suivante :

- coordination des acteurs publics en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et de réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- mise en cohérence des maîtrises d'ouvrage sur le grand cycle de l'eau, notamment par un rôle de coordination, animation et conseil ;
- élaboration de projets d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) ;
- observatoire de l'eau, mission support pour le dimensionnement et la conduite des missions précitées.

Dans ce cadre et pour ce faire, 35 nouveaux membres ont intégré le comité syndical de l'Institution Adour depuis 2019.

#### **Buts**

La stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) arrêtée le 21 décembre 2017 par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne et reconduite dans le cadre de l'adoption du SDAGE 2022-2027 prévoit que « les missions de coordination et d'animation dans le domaine de la prévention des inondations et de la gestion intégrée dans le domaine de l'eau ont vocation à être exercées à l'échelle du territoire des grands bassins ou groupement de sous-bassins, par les établissements publics territoriaux de bassin - EPTB ».

Il est précisé dans cette SOCLE que « l'EPTB doit être garant de la cohérence des actions menées au regard des enjeux du grand cycle de l'eau et de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de la bonne coordination des acteurs publics en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et de réduction de la vulnérabilité aux inondations sur son périmètre. Son action doit tendre à couvrir l'ensemble des missions définies à l'article L.213-12 du code de l'environnement, afin de contribuer pleinement à l'atteinte du bon état écologique de la directive



cadre sur l'eau et des objectifs de la directive inondation. Ces missions de l'EPTB vont au-delà de celles définissant le champ de la GEMAPI ».

L'objectif de cette mission obligatoire inscrite dans les statuts en vigueur de l'Institution Adour est donc, sur la base de la fonction support d'observatoire de l'eau, de mobiliser le bloc communal, les syndicats de bassin versant, les Départements et les Régions, afin de constituer et d'animer l'instance qui au sein de l'EPTB, préfigurera l'organisation à l'échelle du bassin de l'Adour pour la gestion du grand cycle de l'eau.

Depuis l'adhésion des nouveaux membres au sein de l'EPTB, plusieurs révisions des statuts de l'EPTB ont été opérées dont notamment la modification de ses statuts pour clarifier le cadre de son intervention en tant qu'EPTB d'une part et en tant que syndicat mixte d'autre part.

### **Contenu**

260 jours d'animation et 20 jours d'appui administratif qui viseront notamment :

- la concertation avec les collectivités membres et les partenaires pour l'accomplissement des missions de coordination et de mise en cohérence,
- la concertation spécifique avec les entités en charge de la GEMAPI pour lesquelles l'Institution Adour est intervenue ou continue d'intervenir à des fins soit de transmission des équipements, des ouvrages et du foncier soit d'organisation de la complémentarité d'intervention, mais également pour l'organisation de l'exercice d'une partie de la GEMAPI par l'EPTB,
- l'accompagnement des collectivités (technique, administratif, etc.) à l'intégration des enjeux de la gestion de l'eau dans sa dimension « grand cycle » dans les politiques et démarches sectorielles, à la mutualisation de moyens, au montage de projets, ...
- la mise en œuvre de la stratégie territoriale Adour,
- le porté à connaissance de la thèse relative à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI,
- la participation aux instances ou échanges nationaux, de bassin, régionaux ou départementaux sur les questions relatives à la gestion du grand cycle de l'eau, à des fins d'accompagnement ou de relai des problématiques afférentes au bassin de l'Adour,
- l'organisation de réunions des réseaux des techniciens rivières, animateurs SAGE, animateurs PAPI/SLGRI,
- l'organisation d'une réunion à l'attention des élus du bassin de l'Adour et d'une réunion à l'attention des techniciens.

### **Interventions antérieures :**

À partir de mi-2016, l'Institution Adour avait engagé une démarche d'étude stratégique visant l'identification et le dimensionnement des pistes d'évolution de l'EPTB suite aux réformes territoriales. Cette démarche a conduit à 7 modifications statutaires dont quatre ont permis l'adhésion de 35 nouvelles collectivités (EPCI-FP, syndicats de rivière et Région) à l'EPTB en 2019, 2020 et 2022.

Depuis 2018, l'EPTB a développé une animation territoriale visant, au-delà de l'évolution de l'EPTB, l'accompagnement du territoire à la gestion du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin.

L'EPTB participe également, en appui des services de l'État et de l'Agence, à la définition et la mise en œuvre des démarches de planification, de stratégie et de gestion de l'eau dans sa dimension « grand cycle » à l'échelle du bassin de l'Adour.

### **Coût de l'opération : 149 314 € TTC**

Postes de dépenses	Coût prévisionnel TTC
Animation territoriale (frais de personnel) 1,4 ETP	118 714 €
Frais de structure	19 600 €
Frais de missions	2 000 €
Prestations de services	9 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>149 314 €</b>





### Plan de financement prévisionnel :

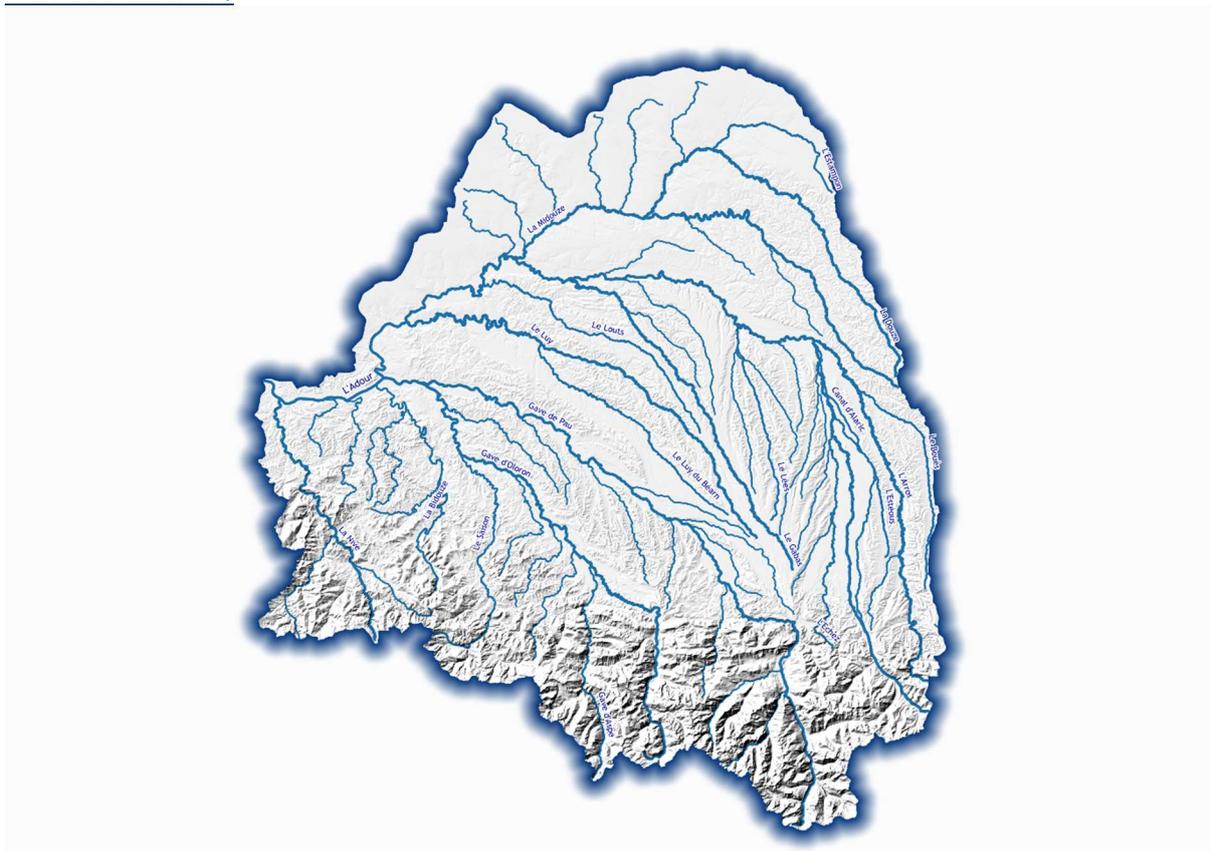
	Montant éligible	Taux d'aide	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	149 314 €	70 %	104 300 €
Autofinancement *			45 014 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>149 314 €</b>

\* financé au travers des charges générales de fonctionnement par les Départements, la Région Nouvelle-Aquitaine, les EPCI-FP et les syndicats membres.

La somme appelée est incluse dans la contribution statutaire :

Région Nouvelle-Aquitaine	EPCI-FP	Syndicats	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65
5 150 €	1 900 €	1 750 €	3 393 €	11 704 €	15 214 €	5 903 €
			36 214 €			
45 014€						

### Plan de situation :





## FICHE DE PROPOSITION n°02

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétence obligatoire	Comité syndical

### Type d'opération :

Animation territoriale et gouvernance

### Intitulé de l'opération :

Observatoire de l'eau

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour

### Description de l'opération :

#### **Origine**

L'observatoire de l'eau a pour objectif de :

- mieux répondre à l'évolution des besoins en faveur de l'amélioration de la connaissance des données sur l'eau sur le bassin de l'Adour,
- collecter, exploiter et valoriser les données sur l'eau sur le bassin de l'Adour,
- accompagner l'intégration des enjeux « eau » dans les démarches liées à l'urbanisme et l'aménagement du territoire,
- apporter un accompagnement auprès des adhérents de l'Institution Adour d'un point de vue technique (notamment en matière d'articulation eau et urbanisme sur les territoires non couverts par un SAGE) et en termes de valorisation de données,
- être une source d'information pour les différents services et structures intéressés à la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin de l'Adour.

#### **Buts**

Le but principal de la mission observatoire de l'eau est de centraliser les données « eau » sur le bassin de l'Adour, de constituer un appui aux démarches et opérations menées par l'Institution Adour ainsi qu'aux acteurs du territoire à travers l'analyse, le traitement et la valorisation des données.

La mission « eau et urbanisme » permet également d'améliorer la prise en compte des enjeux liés à la ressource en eau et à sa gestion dans les documents de planification (PLUi, SCoT) ou dans le cadre de projets d'aménagements. Dans ce cadre, l'EPTB coanime en partenariat avec l'agence de l'eau un groupe technique constitué à l'échelle du bassin de l'Adour, réunissant les acteurs institutionnels et techniques de l'urbanisme (agences d'urbanisme, services de l'état, ...).

#### **Contenu**

- animation des instances spécifiques de l'observatoire de l'eau (comité consultatif, groupe de pilotage),
- gestion, structuration et homogénéisation des données recueillies sur l'ensemble du bassin de l'Adour,



- valorisation de données via des documents d'information et de sensibilisation et de l'accès à l'information (base de données bibliographique : Adourthek, Adour2050, site internet),
- animation et appui (interne et externe) pour l'intégration des enjeux « eau » dans les documents d'urbanisme,
- appui aux adhérents de l'Institution Adour sur la gestion de données, la valorisation et la mutualisation de données et probablement d'outils,
- travail sur la mise en œuvre de cartes interactives.

### Interventions antérieures :

L'observatoire de l'eau a poursuivi le travail d'homogénéisation, de la gestion, de la structuration et de l'analyse des données pour l'ensemble des services de l'Institution Adour et auprès de partenaires. Les outils mis en place l'année précédente (catalogue de données, nouveau serveur géographique, ...) ont été largement alimentés : actualisation et intégration de nouvelles données, mise à jour des logiciels, sauvegarde, documentation...

Les pages du site internet de l'Institution Adour relatives à l'observatoire de l'eau ont été actualisées, visant notamment la mise en ligne de cartes réalisées sur la base de données les plus récentes disponibles, pour représenter à l'échelle du bassin de l'Adour : le contexte, les usages de l'eau, les risques, ...

Un bulletin d'information a été publié concernant l'agriculture sur le bassin de l'Adour, ainsi qu'un portant sur les publications en ligne sur l'Adourthek.

Concernant la mission « eau et urbanisme », plusieurs documents de planification en cours d'élaboration ont été suivis (participation aux réunions, transmission de données et d'avis sur les documents de travail) : PLUi côtes et vallées des Luys, PLUi bastides et vallons du Gers, SCoT Tarbes Lourdes Pyrénées, etc. Par ailleurs, la fourniture de données « zones humides » (six demandes en 2024) a contribué à maintenir le lien avec les acteurs du territoire. 2024 aura également marqué la continuation de l'étroite collaboration débutée avec l'agence de l'eau en 2023, notamment via le groupe de travail eau et urbanisme.

### Coût de l'opération : 176 652 € TTC

136 672 € de frais de personnel (2,77 ETP)

39 480 € de frais de structure

500 € de frais de missions

### Plan de financement prévisionnel :

	Montant éligible	Taux d'aide	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne	176 652 €	50 %	88 326 €
Autofinancement *			88 326 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>176 652 €</b>

\* financé au travers des charges générales de fonctionnement par les Départements, la Région Nouvelle-Aquitaine, les EPCI et les syndicats membres.

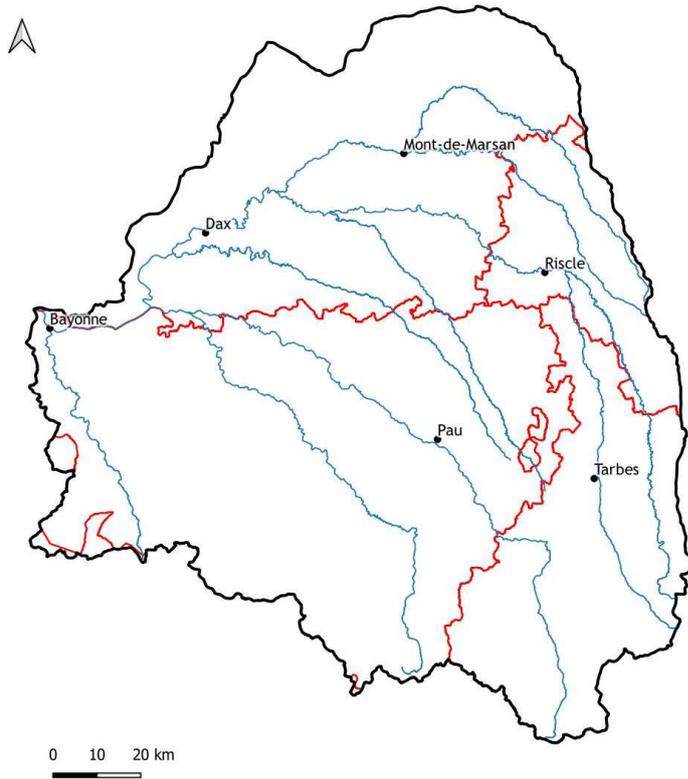
La somme appelée est incluse dans la contribution statutaire :

Région Nouvelle-Aquitaine	EPCI-FP	Syndicats	CD 32	CD 40	CD 64	CD 65
6 000 €	2 250 €	2 000 €	7 316 €	25 234 €	32 800 €	12 726 €
			78 076 €			
			88 326 €			





**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 03

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Gestion intégrée

### Intitulé de l'opération :

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Midouze (phase de révision)  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Bassin de la Midouze  
Superficie totale : 3 142 km<sup>2</sup>  
Départements concernés : Gers et Landes

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le SAGE a été approuvé le 29 janvier 2013 et est aujourd'hui en phase de révision. La mise en œuvre du SAGE se poursuit en parallèle de la révision.

#### **Buts**

Le SAGE du bassin de la Midouze a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de la Midouze à travers 4 grands enjeux qui sont la gestion quantitative, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion et la préservation des milieux et la sécurisation de l'alimentation en eau potable, et ce dans la perspective de l'atteinte du bon état des eaux.

La révision du SAGE Midouze, actée par la commission locale de l'eau en mars 2020, a pour objectif notamment d'intégrer l'enjeu du changement climatique dans le SAGE, de prendre en compte le SDAGE en vigueur, d'ajuster les éléments utiles pour assurer la mise en œuvre des actions du PTGE Midour et du futur PTGE Douze.

#### **Contenu**

Durant le travail de révision du SAGE, sa version approuvée initialement est toujours opposable et doit être mise en œuvre. L'animation doit permettre de réaliser toutes les étapes utiles à la révision du SAGE tout en assurant le nécessaire pour sa mise en œuvre a minima (suivi de dossiers locaux, accompagnement de partenaires, avis de la CLE, etc.).

#### Animation SAGE :

- Préparer et organiser les différentes réunions liées à la vie du SAGE (commission locale de l'eau (CLE), bureaux de la CLE, commissions thématiques/géographiques, comité technique, groupes de travail, comités de pilotage des études, réunions d'informations, etc.) ;
- Rédiger et diffuser les différents documents (documents du SAGE, comptes-rendus, notes, etc.) et animer toutes les étapes nécessaires à la révision du SAGE : validation de la mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE, rédaction du scénario tendanciel... ;



- Rédiger les avis sur les demandes d'autorisation loi sur l'eau, ICPE et documents d'urbanisme pour lesquels la CLE est sollicitée. Veiller au respect du SAGE dans les dossiers de déclaration transmis. Appuyer les porteurs de projet sollicitant la CLE en amont du dépôt des dossiers d'autorisation pour assurer la bonne intégration du SAGE dans les projets et limiter les risques d'incompatibilité au SAGE. Suivre la prise en compte des avis de la CLE dans la mise en œuvre des projets ;
- Participer et contribuer aux réunions des partenaires sur le territoire et suivre l'avancement des actions mises en œuvre sur le bassin répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ;
- Accompagner les étapes inhérentes à la vie du SAGE et de la CLE : renouvellement de la CLE, formation des membres de la CLE, etc. ;
- Marchés publics : élaborer les cahiers des charges et mettre en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, suivi des études et des prestataires ;
- Réaliser des études internalisées nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et organiser la concertation associée ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE, notamment par du porté à connaissance ;
- Informer les acteurs du territoire sur le SAGE (contenu, portée, actualisation des données du bassin...) et sur les enjeux de la gestion de l'eau actuels et futurs (notamment sensibilisation sur le changement climatique : impacts, adaptation, etc.) ;
- Assurer le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents, etc.) ;
- Assurer la coordination de l'appel à projet restauration de zones humides en tête de bassins versants.

#### Communication SAGE :

- Poursuite des actions en cours ou répondant à des sollicitations de la CLE : événements à destination des membres de la CLE et des partenaires autour des enjeux du SAGE (journée de découverte, cafés débats, ateliers de dynamisation de la CLE, etc.) et alimentation du site internet (mise en ligne des documents et comptes-rendus, des actualités, etc.) ;
- Mise en place de la stratégie de communication élaborée fin 2021 dans une approche inter-SAGE ;
- Proposition de formations auprès des membres des CLE du bassin de l'Adour : dans l'objectif de partager un socle commun de connaissances, de faciliter l'appréhension des enjeux globaux localement et de devenir un relai du SAGE sur les bassins, des modules de formations seront proposés aux membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour.

#### Priorités 2025 :

- 1/ Assurer la préparation des avis pour lesquels la CLE Midouze est sollicitée officiellement ;
- 2/ Finaliser l'état des lieux-diagnostic du SAGE révisé et le scénario tendanciel ;
- 3/ Maintenir, en parallèle, un accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre du SAGE actuel en vigueur ;
- 4/ Poursuivre le déploiement d'une culture de l'outil SAGE, notamment dans le cadre du développement d'une communication coordonnée en inter-SAGE.

#### Interventions antérieures :

Animation et communication sur le SAGE de 2005 à 2024 (phases préliminaires, d'élaboration, de mise en œuvre et de révision depuis 2021)

#### Maître d'œuvre :

Institution Adour

#### Echéance - Délais :

Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE signé le 29 janvier 2013

Calendrier prévisionnel de révision du SAGE : 4 à 5 ans

#### Coût de l'opération : 80 984 € TTC

- 75 944 € charges d'animation (1,2 ETP) : salaires, frais de missions, et charges générales
- 5 040 € TTC communication





### Plan de financement prévisionnel :

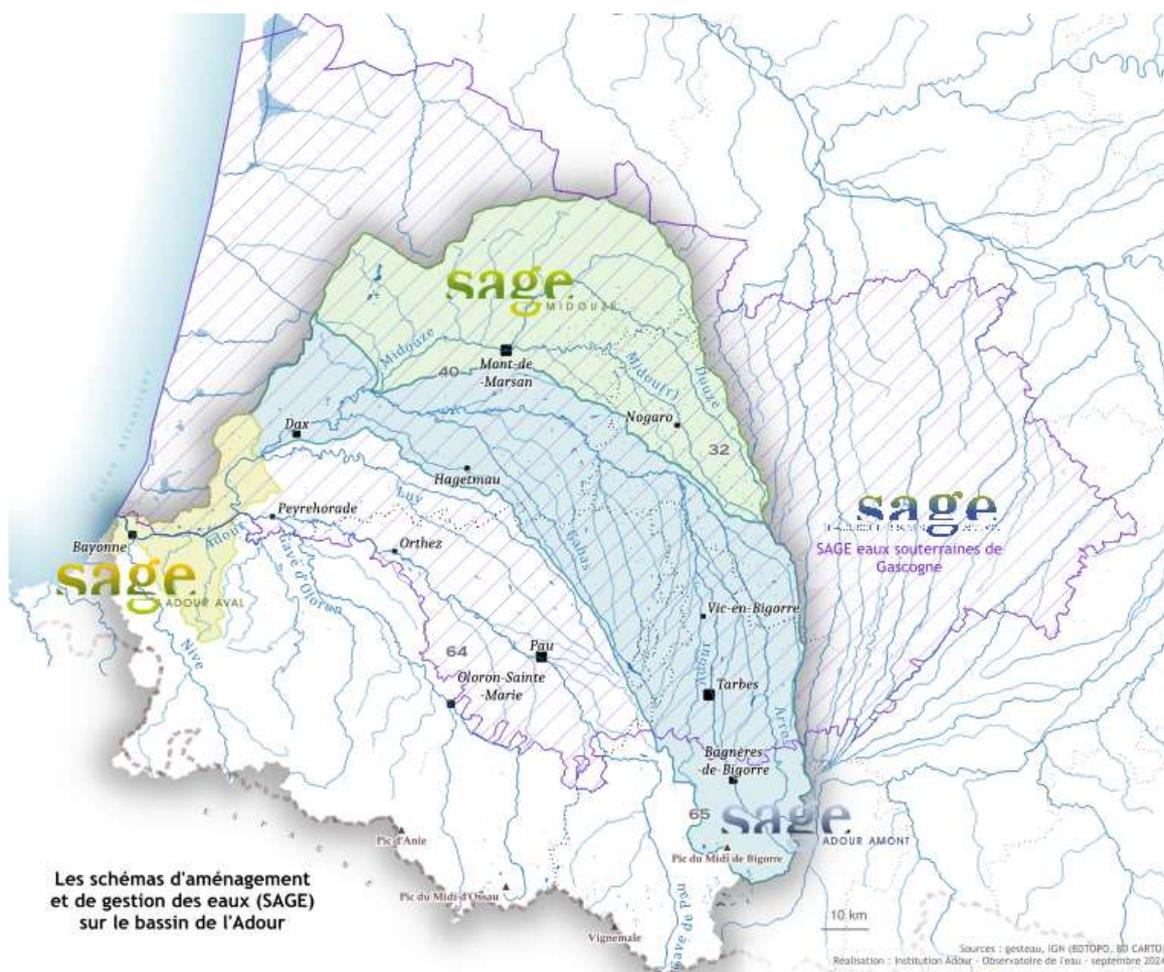
	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70 %)	53 161 €	3 528 €	56 689 €
Région Nouvelle-Aquitaine	8 098 €	0 €	8 098 €
EPCI-FP *	7 342 €	756 €	8 098 €
Autofinancement **	7 343 €	756 €	8 098 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>75 944 €</b>	<b>5 040 €</b>	<b>80 984 €</b>

\* Concomitamment à la démarche sur le SAGE Adour amont, la mise en place d'une convention de partenariat politique, technique et financier pour le portage du SAGE avec les 14 EPCI-FP concernés est engagée ; en attente des dernières délibérations, la sollicitation des présidents des EPCI-FP pour la signature de la convention est à venir.

\*\* La partie animation est financée au travers des charges générales de fonctionnement.

Reste à financer la communication, soit 189 € par Département.

### Plan de situation :





## FICHE DE PROPOSITION n°04

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Gestion intégrée

### Intitulé de l'opération :

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Adour amont (phase de révision)  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour en amont de la confluence avec les Luys (230 km d'Adour), hors bassin de la Midouze

Superficie totale : 4 806 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers (13,6%), Landes (35%), Pyrénées-Atlantiques (13,4%) et Hautes-Pyrénées (38%)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le SAGE a été approuvé le 19 mars 2015 et est aujourd'hui en phase de révision pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques au document. Le 14 octobre 2024, la CLE Adour amont a validé la stratégie du SAGE révisé.

Depuis 2024, l'animation du SAGE fait l'objet d'un partenariat avec les EPCI-FP pour faciliter la déclinaison locale de l'outil en améliorant l'accompagnement des partenaires locaux dans la mise en œuvre du document.

#### **Buts**

Le SAGE du bassin amont de l'Adour a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau sur le bassin de l'Adour amont à travers les grands enjeux identifiés que sont la sécurisation de l'alimentation en eau potable, l'amélioration de la qualité de l'eau, la gestion quantitative, la gestion et la préservation des milieux et l'amélioration de la gouvernance sur le bassin, et ce dans la perspective de l'atteinte du bon état des eaux.

Une révision du SAGE a été actée fin 2021 par la commission locale de l'eau afin de revoir les priorités du SAGE au regard des enjeux d'adaptation du territoire aux changements climatiques, tout en garantissant la compatibilité du document au SDAGE 2022-2027. La commission locale de l'eau de l'Adour amont souhaite néanmoins maintenir un équilibre entre la révision du SAGE et la poursuite de la mise en œuvre du SAGE en vigueur, en orientant celle-ci vers davantage de proximité au territoire.



## **Contenu**

### **Animation SAGE :**

- Préparer, organiser et animer les différentes réunions liées à la vie du SAGE (commission locale de l'eau (CLE), bureaux de la CLE, commissions géographiques et thématiques, comité technique, groupes de travail, comités de pilotage d'études, réunions d'informations, etc.) ;
- Rédiger et diffuser les différents documents (documents du SAGE, synthèses pédagogiques, comptes-rendus, notes, etc.) ;
- Rédiger les avis sur les demandes d'autorisation loi sur l'eau, ICPE et documents d'urbanisme pour lesquels la CLE est sollicitée. Veiller au respect du SAGE dans les dossiers de déclaration transmis. Appuyer les porteurs de projets sollicitant la CLE en amont du dépôt des dossiers d'autorisation pour assurer la bonne intégration du SAGE dans les projets et limiter les risques d'incompatibilité au SAGE. Suivre la prise en compte des avis de la CLE dans la mise en œuvre des projets ;
- Impulser la mise en place et suivre les projets du territoire participant à la mise en œuvre des objectifs et dispositions du SAGE Adour amont et les porter à la connaissance des membres de la CLE ;
- Assurer la co-construction des documents du SAGE en révision par une démarche de concertation largement ouverte aux acteurs locaux ;
- Accompagner les étapes inhérentes à la vie du SAGE et de la CLE : formation des membres de la CLE, etc. ;
- Marchés publics : élaborer les cahiers des charges et mettre en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, suivi des études et des prestataires ;
- Réaliser des études internalisées nécessaires à la mise en œuvre et à la révision du SAGE et organiser la concertation associée ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE en vigueur ;
- Informer les acteurs du territoire sur le SAGE (contenu, portée...) et sur les enjeux de la gestion de l'eau actuels et futurs (notamment sensibilisation sur le changement climatique : impacts, adaptation, etc.) ;
- Assurer le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents, etc.).

### **Communication SAGE :**

- Mise en œuvre du plan de communication élaboré fin 2021, dont événements à destination des membres de la CLE et des partenaires autour des enjeux du SAGE (exemple : journée de découverte, cafés débats, ateliers de dynamisation de la CLE, etc.), voire du grand public, selon les priorités définies annuellement par la CLE ;
- Site internet : mise en ligne des documents et comptes-rendus, des actualités... ;
- Proposition de formations auprès des membres des CLE du bassin de l'Adour : dans l'objectif de partager un socle commun de connaissances, de faciliter l'appréhension des enjeux globaux localement et de devenir un relai du SAGE sur les bassins, des modules de formations seront proposés aux membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour.

### **Priorités 2025 :**

- 1/ Accompagner le renouvellement complet de la composition de la CLE (arrêté préfectoral valide jusqu'à fin juin 2025) ;
- 2/ Renforcer l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE actuel et faciliter le développement de projets multi-acteurs sur les thématiques retenues par la CLE et les partenaires financiers début 2025 ;
- 3/ Assurer la préparation des avis pour lesquels la CLE Adour amont est sollicitée officiellement ;
- 4/ Engager la construction du PAGD et du règlement du SAGE en révision en intégrant les acteurs locaux et en apportant une expertise technique sur les incidences des choix réalisés ;
- 5/ Préparer et lancer le marché portant sur l'évaluation environnementale nécessaire à la révision du SAGE ;
- 6/ Poursuivre le déploiement d'une culture de l'outil SAGE, notamment dans le cadre du développement d'une communication coordonnée en inter-SAGE.

### **Interventions antérieures :**

Animation et communication sur le SAGE de 2005 à 2024 (phases préliminaires, d'élaboration, de mise en œuvre et de révision depuis 2022).





**Maître d'œuvre :**  
Institution Adour

**Echéance - Délais :**

Arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE signé le 19 mars 2015.

Révision programmée sur 6 ans dont deux ans de rédaction du PAGD et du règlement du SAGE restants.

**Coût de l'opération : 147 220 € TTC**

- 142 180 € charges d'animation (2,17 ETP) : salaires, frais de missions, et charges générales
- 5 040 € TTC communication

**Plan de financement prévisionnel :**

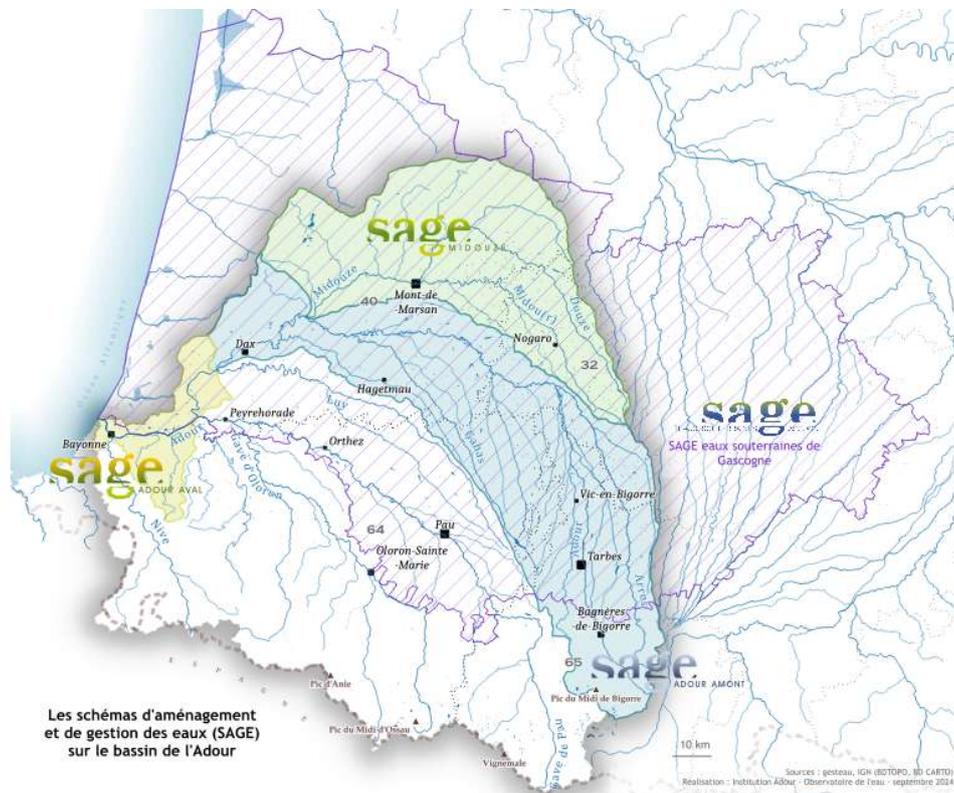
	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70 %)	99 526 €	3 528 €	103 054 €
Région Nouvelle-Aquitaine	14 722 €		14 722 €
EPCI-FP * (convention : 50 % du reste à charge, soit 10 %)	13 966 €	756 €	14 722 €
Autofinancement **	13 966 €	756 €	14 722 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>142 180 €</b>	<b>5 040 €</b>	<b>147 220 €</b>

\*pour les EPCI-FP non signataires de la convention de partenariat en 2025, les montants correspondants seront reportés vers le Département concerné.

\*\* La partie animation est financée au travers des charges générales de fonctionnement.

Reste à financer la communication, soit 189 € par Département.

**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 05

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Gestion intégrée

### Intitulé de l'opération :

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour aval (phase de mise en œuvre)  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour en aval de la confluence avec les Luys, hors bassin des Gaves, Bidouze et Nive  
Superficie totale : 636 km<sup>2</sup>  
Départements concernés : Pyrénées-Atlantiques et Landes

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le SAGE Adour aval a été approuvé le 8 mars 2022 et est aujourd'hui en phase de mise en œuvre.

#### **Buts**

Le SAGE Adour aval a pour objectif d'améliorer la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur ce bassin à travers plusieurs grands enjeux et notamment l'amélioration de la qualité de l'eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable, la gestion et la préservation des milieux, la gestion quantitative, l'adaptation de l'aménagement et de l'urbanisme, et la prise en compte du changement climatique.

#### **Contenu**

##### Animation SAGE :

- Préparer et organiser les différentes réunions liées à la vie du SAGE (commission locale de l'eau (CLE), bureaux de la CLE, commissions thématiques, comité technique, groupes de travail, comités de pilotage des études, réunions d'informations, etc.) ;
- Rédiger et diffuser les différents documents (documents du SAGE, compte-rendu, notes, etc.) ;
- Rédiger les avis sur les demandes d'autorisation loi sur l'eau, ICPE et documents d'urbanisme pour lesquels la CLE est sollicitée. Veiller au respect du SAGE dans les dossiers de déclaration transmis. Appuyer les porteurs de projet sollicitant la CLE en amont du dépôt des dossiers d'autorisation pour assurer la bonne intégration du SAGE dans les projets et limiter les risques d'incompatibilité au SAGE. Suivre la prise en compte des avis de la CLE dans la mise en œuvre des projets ;
- Participer et contribuer aux réunions des partenaires sur le territoire et suivre l'avancement des actions mises en œuvre sur le bassin répondant aux objectifs et enjeux du SAGE ;



- Accompagner les étapes inhérentes à la vie du SAGE et de la CLE : formation des membres de la CLE, actualisation des données, etc. ;
- Marchés publics : élaborer les cahiers des charges et mettre en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, suivi des études et des prestataires ;
- Réaliser des études internalisées nécessaires à la mise en œuvre du SAGE et organiser la concertation associée ;
- Assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE, notamment construire et renseigner le tableau de bord ;
- Informer les acteurs du territoire sur le SAGE (contenu, portée...) et sur les enjeux de la gestion de l'eau actuels et futurs (notamment sensibilisation sur le changement climatique : impacts, adaptation, etc.) ;
- Assurer le secrétariat technique et administratif du SAGE (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents, etc.).

#### Communication SAGE :

- Poursuite des actions en cours ou répondant à des sollicitations de la CLE : événements à destination des membres de la CLE et des partenaires autour des enjeux du SAGE (journée de découverte, cafés débats, ateliers de dynamisation de la CLE, etc.) et alimentation du site internet (mise en ligne des documents et comptes-rendus, des actualités, etc.) ;
- Mise en place de la stratégie de communication élaborée fin 2021 dans une approche inter-SAGE ;
- Proposition de formations auprès des membres des CLE du bassin de l'Adour : dans l'objectif de partager un socle commun de connaissances, de faciliter l'appréhension des enjeux globaux localement et de devenir un relai du SAGE sur les bassins, des modules de formations seront proposés aux membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour.

#### Priorités 2025 :

- 1/ Assurer la préparation des avis pour lesquels la CLE Adour aval est sollicitée officiellement ;
- 2/ Piloter l'étude de détermination des linéaires hydrographiques de l'AAC d'Orist, engagée en 2024, nécessaire à la mise en œuvre du SAGE et s'assurer de l'atteinte des objectifs visés ;
- 3/ Publier et diffuser le guide de compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec le SAGE ;
- 4/ Assurer un accompagnement des acteurs locaux à la mise en œuvre du SAGE ;
- 5/ Élaborer le tableau de bord pour le suivi du SAGE ;
- 6/ Poursuivre le déploiement d'une culture de l'outil SAGE, notamment dans le cadre du développement d'une communication coordonnée en inter-SAGE.

#### Interventions antérieures :

Animation et communication sur le SAGE de 2005 à 2024 (phases préliminaires, d'élaboration, d'approbation et de début de mise en œuvre).

#### Maître d'œuvre :

Institution Adour

#### Echéance - Délais :

Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE signé le 8 mars 2022.

#### Coût de l'opération : 78 633 € TTC

- 73 593 € charges d'animation (1,17 ETP) : salaires, frais de missions, et charges générales
- 5 040 € TTC communication





**Plan de financement prévisionnel :**

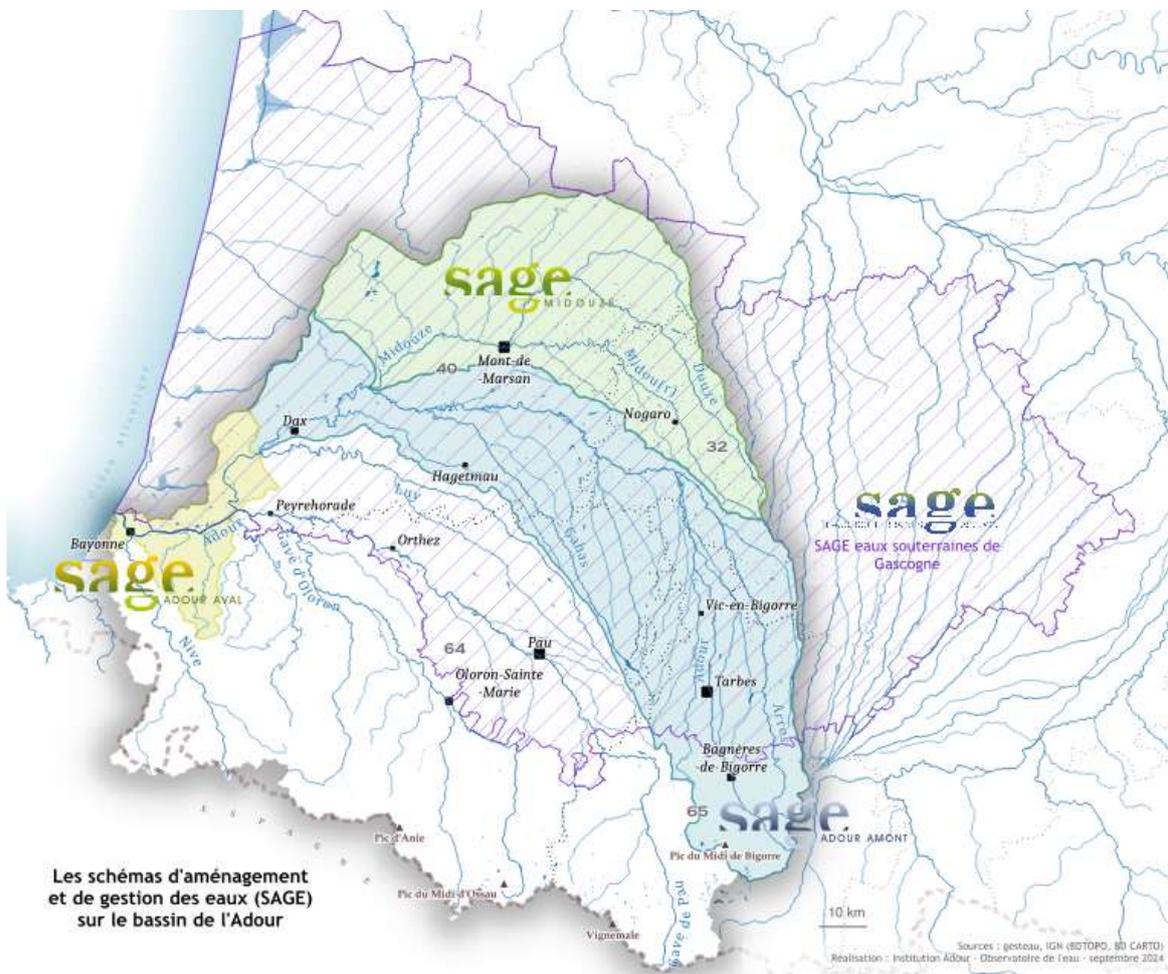
	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70%)	51 515 €	3 528 €	50 043 €
Région Nouvelle-Aquitaine	7 864 €	-	7 864 €
EPCI-FP *	7 107 €	756 €	7 863 €
Autofinancement **	7 107 €	756 €	7 863 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>73 593 €</b>	<b>5 040 €</b>	<b>78 633 €</b>

\* Convention de partenariat politique, technique et financier pour le portage du SAGE renouvelée pour la période de juin 2022 à décembre 2028 avec 5 EPCI-FP concernés.

\*\* La partie animation est financée au travers des charges générales de fonctionnement.

Reste à financer la communication, soit 189 € par Département.

**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 06

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Gestion intégrée

### Intitulé de l'opération :

SAGE des eaux souterraines de Gascogne - phase d'élaboration  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Superficie totale : près de 19 320 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées, et au-delà des limites du bassin versant de l'Adour

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Après la réalisation d'une étude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour entre avril 2018 et juin 2020 par le BRGM pour le compte de l'Institution Adour, la réflexion sur la gestion de ces ressources s'est poursuivie dans le cadre de l'animation d'une charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion durable des nappes profondes, depuis janvier 2021.

Après 4 années de concertation, le comité de pilotage a acté l'émergence d'un SAGE « eaux souterraines de Gascogne » en octobre 2022. Le périmètre du SAGE a été défini par arrêté interpréfectoral en juin 2024.

#### **Buts**

Les nappes captives du sud du bassin aquitain font l'objet de plusieurs usages depuis de nombreuses années : alimentation en eau potable, thermalisme, irrigation, industrie, etc. Ces nappes souterraines profondes représentent donc déjà une ressource stratégique pour le territoire, et le seront d'autant plus demain à l'aune du changement climatique. Le partage et l'utilisation durable des ressources en eau est donc un enjeu majeur, en particulier pour les nappes souterraines profondes, dont le renouvellement extrêmement lent confère à leur exploitation un caractère fini ou limité.

L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux dans l'élaboration du SAGE pour une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau souterraine profonde.

#### **Contenu**

##### Animation :

- Préparer et organiser les différentes réunions (comités de pilotage, comités techniques, réunions d'experts, réunions d'informations, rendez-vous d'acteurs, etc.) ;
- Rédiger et diffuser les différents documents (dossier préliminaire de communication et de consultation, comptes-rendus, notes, etc.) ;



- Poursuivre le travail d'état des lieux du SAGE ;
- Participer et contribuer aux réunions des partenaires sur le territoire et suivre l'avancement des actions mises en œuvre sur le bassin relatives aux nappes (actions de recherche et développement notamment (projet GAIA, etc.) ;
- Réaliser d'éventuelles études utiles (internalisées ou prestations), selon les choix de la CLE, et organiser la concertation associée ;
- Informer les acteurs du territoire sur les nappes profondes et sur les enjeux de la gestion de l'eau actuels et futurs (notamment sensibilisation sur le changement climatique : impacts, adaptation, etc.) ;
- Assurer le secrétariat technique et administratif du dossier (réception appels, mails et courriers, réponses, envoi des courriers, reprographie des documents, etc.).

#### Communication :

- Produire tout document de communication et information utile pour divers publics et divers objectifs ;
- En réponses à d'éventuelles sollicitations, assurer la présentation du dossier auprès de divers organismes, instances, etc. ;
- Site Internet : mise en ligne de documents et compte-rendu, des actualités, etc.

#### Priorités 2025 :

- 1/ Arrêté préfectoral de composition de la commission locale de l'eau et installation ;
- 2/ Rédaction de l'état des lieux (état initial / diagnostic) du SAGE ;
- 3/ Déploiement d'une culture des nappes et du SAGE des eaux souterraines de Gascogne, notamment dans le cadre du développement d'une communication coordonnée en inter-SAGE ;
- 4/ Poursuite du travail de concertation sur l'opportunité d'une étude complémentaire au SAGE portant sur la présence de radionucléides dans les eaux souterraines.

#### Interventions antérieures :

Animation et communication de 2018 à 2024

Etude socio-économique de l'importance stratégique des nappes profondes du bassin de l'Adour - convention de recherche et développement entre le BRGM et l'Institution Adour - avril 2018 à juin 2020

Charte d'engagement dans la gouvernance pour une gestion durable, concertée et solidaire des nappes profondes du bassin de l'Adour - depuis janvier 2021

Dossier préliminaire argumentaire du SAGE - de 2022 à 2023

Arrêté interpréfectoral de périmètre - juin 2024

#### Maître d'œuvre :

Institution Adour

#### Echéance - Délais :

Objectif d'obtenir l'arrêté préfectoral de CLE et d'installer cette dernière au début de l'année 2025.  
Valider l'état des lieux du SAGE d'ici la fin d'année 2025.

#### Coût de l'opération : 77 905 € TTC

- 72 865 € charges d'animation (1,15 ETP) : salaires, frais de missions et charges générales
- 5 040 € TTC communication





### Plan de financement prévisionnel :

	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne et Région Nouvelle-Aquitaine (80%)	58 292 €	4 032 €	62 324 €
Collectivités prodAEP *	7 287 €	504 €	7 791 €
Autofinancement **	7 286 €	504 €	7 790 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>72 865 €</b>	<b>5 040</b>	<b>77 905 €</b>

\* Avenant à la convention de partenariat politique, technique et financier pour l'émergence du SAGE établie pour la période de janvier à décembre 2024 doit être renouvelée pour 2025; 10 collectivités productrices d'eau potable depuis les nappes concernées.

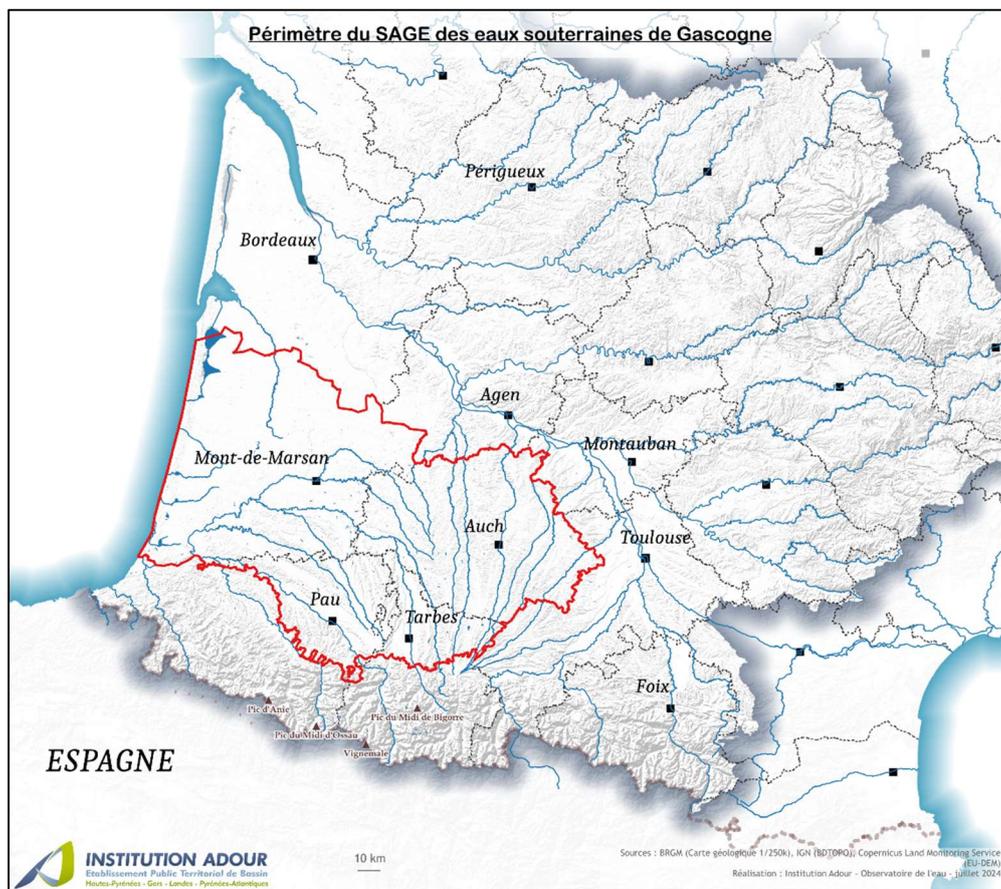
\*\* La partie animation est financée au travers des charges générales de fonctionnement.

Reste à financer la communication soit 126 € par département

### Plan de situation :

Le territoire d'intervention est à cheval entre les 2 Régions Nouvelle-Aquitaine (Landes et Pyrénées-Atlantiques) et Occitanie (Hautes-Pyrénées et Gers). Il couvre environ 19 800 km<sup>2</sup> dont :

- 7988 km<sup>2</sup> en Occitanie (40%)
  - o Hautes-Pyrénées : 1732 km<sup>2</sup> (9%)
  - o Gers : 6256 km<sup>2</sup> (31%)
- 11827 km<sup>2</sup> en Nouvelle-Aquitaine (60%)
  - o Landes : 9243 km<sup>2</sup> (47%)
  - o Pyrénées-Atlantiques : 2584 km<sup>2</sup> (13%)





## FICHE DE PROPOSITION n°07

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour : phase de mise en œuvre  
Animation et communication du projet de territoire

### Zone d'influence :

Bassin versant du Midour (départements du Gers et des Landes)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Après quatre années d'élaboration, le projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour, porté et animé par l'Institution Adour, a été validé le 11 mars 2020 par la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Midouze. Ce projet a impliqué l'ensemble des acteurs locaux du territoire, qui a validé les grands principes, les objectifs et le programme d'actions qui vise à restaurer l'équilibre quantitatif sur le long terme, en prenant en compte les effets du changement climatique et les enjeux qualitatifs recensés sur le territoire lors de l'état des lieux.

#### **Buts**

Les actions du projet de territoire cherchent à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Le PTGE est en phase de mise en œuvre suite à sa validation pour faire aboutir le programme d'actions et respecter le chemin de retour à l'équilibre.

#### **Contenu animation générale**

- Mise en œuvre du programme d'actions du PTGE Midour : maintenir la dynamique du territoire et la concertation établie, suivre des actions et des maîtres d'ouvrage, mettre en œuvre des actions à la charge de l'Institution Adour, garantir la fonctionnalité des actions et leur évolution si elle s'avère nécessaire ;
- Mettre à jour le tableau de suivi des actions ;
- Accompagner les acteurs dans leurs démarches administratives dans le cadre de la subvention des actions qu'ils mettent en œuvre ;
- Organiser, préparer et animer les réunions du comité technique et du comité de pilotage, en rédiger le compte-rendu ;
- Organiser et animer des groupes de travail et de suivi du projet de territoire, en rédiger le compte-rendu ;



- Organiser des journées techniques thématiques ;
- Rédiger des documents complémentaires du projet de territoire sur la base des travaux de concertation et des actions validées.

### **Contenu animation des opérations spécifiques**

Mise en œuvre par le service ressource des opérations sous maîtrise d'ouvrage ou animées par l'Institution Adour, ou en appui à des maîtres d'ouvrages du territoire.

Cela comprend l'animation générale et locale des opérations, la préparation des marchés, le suivi des maîtres d'œuvre et des études diverses nécessaires aux projets, l'animation ou la participation à des groupes de travail réunissant les partenaires dédiés, la coordination avec les services de l'État, l'animation foncière, le suivi technique, administratif et financier des opérations suivantes :

- o projet de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) de la station de Conte à Mont de Marsan,
- o opération de réutilisation des eaux usées traitées (REUT) sur la commune de Nogaro,
- o possibilités de mobilisation des retenues d'ASA déjà existantes,
- o réhausses des réservoirs de soutien d'étiage de Lapeyrie et Maribot ; pompages pour le remplissage complémentaire en périodes hivernale et printanière des réservoirs de soutien d'étiage de Lapeyrie, Maribot, Charros et Arthez.

### **Contenu communication**

- Présenter la démarche à l'occasion de diverses réunions, colloques, séminaires, etc. ;
- Coordonner l'élaboration du plan d'information, de sensibilisation et de valorisation du PTGE Midour ;
- Réaliser des supports pédagogiques et de communication (presses, affiches, etc.) ;
- Actualiser les pages dédiées du site internet de l'Institution Adour : mise en ligne des documents et comptes rendus, des actualités, etc.

### **Interventions antérieures :**

En 2024, l'animation a permis de poursuivre la mobilisation des instances (comité de suivi), d'instituer des groupes de travail (agriculture, solutions fondées sur la nature, paysages et biodiversité), d'orienter les partenaires à travailler en concertation, et de solliciter les services de l'État et les financeurs pour réfléchir autour des blocages rencontrés par les acteurs locaux.

### **Échéance - Délais :**

Programme d'actions du projet de territoire du Midour d'une durée de 15 ans à partir de la date de validation.

### **Coût de l'opération : 93 695 € TTC**

Dont animation, correspondant à 1,15 ETP (½ ETP de l'animatrice ainsi que des appuis internes sur les missions annexes citées plus haut, salaires, frais de missions et charges générales) pour 87 935 € TTC

Dont communication : 5 760 € TTC

### **Plan de financement prévisionnel :**

	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70%)	61 554 €	4 032 €	65 586 €
Région Occitanie	2 378 €	0 €	2 378 €
Autofinancement *	24 003 €	1 728 €	25 731 €
<b>TOTAL</b>	<b>87 935 €</b>	<b>5 760 €</b>	<b>93 695 €</b>

\* L'animation est financée au titre des charges générales de fonctionnement.



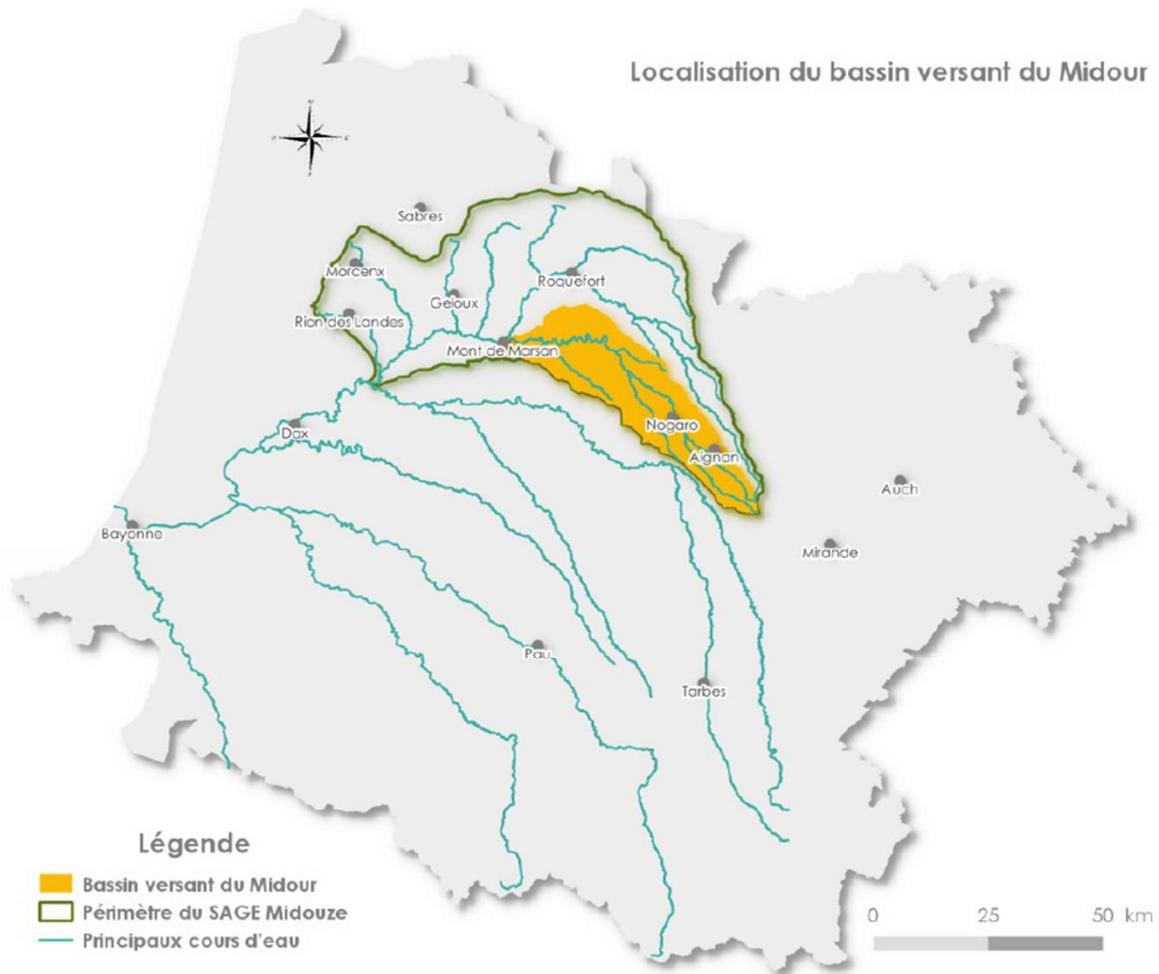


Les prestations relatives à la communication restent à financer comme suit :

Communication	Taux **	Montant à financer
Département des Landes	55%	950 €
Département du Gers	45%	778 €

\*\* Le pourcentage correspond à la quote-part par Département du déséquilibre quantitatif actualisé dans l'étude IES

**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n°08

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Projet de territoire pour la gestion de l'eau du Midour : phase de mise en œuvre  
Animation spécifique du volet agricole et communication afférente

### Zone d'influence :

Bassin versant du Midour (départements du Gers et des Landes)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du Midour, validé en 2020 par le comité de pilotage du PTGE Midour et la commission locale de l'eau du SAGE Midouze, est actuellement en phase de mise en œuvre.

#### **Contenu**

Le programme d'actions est constitué de 59 fiches actions réparties en 6 orientations stratégiques. Parmi celles-ci, l'orientation stratégique « Gouvernance » est centrale pour la mise en œuvre du PTGE Midour, puisqu'elle vise à coordonner, piloter et animer la démarche de concertation ainsi qu'à mobiliser les partenaires et les instances.

Tel que défini par l'ensemble des acteurs du PTGE Midour et figurant sur le programme d'actions, la fiche « GOUV2 » de cette orientation stratégique organise l'animation autour de 2 missions complémentaires :

- 1) une mission d'animation générale et de coordination du PTGE actuellement assurée par la chargée de mission en charge des PTGE du Midour et de la Douze,
- 2) une mission spécifique d'animation agricole actuellement assurée par l'animatrice agricole.

C'est suite à un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires agricoles et financiers organisé le 30 septembre 2021 qu'il a été proposé que l'animation agricole soit portée au sein de l'EPTB Adour, comme cela était prévu lors de la phase d'élaboration du PTGE Midour.

Au cours des discussions avec les partenaires financiers et agricoles, il est apparu que ce poste d'animation agricole :

- soit mis en place à la suite de l'élaboration d'un programme pluriannuel,
- soit axé sur des missions d'ingénierie de projet.



### **Contenu de l'animation agricole**

L'animation menée aura pour but de :

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques (GOUV, AUM, ASV) ainsi que l'ensemble du volet agricole du PTGE Midour sur le bassin versant du Midour et en lien avec les acteurs agricoles ;
- Coordonner les actions portées en partenariat ;
- Structurer les partenariats et les moyens mis à disposition par les structures agricoles ;
- Accompagner les porteurs de projet sur l'administratif et le financier ;
- Porter, suivre et affiner si besoin le calendrier prévisionnel pluriannuel coconstruit avec l'ensemble des acteurs agricoles ;
- Suivre la mise en œuvre du volet agricole du PTGE Midour, en lien avec le chargé de mission animation du PTGE Midour et élaboration du PTGE Douze ;
- Communiquer et valoriser les actions menées (expérimentation, journées techniques, ...) ;
- Faire évoluer les fiches actions en cas de nécessité pour s'adapter à de nouveaux besoins émergents.

### **Contenu de la communication**

- Présentation de la démarche et des actions à l'occasion de diverses réunions, colloques, séminaires, etc. ;
- Réalisation des supports pédagogiques et de communication (presses, affiches, etc.) ;
- Actualisation des pages dédiées du site internet de l'Institution Adour : mise en ligne des documents et comptes rendus, des actualités, etc.

### **Projets PAEC - Mise en œuvre de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)**

Les dossiers déposés dans le cadre des appels à projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) - campagne 2024 en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie ont reçu un avis favorable. Dans la continuité du travail consacré à la coordination et au suivi de deux PAEC à l'échelle du PTGE Midour, le travail se poursuivra en 2025.

### **Échéance - Délais :**

Animation reconduite annuellement, au moins sur 3 ans.

### **Coût de l'opération : 61 251 € TTC**

Dont animation, correspondant à 1 ETP de l'animatrice (salaires, frais de missions et charges générales) : 58 251 € TTC

Dont communication : 3 000 € TTC

### **Plan de financement prévisionnel :**

	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour Garonne (70%)	40 776 €	2 100 €	42 876 €
Autofinancement *	17 475 €	900 €	18 375 €
<b>TOTAL</b>	<b>58 251 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>61 251 €</b>

\* Le résiduel est financé comme suit :

	Département des Landes (55%)	Département du Gers (45%)
Animation	9 611 €	7 864 €
Communication	495 €	405 €
<b>Total</b>	<b>10 106 €</b>	<b>8 269 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n°09

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource

### Intitulé de l'opération :

Projet de territoire pour la gestion de l'eau de la Douze : phase d'élaboration  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Bassin versant de la Douze

Superficie totale : 1 224 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers (21 %) et Landes (79 %), les taux entre parenthèses correspondent à la moyenne des taux des critères « superficie relative » et « déséquilibre quantitatif » (selon BBR Midouze 2008)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Les projets de territoire pour la gestion de l'eau émanent de l'instruction gouvernementale du 4 juin 2015 concernant le financement des stockages d'eau, modifiée par l'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019. Ces démarches reposent sur une approche globale et coconstruite de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Après positionnement du conseil d'administration de l'Institution Adour de juillet 2015 pour porter ce tout nouveau type de démarche territoriale, la commission locale de l'eau du SAGE Midouze a délibéré le 4 novembre 2015 pour acter le principe du portage de l'élaboration du PTGE à l'Institution Adour et la nécessité de mettre en place un comité de pilotage spécifique « local ». Par délibération du 28 janvier 2021, le conseil syndical de l'Institution Adour a décidé d'engager la démarche de PTGE sur le bassin versant de la Douze. Par la suite, la CLE du SAGE Midouze a délibéré le 22 février 2021 validant le lancement de la démarche.

#### **Buts**

La démarche du PTGE de la Douze vise à élaborer un programme d'actions dans le but de satisfaire plusieurs enjeux : la gestion quantitative de l'eau, l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, la satisfaction des besoins du territoire en eau (salubrité, milieu, irrigation), l'amélioration de la qualité des masses d'eau, de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et l'approfondissement des connaissances (informer, sensibiliser, valoriser).



### **Contenu animation générale**

- Assurer une animation et concertation générale autour du projet en lien avec les acteurs locaux, les agriculteurs, les usagers, les partenaires techniques et institutionnels, les garants de la concertation, etc. ;
- Organiser, préparer et animer les réunions publiques ;
- Organiser, préparer et animer les réunions du comité technique et du comité de pilotage du « PTGE Douze » et des groupes de travail associés ; en rédiger le compte-rendu ;
- Organiser et animer des ateliers de concertation et des réunions publiques en partenariat avec un prestataire externe ; en rédiger le compte-rendu ;
- Rédiger les synthèses et les documents du projet de territoire de la Douze sur la base des travaux de concertation ;
- Rédiger le diagnostic du territoire ;
- Élaborer des cahiers des charges, mettre en concurrence, coordonner et suivre des bureaux d'études et prestataires extérieurs.

### **Contenu animation spécifique**

- Analyse hydraulique et numérique appliquée à la gestion quantitative de l'eau sur le bassin de la Midouze : étude de scénarios d'adaptation. Cette mission sera accompagnée par un stagiaire. Le stage aura pour objectifs, sur la base de calculs hydrauliques, d'évaluer des ordres de grandeurs afin de répondre à plusieurs questions récurrentes, émanant des usagers et acteurs du territoire dans le cadre des démarches de concertation et de co-construction (PTGE, SAGE, PAPI) en lien avec la gestion quantitative (étiage, inondation).

### **Contenu communication**

- Présentation de la démarche dans diverses réunions, colloques, séminaires, etc. ;
- Réaliser des supports pédagogiques et de communication (presses, affiches, etc.) ;
- Site internet de l'Institution Adour : élaboration de la page PTGE Douze, mise en ligne des documents et comptes rendus, des actualités, etc. ;
- Organisation, préparation et animation d'événements complémentaires (grand public notamment).

### **Interventions antérieures :**

En 2024, l'animation portée par l'EPTB Institution Adour a permis :

- de réaliser quatre ateliers de co-construction avec les acteurs du territoire ;
- d'impliquer des usagers directs du territoire, dont les professionnels de la sylviculture et de les acculturer au projet via un atelier spécifique ;
- de maintenir à jour la composition des groupes des différents niveaux de gouvernance (comité de pilotage, comité technique, ateliers de concertation) et de les solliciter en tant que de besoin ;
- d'affiner le planning, avec les étapes, tâches et diverses instances (CLE du SAGE Midouze, comité de pilotage, comité technique, ateliers de concertation, ...) nécessaires à l'élaboration du PTGE Douze ;
- de poursuivre la rédaction de l'état des lieux / diagnostic du territoire, tenant compte des résultats apportés par l'étude socio-économique finalisée en cours d'année ainsi que des apports du diagnostic agricole réalisé.

### **Échéance - Délais :**

Opération pluriannuelle sur une durée totale estimée à 5 ans (démarrage début 2021).

### **Coût de l'opération : 54 061 € TTC**

Dont animation, correspondant à 1/2 ETP de l'animatrice ainsi que des appuis internes (salaires, frais de missions et charges générales) : 48 301 € TTC

Dont communication : 5 760 € TTC

(Les frais de garant n'apparaissent pas ici car ils sont pris en charge par la Commission nationale des débats publics)





### Plan de financement prévisionnel :

	Animation	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70%)	33 811 €	4 032 €	37 843 €
Autofinancement *	14 490 €	1 728 €	16 218 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 301 €</b>	<b>5 760 €</b>	<b>54 061 €</b>

\* L'animation est financée au titre des charges générales de fonctionnement.

Les prestations relatives à la communication restent à financer comme suit :

Communication	Taux	Montant à financer
Département des Landes	79%	1 365 €
Département du Gers	21%	363 €

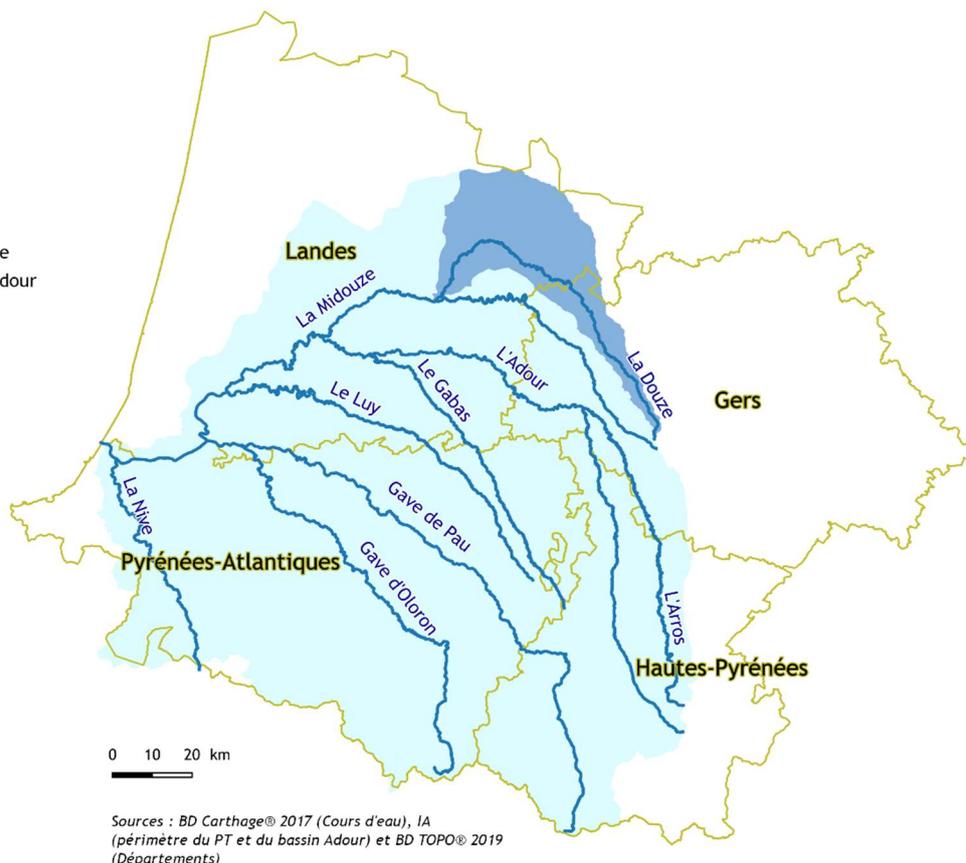
Le pourcentage d'intervention du Département des Landes est égal à la moyenne des pourcentages de la surface relative (933 km<sup>2</sup>, soit 76%) et du déséquilibre quantitatif indiqué sur le scénario 2d du BBR Midouze 2008 (3,5 Mm<sup>3</sup>, soit 81%), soit 79%.

Le pourcentage d'intervention du Département du Gers est égal à la moyenne de la surface relative (291 km<sup>2</sup>, soit 24%) et du déséquilibre quantitatif indiqué sur le scénario 2d du BBR Midouze 2008 (0,8 Mm<sup>3</sup>, soit 19%), soit 21%.

### Plan de situation :



- Cours d'eau
- Départements
- Périmètre du PT Douze
- Périmètre du Bassin Adour





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 10

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource

### Intitulé de l'opération :

Projet de territoire pour la gestion de l'eau Adour en amont d'Aire (PT3A)  
Animation et communication

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour en amont de la confluence avec les Lées (Aire sur l'Adour) et certains affluents (les principaux : Échez, Louet) hors Arros

Superficie totale : 1 572 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers (14 %), Pyrénées-Atlantiques (11 %) et Hautes-Pyrénées (75 %)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Sur le territoire amont de l'Adour, l'émergence d'une démarche de projet de territoire a fait l'objet d'une réflexion préalable conduite par les services de l'État. Au regard du contexte local il a été décidé de conduire une phase préalable d'audit patrimonial confié à un auditeur externe. À l'issue de cette phase préalable, plus d'une soixantaine d'acteurs du territoire ont été entendus et les synthèses des entretiens ont fait apparaître les points de convergences tout comme des divergences sur la perception du territoire en lien avec la problématique de la ressource en eau.

L'audit conclut sur la légitimité de l'Institution Adour à porter et abriter, au dire des acteurs, la démarche de projet de territoire en connexion avec l'État facilitateur.

Par délibérations du 22 juillet 2015 et du 21 juillet 2017, l'Institution Adour a décidé de s'engager pour porter la réalisation d'un projet de territoire sur l'Adour amont et à animer la démarche.

La démarche de concertation a débuté le 9 octobre 2018 avec réunion publique de lancement, marquant le démarrage de la phase d'élaboration du projet. Cette phase s'est en premier temps focalisée sur la réalisation d'un diagnostic du territoire. Afin de partager une vision commune entre les acteurs, des ateliers de concertation ont été organisés entre 2018 et 2022 pour aboutir à la rédaction et la validation de ce diagnostic (validé en 2022 par la CLE et en 2023 par le Préfet référent). En 2022, la phase d'élaboration s'est poursuivie par la construction d'un programme d'actions qui répond aux enjeux soulevés dans le diagnostic du territoire. Le processus de validation du programme d'actions se poursuivra pendant la première partie de l'année 2025 auprès des acteurs institutionnels (CLE du SAGE Adour amont, Préfet, comité de bassin Adour Garonne). Le lancement de la phase de mise en œuvre du projet de territoire est attendu pour la fin d'année 2025 et fera l'objet de divers échanges auprès des acteurs porteurs d'actions.



### **Buts**

Le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) doit aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'actions pour résorber durablement le déséquilibre quantitatif sur le bassin de l'Adour en amont d'Aire. Ces solutions portent sur des actions d'économies d'eau, de meilleure gestion, voire de création de ressource si besoin, en tenant compte des usages et de la socio-économie du territoire. Le PTGE veillera également à ne pas dégrader la qualité des masses d'eau.

### **Contenu animation projet de territoire Adour amont**

L'équipe d'animation du projet de territoire assurera en 2025 les échanges entre les acteurs et apportera des éléments techniques dans le cadre du processus de validation auprès des acteurs institutionnels et du lancement de la phase de mise en œuvre du projet. Elle contribue au bon déroulement et au suivi de la démarche en étant en chargé de :

- Organiser, préparer et animer les réunions des instances du projet de territoire (des ateliers et des assemblées générales si le processus de validation de 2025 en fait émerger le besoin ; des comités techniques, des comités de suivi ou des groupes de travail pour mettre en œuvre le projet) et en rédiger le compte-rendu ;
- Rédiger les documents du projet de territoire sur la base des travaux de concertation, notamment les rapports bilans de la phase d'élaboration et un rapport de synthèse à destination du grand public ;
- Assurer le lien avec les partenaires techniques et institutionnels, la CLE (instance de validation) et proposer des modalités de réponses aux attentes exprimées ;
- Suivre les prestataires des différents marchés (appui à la concertation) ;
- Collecter, traiter et mettre en forme les données techniques nécessaires à l'avancement du projet ;
- Marchés publics : élaboration des cahiers des charges et mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, coordination et suivi des études qui s'avèreront nécessaires ;
- Assurer les actions de communication du projet de territoire.

### **Contenu animation des opérations spécifiques**

Études des canaux de l'Adour amont et de l'Echez : poursuite du travail de connaissance et d'expertise engagé depuis 2017.

Programme 2025 : étude des réseaux de canaux de Dibès et Lapardevant - étude des réseaux de canaux du Bas Ailhet et Bazillac Florence.

Contenu : état des lieux des réseaux et des ouvrages, et des usages et enjeux de chaque réseau de canaux, rencontres des partenaires institutionnels, acteurs et usages locaux, collecte, traitement et valorisation de données, préconisations d'actions de gestion.

Temps et coûts dédiés : 1 stage de 6 mois et animation-encadrement technicien Institution Adour.

### **Contenu communication projet de territoire Adour amont**

La finalisation de la phase d'élaboration et le lancement de la phase de mise en œuvre du PT3A en 2025 vont nécessiter ponctuellement d'avoir recours à divers éléments de communication. La liste ci-dessous précise de manière non-exhaustive le contenu du volet communication :

- Impression des rapports bilans de la phase d'élaboration (programme d'actions, synthèse pour le grand public, rapport d'évaluation de la démarche, prestation d'un graphiste...) ;
- Présentation de la démarche dans diverses réunions, colloques, séminaires, pouvant nécessiter l'impression de kakemonos ou d'affiches ;
- Diffusion du jeu de rôles « Adour en Jeu » auprès de partenaires qui nécessite la réimpression du jeu et l'achat du matériel associé ;
- Publications presse et affiches (avancement du projet, réunions publiques...).

### **Échéance - Délais :**

Échéance phase d'élaboration - processus de validation par les acteurs institutionnels (CLE du SAGE Adour amont, Préfets, comité de bassin) mi 2025. Durée totale de l'élaboration estimée à 7 ans.

Échéance lancement de la phase de mise en œuvre - mi 2025. Durée totale estimée de la mise en œuvre à 25 ans jusqu'en 2050.





### Coût de l'opération 2025 : 103 160 € TTC

- Animation : 87 400 € TTC pour salaires, frais de missions et charges générales
- Garant : 10 000 € TTC
- Communication : 5 760 € TTC

### Plan de financement prévisionnel :

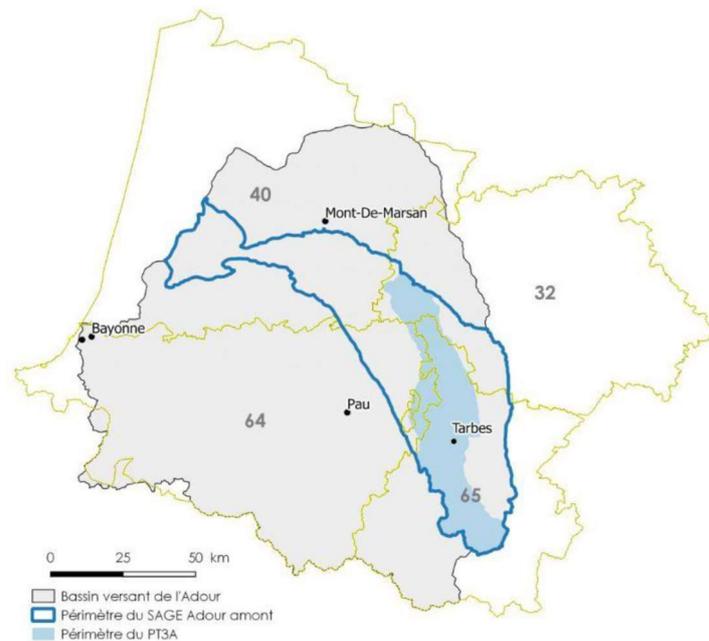
	Animation	Garant	Communication	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (70%)	61 180 €	7 000 €	4 032 €	72 212 €
Autofinancement *	26 220 €	3 000 €	1 728 €	30 948 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>87 400 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 760 €</b>	<b>103 160 €</b>

\* L'animation est financée au titre des charges générales de fonctionnement.

La communication et le garant restent à financer comme suit :

	Département 32 (14 %)	Département 64 (11 %)	Département 65 (75 %)
Communication	242 €	190 €	1 296 €
Garant	420 €	330 €	2 250 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>662 €</b>	<b>520 €</b>	<b>3 546 €</b>

### Plan de situation :





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 11

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource

### Intitulé de l'opération :

Animation de la feuille de route gestion quantitative de l'EPTB Adour

### Zone d'influence :

L'intégralité du bassin de l'Adour.

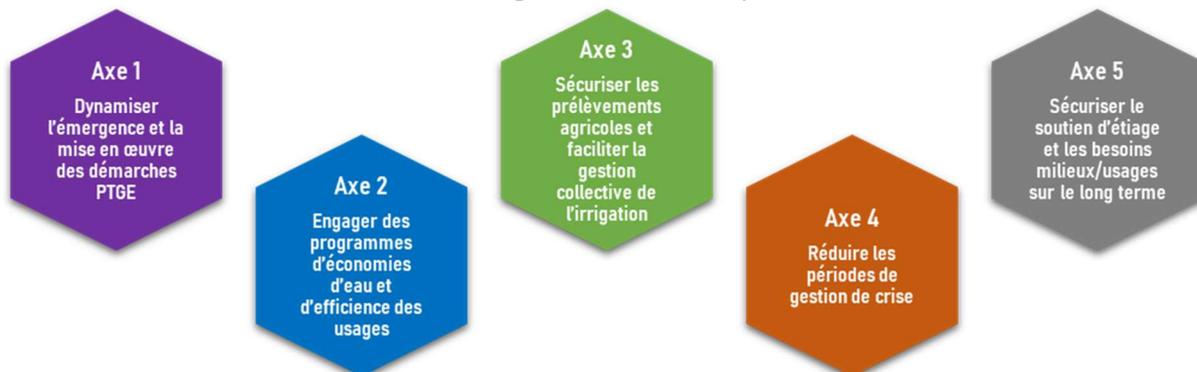
Superficie totale : 16 800 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées

### Description de l'opération :

#### *Origine*

Par sa délibération du 15 septembre 2021, l'agence de l'eau Adour-Garonne a validé un plan stratégique de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau. Afin de mettre en œuvre ce plan, les EPTB ont été mandatés en novembre de la même année pour assurer la coordination à l'échelle des grands sous-bassins dans le cadre de cette stratégie territoriale. L'agence de l'eau a également invité les EPTB à proposer une feuille de route opérationnelle pour la période 2022-2027 déclinant les 5 axes de la stratégie de retour à l'équilibre :



L'animation de cette feuille de route est fondée sur une relation de confiance et de travail commun entre les EPTB et l'Agence de l'eau. L'Agence a un rôle d'accompagnement, technique et financier, et les EPTB un rôle de coordination et de déclinaison territoriale.



### **Buts**

L'animation de la feuille de route gestion quantitative de l'EPTB Adour a pour objectif de mettre en œuvre ou d'accompagner à l'échelle du bassin des actions en faveur de l'équilibre quantitatif de la ressource en eau (économies, sobriété, résilience des usages, renforcement de la ressource, etc...).

### **Contenu de l'animation de la feuille de route**

Les missions attendues consistent à l'animation de la feuille de route pour la stratégie de gestion quantitative du bassin de l'Adour dont notamment :

- l'animation auprès des partenaires du territoire pour la mise en œuvre des actions de la feuille de route pour la stratégie de gestion quantitative,
- le suivi de projets structurants de gestion quantitative (études et travaux) conduits par le service : élaboration des cahiers des charges, suivi technique d'opération, animation des instances de pilotage, ...
- l'actualisation des données et du diagnostic sur le territoire des Luys et du Louts,
- la participation aux études et travaux pour la mobilisation des retenues sans usages, en priorité sur les secteurs à enjeux, en lien avec les partenaires du territoire, en intégrant l'impact qualitatif,
- le suivi de l'étude qualité des réservoirs de soutien d'étiage et proposition des mesures d'évitement et d'aménagement,
- l'élaboration des rapports de synthèse et d'analyse relatifs au suivi et à la gestion des étiages,
- le suivi des études et démarches liées à l'actualisation des volumes prélevables,
- la fourniture de données et suivi des études et démarches de définition du « nouveau modèle socio-économique de soutien d'étiage ».

### **Etudes et démarches en lien avec l'animation de la feuille de route**

L'animation de la feuille de route conduit à apporter un renfort sur différentes missions préexistantes ou à venir, notamment :

- Travail d'expertise des études portant sur les nappes alluviales du bassin de l'Adour ;
- Optimisation et efficacité des canaux de l'Adour amont ;
- Mobilisation des gravières pour du soutien d'étiage ;
- Réhausse des réservoirs de l'Institution Adour ;
- Communication sur les enjeux du soutien d'étiage ;
- etc.

### **Échéance - Délais :**

La stratégie de gestion quantitative intègre des objectifs à l'horizon 2027. Cette fiche programme concerne l'animation de la feuille de route pour l'année 2024.

### **Coût de l'opération : 126 084 € TTC**

Animation : 126 084 € TTC pour salaires, frais de missions et charges générales (1,70 ETP)

### **Plan de financement prévisionnel :**

	<b>Total</b>
Agence de l'eau Adour-Garonne (80%)	100 867 €
Autofinancement *	25 217 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>126 084 €</b>

\* L'animation est financée au titre des charges générales de fonctionnement.





## FICHE DE PROPOSITION n° 12

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau - Gestion du soutien d'étiage

### Intitulé de l'opération :

Suivi du PGE Adour amont pour la campagne d'étiage 2024 et analyse de l'évolution interannuelle, et mise en œuvre des actions du PGE et participation à diverses réunions lors de l'étiage 2025. Suivi de la mise en œuvre de la DIG Adour amont pour l'année 2024.

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Suivi du PGE Adour amont selon le cahier des charges élaboré par l'Agende l'Eau et la DREAL de bassin Adour-Garonne, définissant trois types de descripteurs et indicateurs :

1. de contexte,
2. de moyens,
3. de résultats.

L'Institution Adour est gestionnaire de 29 réservoirs (dont 24 réservoirs en propriété) sur tout le bassin versant de l'Adour (BV Adour, BV Midouze et BV Luys/Louts), pour le soutien d'étiage et la compensation des prélèvements.

L'Institution Adour a porté le dossier pour la gestion globale des réserves sur l'Adour en amont d'Aire (arrêtés interpréfectoraux de DIG et DUP Adour amont signés en janvier 2014 et prorogés en 2019), dossier comprenant 2 volets : 1/ mise en place d'une redevance de service ; 2/ équipements des prises d'eau des principaux canaux.

#### **Buts**

Évaluation des impacts de la mise en œuvre des actions du PGE Adour amont.

#### **Contenu**

- Rapport de suivi annuel du PGE Adour amont et évaluation pluriannuelle : Renseignement d'une série de descripteurs et indicateurs selon le cahier des charges visé ci-dessus :
  - o recueil et synthèse de données, tableaux et cartographie, élaboration du rapport de suivi de l'étiage 2024
- Institution Adour acteur central dans la gestion de l'eau :
  - o suivi quotidien du contexte hydroclimatique pour adapter les stratégies de gestion en lien avec les usagers du territoire et le concessionnaire,
  - o animation des commissions de gestion sur chaque axe réalimenté rassemblant les usagers et partenaires institutionnels,



- participation aux comités départementaux de l'eau, comités sécheresse, ..., réflexions sur les évolutions des arrêtés " plans de crise " et participation aux groupes de travail réunis sous l'égide de l'Etat.
- Suivi de la mise en œuvre de la DIG Adour amont :
  - suivi des évolutions des autorisations pour adaptations/corrections des redevances,
  - les services de l'Institution Adour suivent l'entretien et la maintenance des équipements de mesures pour valider leur pérennisation ou évolution avec le prestataire de service, et en concertation avec les acteurs locaux (services de l'État, syndicat de rivière, propriétaires riverains),
  - négociations avec EDF pour l'évolution tarifaire de la mise à disposition de l'eau de Gréziolles.

#### Interventions antérieures :

Suivi des étiages de 2003 à 2024 ainsi que de l'analyse et de l'évolution interannuelle.

#### Echéance - Délais :

12 mois

#### Coût de l'opération : 45 215 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel :

- l'ensemble de ces missions représente 0,45 ETP répartis comme suit
  - 66 jours suivi PGE et traitement des données,
  - 24 jours suivi DIG,
  - 1 stagiaire sur 6 mois pour réaliser un état des lieux sur le bassin versant du Bahus,
  - 8 jours pour le suivi administratif du dossier (montage des marchés et suivis technique et financier, facturation DIG).

Soit 31 755 € de temps de travail Institution Adour,

- des frais indirects (structure) pour 6 860 € TTC,
- des frais de missions pour 6 600 € TTC.

	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne (50%)	22 608 €
Autofinancement *	22 607 €
<b>Montant total</b>	<b>45 215 €</b>

\* financé au titre des charges générales de fonctionnement.





## FICHE DE PROPOSITION n° 13

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau - Gestion du soutien d'étiage

### Intitulé de l'opération :

Suivi du PGE Luys/Louts pour la campagne d'étiage 2024 et analyse de l'évolution interannuelle, et mise en œuvre des actions et participation à diverses réunions lors de l'étiage 2025 sur les bassins versants des Luys et du Louts.

Animation des projets de confortement de la ressource en eau sur le bassin versant des Luys, et étude pour une actualisation du PGE Luys-Louts sur le bassin versant des Luys.

### Zone d'influence :

Bassins versants des Luys et du Louts : Landes et Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le Plan de gestion des étiages (PGE) et son programme d'actions des bassins des Luys et du Louts a été validé en 2012.

Un suivi du PGE Luys/Louts est réalisé selon le cahier des charges élaboré par l'Agence de l'eau et la DREAL de bassin Adour-Garonne, définissant trois types de descripteurs et d'indicateurs :

1. de contexte,
2. de moyens,
3. de résultats.

L'Institution Adour est gestionnaire de 29 réservoirs (dont 24 réservoirs en propriété) sur tout le bassin versant de l'Adour (BV Adour, BV Midouze et BV Luys/Louts), pour le soutien de l'étiage et la compensation des besoins.

Plus précisément, l'Institution Adour est propriétaire des réservoirs de l'Ayguelongue et du Balaing et gestionnaire d'un volume pour le soutien d'étiage du réservoir de l'Aubin sur les Luys, et du réservoir d'Hagetmau sur le Louts.

#### **Buts**

Évaluation des impacts de la mise en œuvre des actions du PGE Luys/Louts.

#### **Contenu**

- Renseignement d'une série de descripteurs et indicateurs : recueil et synthèse de données, tableaux et cartographie, élaboration du rapport de suivi de l'étiage 2024 ;
- Suivi quotidien du contexte hydroclimatique pour adapter les stratégies de gestion en lien avec les usagers du territoire et le concessionnaire ;
- Participation de l'Institution à l'animation des commissions de gestion de rivière, à la mise en œuvre des actions du PGE, ...



- Animation d'une étude d'actualisation du PGE portant sur le bassin versant des Luys :
  - o Animation des projets de confortement de la ressource en eau sur le bassin versant des Luys (projet de reut, transfert depuis le Gabas et réhausse du réservoir de l'Ayguelongue).

#### Interventions antérieures :

- Élaboration du protocole PGE Luys/Louts, validé en commission planification en 2013
- Études multicritères sur les solutions des Luys amont en 2015
- Suivi des étiages de 2003 à 2024 ainsi que de l'analyse et de l'évolution interannuelle

#### Echéance - Délais :

12 mois

#### Coût de l'opération : 30 375 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel :

- l'ensemble de ces missions représente 0,1 ETP et 1 alternant répartis comme suit
  - 22 jours suivi PGE, traitement des données, accompagnement stagiaire
  - 1 alternant pour le portage d'études d'actualisation du PGE

Soit 21 335 € de temps de travail Institution Adour,

- des frais indirects (structure) pour 8 540 € TTC,
- des frais de missions pour 500 € TTC.

	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne (50%)	15 187 €
Autofinancement *	15 188 €
<b>Montant total</b>	<b>30 375 €</b>

\* financés au titre des charges générales de fonctionnement.





## FICHE DE PROPOSITION n° 14

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Gestion de la part non valorisée du Gabas (année 2024)

### Zone d'influence :

Gabas, Lees réalimentés, Adour40 ;  
sur 4 départements : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Non valorisation totale de la part du volume du réservoir du Gabas dédiée à la compensation des prélèvements agricoles, sur la partie Hautes-Pyrénées (pas de demande locale) et sur la partie Pyrénées-Atlantiques (retard dans la constitution des réseaux à l'origine, en lien avec le remboursement préalable à la construction de l'autoroute A65, puis changement depuis quelques années des conditions et taux d'éligibilité freinant la constitution de ces réseaux).

#### **Buts**

Assurer l'équilibre financier de la gestion du réservoir du Gabas.

#### **Contenu**

L'arrêté interpréfectoral portant règlement d'eau du réservoir du Gabas prévoit la valorisation de la partie du volume dédiée à la compensation des prélèvements agricoles selon le schéma suivant :

En hectares (Ha)	Bassin versant du Gabas		Bassins versants des Leès		Disponible en 2024
	souscriptible	souscrit en 2024	souscriptible	souscrit en 2024	
Département 65	250	0	0	21	229
Département 64	2 390	1 243	2 350	2 036	909
Département 40	1 000	1 140	0	0	
Département 32	0	0	250	565	
<b>Totaux</b>	<b>3 640</b>		<b>2 600</b>		<b>1 138</b>



### Reliquat Pyrénées-Atlantiques :

- valorisation partielle du reliquat Pyrénées-Atlantiques sur la partie landaise du Gabas (limite départementale) de 2009 à 2012 (délibérations antérieures)
- projet de transfert de 1,6 Mm<sup>3</sup> vers les Luys de France et de Béarn dans cadre du PGE Luys-Louts : abandonné en 2018 compte tenu du non co-financement public vers un sous-bassin « en équilibre » ; valorisation du reliquat en cours sur bassin versant du Gabas 64, étude du transfert d'un volume réduit vers Luy de France

### Reliquat Hautes-Pyrénées :

En 2017 : réunions préalables avec la chambre d'agriculture 65 et le conseil départemental 65 pour valorisation locale ; en l'absence, proposition d'une augmentation de transfert du Gabas vers les Lees pour un soutien de l'Adour amont : refus des DDT 32 et 65.

Dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de l'exploitation des réservoirs pour la période 2024 à 2033, le contrat de concession prévoit (article 31.3) que l'exploitant facture à l'Institution Adour ces volumes non valorisés, afin de ne pas alourdir davantage la redevance auprès des préleveurs actuels.

Cette facturation est établie selon la structure de redevance proposée par l'Institution Adour, sur la base des coûts unitaires des parts fixe et proportionnelle - à concurrence de la consommation moyenne annuelle sur les sous-bassins Gabas et Lees, et majoré de la TVA à 5,5%.

Ce montant est actualisé selon la formule d'actualisation des prix :

$$UT=UT_0 (0,17 + 0,45 ICHT-IME/ICHT-IME_0 + 0,11 Elec/Elec_0 + 0,27 FSD2/FSD2_0)$$

et sera ajusté chaque année en fonction de la consommation réelle sur ces sous-bassins.

### Échéance - Délais :

12 mois (suivi annuel)

### Coût de l'opération : 64 044 € TTC (60 705,22 € HT)

Coût unitaire (€/Ha, 1 UT = 1 € en 2024) sur base consommation moyenne du sous-bassin (44 %) :

- part fixe forfaitaire : 871 Ha x 36 UT + 871 x 1800 x 0,013 = 51 737,40 € HT
- part variable 1 (< 60 % du quota) : 871 Ha x (1800 x 44 %) x 0,013 UT = 8 967,82 € HT

### Plan de financement prévisionnel :

	Disponible 2024	Montant HT		Montant TTC
Département 65	229 ha - 412 200 m <sup>3</sup>	part fixe	13 602,60 €	16 838,20 €
		part variable	2 357,78 €	
Département 64	642 ha - 1 156 000 m <sup>3</sup>	part fixe	38 134,80 €	47 205,80 €
		part variable	6 610,04 €	
Montant total	871 ha - 1 568 000 m <sup>3</sup>	60 705,22 €		64 044,00 €





## FICHE DE PROPOSITION n° 15

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau - Gestion du soutien d'étiage

### Intitulé de l'opération :

Gestion de la prise d'eau de la Gespe 2025

### Zone d'influence :

Adour amont, canal de la Gespe (et son réseau de canaux secondaires), Echez, sur le département des Hautes-Pyrénées

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Gestion technique et financière de la prise d'eau assurée par le syndicat mixte de gestion de la Gespe : 50 % Département des Hautes-Pyrénées, 50 % communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) et communauté de communes de la Haute-Bigorre (CCHB).

Dissolution du syndicat mixte pour la gestion de la Gespe (SMGG) en 2019 (délibération du 9 avril et arrêté préfectoral du 25 juillet, avec date d'effet au 30 septembre).

Après discussion, la dévolution de l'actif, passif et personnel a été réalisée selon deux pôles d'activités :

- l'une relevant de la mission historique et principale du réseau hydrographique de la Gespe, à savoir l'alimentation en eau et la répartition de celle-ci en période d'étiage en lien avec les problématiques de prélèvements et usages autorisés (sous la responsabilité de l'Institution Adour),
- l'autre concernant les questions relatives à la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et l'entretien des milieux aquatiques du réseau anciennement géré par le syndicat dissout (sous la responsabilité du syndicat mixte Adour amont - SMAA).

Par délibération du comité syndical n°68-2019 en date du 25 septembre 2019, il a été décidé d'intégrer à l'actif de l'Institution Adour la prise d'eau Hiis (Rojo), pour la valeur des travaux annexés à l'arrêté préfectoral, sous réserve de la vérification des titres et usages pesant sur l'ouvrage et sous réserve de la production du passif égal à zéro.

Concernant le personnel attaché à la gestion du canal une personne intervient à la vacation, tant sur la période d'étiage que hors étiage, pour assurer la régulation de la prise d'eau du canal de la Gespe.

#### **Buts**

Assurer la continuité et la pérennité de la maintenance et de la gestion technique de la prise d'eau de la Gespe pour la répartition des débits en étiage entre l'Adour et l'Echez dans le cadre de la gestion globale de la ressource sur l'Adour en amont d'Aire.



### **Contenu**

Assurer la maintenance technique de l'ouvrage et la prise en charge des charges de gestion de la prise par un salarié à temps partiel.

Ces charges seront intégrées à moyen terme dans le nouveau dossier d'enquête publique en projet pour l'application d'un nouveau cadre pour la gestion globale et concertée sur le territoire de l'Adour et de l'Echez en amont d'Aire-sur-l'Adour (nouvelle déclaration d'intérêt général DIG et déclaration d'utilité publique DUP) ; les charges seront ainsi réparties sur les futurs redevables de la nouvelle DIG.

Le reste à charge de l'EPTB reste financé par le département des Hautes-Pyrénées, jusqu'à une prise en compte au titre de la future DIG Adour amont.

### **Echéance - Délais :**

12 mois (suivi annuel)

### **Coût de l'opération : 5 000 € TTC**

	Montant
Frais de gestion et maintenance	2 500 €
Vacations	2 500 €
<b>Montant total</b>	<b>5 000 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel :**

	Montant
Département 65	5 000 €





## FICHE DE PROPOSITION n° 16

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Frais de gestion 2024 du pré-stockage foncier sur les projets de réservoirs

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour : Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Volet quantitatif du SAGE Adour amont - PGE Adour amont, volet quantitatif du SAGE Midouze, validés par les commissions locales de l'eau (CLE) ou comités d'élaboration puis par l'État, Projet de territoire du Midour et sa mise en œuvre du programme d'actions validé en 2020.

#### **Buts**

Dans le cadre de la mobilisation de ressources foncières pour mener à bien ses différents projets d'investissements, l'Institution Adour signe des conventions cadres de concours technique avec la SAFER Occitanie et la SAFER Aquitaine Atlantique. Les « SAFER » mènent donc pour le compte de l'Institution Adour une action de gestion, échange et mise en valeur des biens relative aux stockages.

En plus du prix principal d'acquisition et des frais d'acquisition, la SAFER facture donc chaque année à l'Institution Adour des frais généraux correspondant aux charges de structures liées au stockage et des frais de gestion temporaire correspondant aux charges inhérentes à la qualité de propriétaire (impôts fonciers, assurances, travaux, etc.).

Le taux des frais généraux liés au stockage est fixé annuellement par le Ministère de l'agriculture et ce taux sera appliqué chaque année au prix principal en stock des réserves foncières constituées (pour 2024 **1,53%**).

Les frais de gestion temporaire sont fixés par les conventions et sont de **1,50 % HT** du prix principal d'acquisition.

Il peut aussi y avoir des frais financiers lorsque la collectivité ne préfinance pas sous forme d'avances financières à disposition de la SAFER pour l'acquisition des stocks.

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20241204-241204H2140H1-DE



**Estimation des frais de gestion 2024 à financer en 2025 :**

Projet	Estimations des frais généraux, de gestion temporaire et frais financiers	Département 40	Département 32	Département 65
Mondebat	29 100 €	17 460 €	11 640 €	
Tailluret	550 €	550 €		
Corneillan	950 €		950 €	
Ousse	10 100 €		2 020 €	8 080 €
Géline	13 165 €		2 633 €	10 532 €
Louet 2	11 680 €		5 840 €	5 840 €
Projet Reuse de Conte	32 600 €	32 600 €		
Stockage Midour	1 300 €	715 €	585 €	
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>99 445 €</b>	<b>51 325 €</b>	<b>23 668 €</b>	<b>24 452 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 17

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Suivi 2025 de la qualité des eaux des réservoirs de soutien d'étiage

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour : Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Demande de suivi qualitatif de l'eau des réservoirs de soutien d'étiage  
Application des préconisations des arrêtés d'autorisation des réservoirs

#### **Buts**

- Suivi de la qualité des eaux restituées à l'aval des réservoirs de soutien d'étiage de l'Institution Adour, et éventuel suivi des eaux entrantes, pour mesurer les impacts éventuels et envisager des éventuelles mesures de gestion correctrices ;
- Suivi des développements (bloom) de cyanobactéries ;
- Évaluation de la qualité des réservoirs.

#### **Contenu**

- Suivi de la qualité des eaux restituées par le réservoir d'Hagetmau (BV du Louts) ;
- Suivi de la qualité des eaux restituées par les réservoirs de l'Ayguelongue et du Balaing (BV des Luys) ;
- Au besoin, comme chaque année, réalisation de prélèvements et d'analyses dans le cadre du suivi des cyanobactéries sur les lacs de l'Institution Adour.

### Interventions antérieures :

- Campagne 2010 : suivi de la qualité des eaux des réservoirs de Tailluret et Charros ;
- Campagne 2011 : suivi de la qualité des eaux de 10 barrages dont 4 à la charge de la CACG (Latrille, Lourden, Fargues, Ayguelongue) ;
- Campagne 2012 : suivi de la qualité des eaux de 7 barrages dont 2 à la charge de la CACG ; suivi de la quantité et qualité des sédiments de deux barrages : Charros et Tailluret ;
- Campagne 2013 : Suivi des eaux restituées par les réservoirs de Charros, Tailluret et Lourden ; diagnose rapide des réservoirs de Charros et Tailluret. Évaluation des sédiments par carottage pour les réservoirs de Charros et Tailluret ;



- Campagne 2014 : Suivi des eaux restituées par les réservoirs du Lourden, Brousseau et Miramont ; diagnose rapide des réservoirs du Lourden, Brousseau et Coudures ; suivi des eaux des bassins versants des réservoirs du Lourden et Coudures ;
- Campagne 2015 : Suivi des réservoirs de La Barne et Cassagnaou en application des arrêtés d'autorisation ;
- Campagne 2016 : Suivi des réservoirs de La Barne et Cassagnaou en application des arrêtés d'autorisation, et diagnose rapide sur le réservoir de Latrille (convention avec l'ASA de Bégorre). Analyse des sédiments du réservoir d'Arthez ;
- Campagne 2017 : Suivi du réservoir de La Barne en application de l'arrêté d'autorisation ;
- Campagne 2018 : Suivi des réservoirs de La Barne et Cassagnaou en application des arrêtés d'autorisation, suivi des eaux restituées par le réservoir d'Arthez d'Armagnac ;
- Campagnes 2019 - 2020 : Suivi des eaux restituées par les réservoirs du Louet et du Gabas ;
- Campagne 2020 : Suivi de la qualité des eaux du lac de La Barne en application de l'arrêté d'autorisation ;
- Campagnes 2021 - 2022 : Suivi des eaux restituées par les réservoirs de l'Arrêt-Darré et de Tillac ;
- Campagne 2023 : Sui Suivi des eaux restituées par les réservoirs d'Hagetmau, Ayguelongue et Balaing ;
- Campagne 2024 : Sui Suivi des eaux restituées par les réservoirs d'Hagetmau, Ayguelongue et Balaing.

#### Echéance - Délais :

12 mois (suivi annuel)

#### Coût de l'opération : 41 213 € TTC

- Prestations externes de suivi de la qualité des eaux restituées et des milieux aval : 24 000 € TTC
- Analyses ponctuelles sur les cyanobactéries : 5 000 € TTC
- Suivi technique du dossier en régie : 12 213 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel :

	Prestations externes	Suivi technique	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne (50%)	14 500 €	6 107 €	20 607 €
Autofinancement	14 500 €*	6 106 €**	20 606 €
<b>Montant total</b>	<b>29 000 €</b>	<b>12 213 €</b>	<b>41 213 €</b>

\* financés par les usagers préleveurs (essentiellement agricoles) au travers de la redevance

\*\* financés au titre des charges générales de fonctionnement.





## FICHE DE PROPOSITION n° 18

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

**Type d'opération :**

Risques fluviaux

**Intitulé de l'opération :**

Animation de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques associés - Axe Adour

**Zone d'influence :**

Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Pyrénées-Atlantiques

**Description de l'opération :**

- Animation, suivi et accompagnement des opérations de gestion du cours d'eau de l'axe Adour, intégrant l'articulation des syndicats de bassins versants ;
- Accompagnement de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI par les syndicats de bassin versant et les EPCI-FP sur le bassin de l'Adour y compris transfert des fonds et des ouvrages ;
- Mise en œuvre des opérations foncières et des suivis relatifs à la mise en œuvre de la restauration de l'espace de mobilité sur l'Adour moyen ;
- Mise en œuvre d'actions relevant de la GEMAPI (partie GEMA) par délégation de compétence ;
- Suivi et entretien des ouvrages de protection contre les inondations et des études afférentes dans le cadre des délégations de compétences des EPCI-FP ou des syndicats de bassin versant vers l'EPTB ;
- Suivi des crues ;
- Suivi des ouvrages permettant la continuité piscicole.

Accompagnement des territoires à la structuration et à la prise de compétence.

**Détail de l'opération pour l'année :**

- Mise en œuvre des actions relatives à la restauration de l'espace de mobilité sur l'Adour moyen :
  - Recul d'enjeux sur la commune de Souprosse (route communale et station de pompage),
  - Suivi hydromorphologique de cours d'eau et interventions le cas échéant,
  - Accompagnement des partenaires notamment agricoles dans la prise en compte de l'espace de mobilité des cours d'eau et plus largement la mise en œuvre de la GEMAPI,
  - Veille des mutations foncières et acquisitions,
  - Suivi des travaux effectués par la fédération de pêche des Landes sur l'Adour.
- Accompagnement des EPCI-FP sur la prise de compétence GEMAPI et des autres partenaires institutionnels (dont devenir des ouvrages - devenir de Gurgues - Ingous, Bégaar, Maisonnave - RD10, ..., réflexion sur le maintien de la digue de Loubéry - Courrèges) ;
- Mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur les périmètres de l'Adour maritime, de l'Adour amont, du Gave d'Oloron, des Luys, du Louts, ... (confortement et transfert des ouvrages,



poursuite des opérations d'accompagnement de la dynamique fluviale sur l'aval du Gave d'Oloron) ;

- Accompagnement à la réalisation et/ou suivi des études hydrauliques réalisées dans le cadre des PAPI (gaves réunis, Adour aval, Bidouze, Aran, ...).

### Echéance - Délais :

Suivi annuel

### Coût de l'opération pour 2025 : 82 678 € TTC

	€ TTC
Temps agents (0,9 ETP et de l'appui administratif impliqué dans les missions)	52 857 €
Frais de missions (Carburants, déplacements ...)	8 771 €
Frais indirects (Frais de structure)	15 050 €
Autres dépenses ponctuelles (Acquisition de données dont imagerie)	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>82 678 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Programme 2025

Coût	Agence de l'eau Adour-Garonne (50% du TTC)	Autofinancement *
82 678 €	41 339 €	41 339 €

\* Financé au titre des charges générales de fonctionnement





## FICHE DE PROPOSITION n° 19

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'agglomération dacquoise - année 2025

### Zone d'influence :

Périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise (28 communes)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

La directive inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007 est transposée en droit français par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENA) et le décret n° 2011-227 du 2 mars 2011 venant en application de ces dispositions.

L'objectif de cette directive est d'établir un cadre européen de gestion des risques d'inondation. La transposition française de cette directive a entraîné la détermination des territoires à risque important (TRI) dont le TRI de Dax, sur lesquels il est demandé l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI).

Par ailleurs, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) sont amenés à jouer un rôle de coordination des collectivités territoriales qui les composent, et ce, à toutes les étapes de la directive, puisque l'article L.556-10 du code de l'environnement leur confère la mission d'assurer « à l'échelle du bassin ou sous-bassin hydrographique de leur compétence la cohérence des actions des collectivités territoriales et de leurs groupements visant à réduire les conséquences négatives des inondations sur les territoires mentionnés à l'article L.566-5, par leur rôle de coordination, d'animation, d'information et de conseil pour des actions de réduction de la vulnérabilité aux inondations. »

Dans ce contexte l'Institution Adour a décidé, en accord avec la communauté d'agglomération Le Grand Dax Agglomération d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration de la SLGRI du TRI de Dax.

Lors du comité de pilotage du 3 mai 2016, la SLGRI du secteur dacquois a été validée et les élus se sont positionnés sur l'élaboration d'un PAPI afin de mettre en œuvre les actions proposées lors de la concertation. Le dossier a été déposé en novembre 2019 et a reçu un avis favorable des instances de labellisation. La mise en œuvre du PAPI a démarré le 16 septembre 2020.

Le périmètre du PAPI a été étendu aux communes d'Audon et de Tartas à partir de 2022.



## Buts

L'approche proposée est une démarche participative qui a pour objectif de réduire le risque auquel est exposée la population en utilisant plusieurs leviers :

- Axe 1 : amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque ;
- Axe 2 : amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues ;
- Axe 3 : amélioration de l'alerte et de la gestion de crise ;
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Axe 6 : ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : amélioration de la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

## Contenu

203 jours d'animation

### Interventions antérieures :

De 2014 à 2016, la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) sur le TRI de Dax a été élaborée. Elle a été arrêtée par le Préfet des Landes le 15 décembre 2016.

L'année 2017 a été consacrée à l'élaboration du dossier de candidature à un PAPI complet. Comme le cahier des charges PAPI est plus exigeant que le précédent, une étude hydraulique a été lancée début septembre 2017 et devrait se terminer au premier trimestre 2019.

L'année 2018 a été consacrée à continuer l'élaboration du dossier PAPI. Une analyse environnementale a été lancée en septembre pour une durée de 6 mois.

L'année 2019 a permis de continuer l'élaboration du dossier jusqu'à son dépôt et de clore les prestations des études engagées.

Le dossier de candidature du PAPI a été déposé fin novembre 2019. Le projet a été présenté en commission inondation de bassin le 10 mars 2020 puis en commission mixte inondation le 3 juillet 2020. Les actions du programme ont pu débuter à partir du 16 septembre 2020, date de signature de la convention cadre du PAPI.

La révision du PAPI à mi-parcours a été validée en commission inondation de bassin en juin 2023 et a permis de modifier le programme afin d'ajuster les coûts et actualisé le programme

Une révision à mi-parcours a été réalisée en 2023, et a permis d'actualiser le programme d'actions du PAPI et de prolonger son animation pour trois années supplémentaires, soit jusqu'en septembre 2029.

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 9 ans à partir du 16 septembre 2020

### Coût de l'opération : 73 738 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	57 598 €
Dépenses de fonctionnement (frais de structure)	Frais généraux, frais de service	8 640 €
Dépenses de déplacement frais de mission	Frais de déplacement, frais de mission	2 500 €
Autres dépenses	Formation, colloques, acquisition d'images, frais de communication	5 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>73 738 €</b>





### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Europe (fonds FEDER) *	67 875 € TTC		30 300 €
État (fonds Barnier) *	60 000 € TTC	40%	24 000 €
Autofinancement **			19 438 €
- Département des Landes		50% du résiduel	9 719 €
- EPCI-FP		50% du résiduel	9 719 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>73 738 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB sera réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre :

- le Département des Landes, d'une part,
- les quatre EPCI-FP concernés par le périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise cosignataires de la convention de partenariat, d'autre part.

La répartition entre les EPCI-FP concernés est établie selon la clef de répartition adoptée dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

### Détail de la répartition entre les EPCI-FP partenaires de l'opération :

	Taux *	Montant total
Communauté d'agglomération du Grand Dax agglomération	74,88%	7 277,59 €
Communauté de communes Terres de Chalosse	8,68%	843,61 €
Communauté de communes du Pays Tarusate	14,17%	1 377,18 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	2,27%	220,62 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>9 719 €</b>

\* Selon la clef de répartition retenue pour les actions mutualisées à l'échelle du périmètre du PAPI, calculée comme suit :

- 25 % en fonction de la population carroyée de l'EPCI-FP située dans la zone inondable centennale du PAPI ;
- 25 % en fonction du bâti de l'EPCI-FP situé dans la zone inondable centennale du PAPI ;
- 50 % en fonction du potentiel fiscal de l'EPCI-FP rapporté au nombre d'habitants INSEE dans le PAPI.

### Plan de situation :





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 20

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Action 6.1 du PAPI de l'agglomération dacquoise : réflexion sur le ralentissement des écoulements par méthodes douces

### Zone d'influence :

Périmètre du PAPI de l'agglomération dacquoise (28 communes)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le PAPI de l'agglomération dacquoise permet de mettre en place différentes actions pour lutter contre les conséquences des inondations. L'érosion des sols liée au ruissellement des eaux de pluies est un phénomène naturel qui peut avoir des conséquences importantes en termes d'inondation. Une étude sur l'érosion a été menée dans le cadre du SAGE Adour amont sur l'ensemble de son périmètre. Il a ainsi été proposé de réfléchir à des alternatives fondées sur la nature dans les zones plus rurales.

#### **Buts**

L'objectif est de mener une réflexion locale sur les possibilités d'utiliser des méthodes douces sur l'ensemble du territoire pour ralentir les écoulements (ruissellement, remontées de nappes, débordement de ruisseaux...), en particulier la plantation de haies qui est une technique de plus en plus utilisée dans le cadre de la lutte contre l'érosion et le ruissellement. En effet, elles fixent la terre grâce à leurs racines et facilitent l'absorption de l'eau par les sols. La recherche de solutions s'intéressera également aux possibilités de changement de pratiques agricoles (couvert végétal, changement de type de cultures...).

À terme, les essais sur ce territoire pourront permettre de lancer une dynamique à plus grande échelle.

#### **Contenu**

L'étude sera réalisée dans le cadre d'une prestation de service. Elle servira à mener une réflexion, à partir des études menées sur le territoire et ailleurs, sur les possibilités de mettre en place des méthodes dites « douces » sur le territoire et à mobiliser les acteurs concernés par la thématique et mener cette opération de manière concertée.

### Echéance - Délais :

Engagement de l'étude au second semestre 2025

Durée prévisionnelle estimée : 12 mois.



**Coût prévisionnel de l'opération : 60 000 € TTC**

**Plan de financement prévisionnel :**

Numéro d'action du PAPI	Coût TTC	% Part. État FPRNM		% Part. AEAG		% Part. Autofinancement		
6.1 : réflexion sur le ralentissement des écoulements par méthodes douces	60 000 €	50%	30 000 €	30%	18 000 €	20%	12 000 €	EPCI-FP*

La répartition entre les EPCI-FP concernés est établie selon la clef de répartition adoptée dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

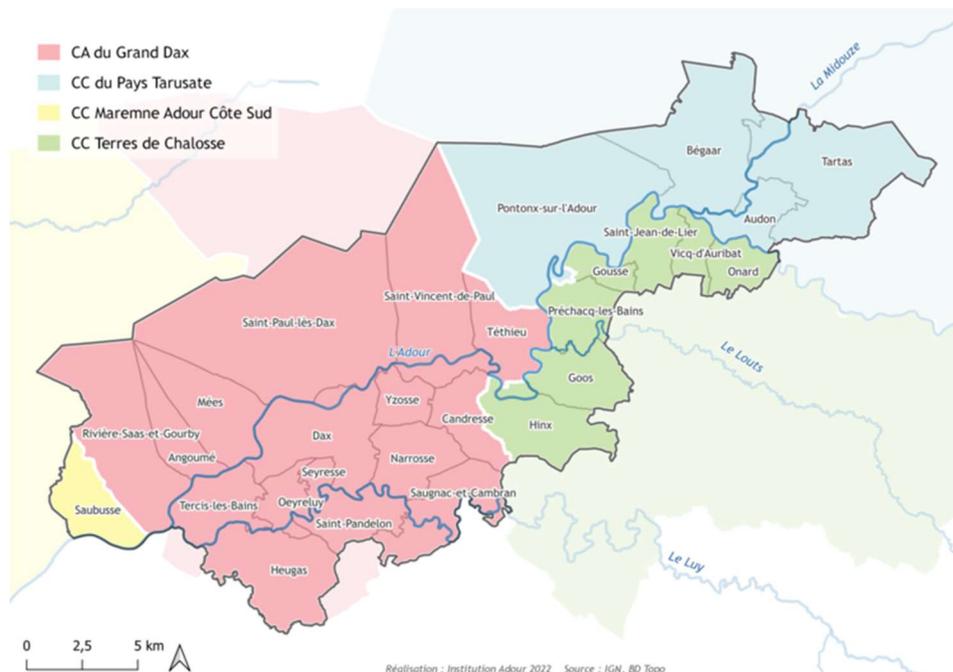
**Détail de la répartition entre les EPCI-FP partenaires de l'opération :**

	Taux *	Montant total
Communauté d'agglomération du Grand Dax agglomération	74,88%	8 985,60 €
Communauté de communes Terres de Chalosse	8,68%	1 041,60 €
Communauté de communes du Pays Tarusate	14,17%	1 700,40 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	2,27%	272,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>12 000 €</b>

\* Selon la clef de répartition retenue pour les actions mutualisées à l'échelle du périmètre du PAPI, calculée comme suit :

- 25 % en fonction de la population carroyée de l'EPCI-FP située dans la zone inondable centennale du PAPI ;
- 25 % en fonction du bâti de l'EPCI-FP situé dans la zone inondable centennale du PAPI ;
- 50 % en fonction du potentiel fiscal de l'EPCI-FP rapporté au nombre d'habitants INSEE dans le PAPI.

**Plan de situation :**





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 21

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI Adour aval  
Action 0.1 du programme d'études préalables au programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Zone d'influence :

Périmètre du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Par convention en date du 5 février 2019, la communauté d'agglomération Pays Basque et l'Institution Adour ont collaboré pour l'élaboration du volet fluvial de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) du territoire à risque important inondation (TRI) côtier basque. Des conventions ont également été établies entre l'Institution Adour et les communautés de communes Maremne Adour Côte-Sud, du Pays d'Orthe et Arrigans et du Seignanx pour la participation de l'EPTB à l'élaboration de cette SLGRI. Ce travail a été sanctionné par l'approbation de la SLGRI par arrêté interpréfectoral en date du 20 juillet 2020.

Dès lors, les quatre EPCI-FP concernés (communauté d'agglomération Pays Basque, communauté de communes du pays d'Orthe et Arrigans, communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud et communauté de communes du Seignanx) ainsi que le syndicat mixte du bas Adour maritime - en charge de la GEMAPI - ont sollicité l'EPTB pour le portage d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le périmètre de l'Adour aval qui constituerait la suite opérationnelle du travail entrepris jusqu'alors.

Par délibération n° 95/2021, le comité syndical de l'EPTB a délibéré favorablement sur le principe du portage par l'Institution Adour du programme d'études préalable à un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur l'Adour aval. Dans le cadre d'un travail de concertation conduit avec les EPCI-FP du territoire, le syndicat mixte du bas Adour maritime (SMBAM) et les deux Départements (Pyrénées-Atlantiques et Landes), l'organisation partenariale nécessaire à l'élaboration de ce PAPI a été établie.

En juillet 2024 le dossier de PEP a été délibéré par l'Institution Adour et déposé auprès des services instructeurs de l'Etat pour labellisation. Ainsi, la mise en œuvre effective de ce PEP devrait débuter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.



### Buts

L'approche proposée est une démarche participative qui a pour objectif de réduire le risque auquel est exposée la population en utilisant plusieurs leviers :

- Axe 1 : amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque ;
- Axe 2 : amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues ;
- Axe 3 : amélioration de l'alerte et de la gestion de crise ;
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Axe 6 : ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : amélioration de la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

### Contenu

203 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans (2025-2027)

### Coût de l'opération pour l'année 2025 : 74 102 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	59 497 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	8 925 €
Dépenses de déplacement, frais de mission	Frais de déplacement, frais de mission	4 555 €
Autres dépenses	Formation, colloques, acquisition images...	1 125 €
<b>TOTAL</b>		<b>74 102 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Europe (fonds FEDER)	74 102 € TTC		27 255€
État (fonds Barnier) *	64 054 € TTC	50%	32 027 €
Autofinancement **			14 820 €
	<i>Département des Landes</i>	<i>25% du résiduel</i>	<i>3 705 €</i>
	<i>Département des Pyrénées Atlantiques</i>	<i>25% du résiduel</i>	<i>3 705 €</i>
	<i>EPCI-FP</i>	<i>50% du résiduel</i>	<i>7 410 €</i>
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>74 102 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre :

- les Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques d'une part,
- les quatre EPCI-FP concernés par le périmètre du PAPI Adour aval, cosignataires de la convention de partenariat, d'autre part.

La répartition entre ces quatre derniers est établie selon la clef de répartition adoptée dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

### Détail de la répartition entre les EPCI-FP partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Communauté d'agglomération Pays Basque	81,46%	6 036 €
Communauté de communes du Seignanx	6,31%	468 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	4,37%	324 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	7,86%	582 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>7 410 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 22

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI Adour aval -Action 0.1  
Animation l'axe 5- réduction de la vulnérabilité du bâti

### Zone d'influence :

Communes landaises du PAPI Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Suite au RETEX de l'opération MIRAPI mené sur le département des Landes en 2022 et 2023, les EPCI-FP landais du programme d'études préalables au PAPI Adour aval ont souhaité qu'une attention particulière soit portée sur l'animation de l'axe 5. C'est pourquoi, il est attendu des EPCI-FP landais, d'apporter un appui dédié aux propriétaires, aux collectivités et aux entreprises afin de les guider dans la procédure de réalisation des diagnostics et du passage au travaux de réduction de la vulnérabilité (éléments techniques, financiers et administratifs).

#### **Buts**

L'objectif de cette démarche est de pouvoir consacrer un temps nécessaire pour permettre à l'axe 5 du programme d'études préalable au PAPI Adour aval de remplir les objectifs fixés par les élus locaux.

La réalisation concrète des diagnostics de vulnérabilité sera confiée à un prestataire extérieur pour lequel le collaborateur devrait assurer l'interface (procédure de commande publique), l'information, l'animation territoriale, l'appropriation et la restitution des diagnostics ainsi que l'accompagnement du bénéficiaire dans la réalisation des travaux et des dossiers de subvention, sont les composantes essentielles du poste. En outre, l'animateur sera aussi en charge de l'évaluation de la politique de réduction de vulnérabilité mise en œuvre pour chaque secteur.

#### **Contenu**

41 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans



### Coût de l'opération pour l'année 2025 : 9 545 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	8 300 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	1 245 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 545 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Europe (fonds FEDER)	9 545 € TTC		3 486 €
État (fonds Barnier) *	8 300 € TTC	50%	4 150 €
Autofinancement **			1 909 €
	<i>Département des Landes</i>	<i>25% du résiduel</i>	<i>477,25 €</i>
	<i>Département des Pyrénées Atlantiques</i>	<i>25% du résiduel</i>	<i>477,25 €</i>
	<i>EPCI-FP landais</i>	<i>50% du résiduel</i>	<i>954,50 €</i>
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>9 545 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre :

- les Départements des Landes, et des Pyrénées Atlantiques d'une part,
- les trois EPCI-FP landais concernés par le périmètre du PAPI Adour aval, cosignataires de la convention de partenariat, d'autre part.

La répartition entre ces quatre derniers est établie selon la clef de répartition adoptée dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

### Détail de la répartition entre les EPCI-FP landais partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Communauté de communes du Seignanx	22,37%	213,52 €
Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud	22,37%	213,52 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	55,26%	527,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>954,50 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 23

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI Adour aval - Action 0.1  
Animation de l'axe 1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### Zone d'influence :

Sous bassin versant de l'Adour maritime, des gaves réunis, de l'Aran et de l'Ardanavy

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Dans le cadre de la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI signée le 18 octobre 2024 entre l'EPTB et le SMBAM, plusieurs études hydrauliques ont été confiées à l'Institution Adour. Pour mener à bien les missions qui lui incombent, l'EPTB a recruté au sein de l'équipe en charge de la gestion des risques fluviaux d'un ingénieur hydraulique pour le suivi des études hydrauliques inscrite dans le PEP Adour aval

#### **Buts**

Le collaborateur a pour missions essentielles de piloter et accompagner la mise en œuvre de projets hydrauliques complexes (études hydrauliques, stratégies relatives aux ouvrages de protections contre les inondations...) Compte tenu de leur nombre et de leur volume, ces études hydrauliques seront, pour l'essentiel confiées à des prestataires extérieurs encadrés par le chargé de mission études hydrauliques, voire développées directement par le chargé de mission.

Il est ainsi attendu du chargé de mission, tout au long du projet, qu'il mette en œuvre les études hydrauliques identifiées dans les PEP Adour aval et gave d'Oloron tant sur les plans techniques (modélisations, interfaces entre gémapiens et prestataires) qu'administratifs (procédure de commande publique). Le chargé de missions participera également à l'élaboration des futurs PAPI de ces territoires avec une forte implication attendue sur les axes 1 (connaissance et culture du risque), 5 (réduction de vulnérabilité du bâti), 6 (gestion des écoulements) et 7 (gestion de ouvrages de protection hydraulique).

#### **Contenu**

162 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans



### Coût de l'opération pour 2025 : 38 180 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	33 200 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	4 980 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 180 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Europe (fonds FEDER)	38 180 € TTC		13 944 €
État (fonds Barnier) *	33 200 € TTC	50%	16 600 €
Autofinancement **			7 636 €
	<i>Syndicat mixte du bas Adour maritime</i>	<i>100% du résiduel</i>	7 636 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>38 180 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB sera entièrement assumé par le syndicat mixte du bas Adour maritime dans le cadre de la convention dédiée de délégation de compétence entre le SMBAM et l'EPTB.





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 24

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Définition d'une stratégie de communication et sensibilisation au risque d'inondation  
Action 1.6 du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Zone d'influence :

Périmètre du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Lors de la réunion du groupe de travail organisée par l'Institution Adour visant à identifier, au regard des besoins et des attentes territoriales, les études et actions à entreprendre dans le programme d'études préalable au PAPI Adour aval, les parties prenantes ont souligné l'importance de porter des actions de sensibilisation à destination de plusieurs publics (le grand public, les scolaires, les acteurs socio-économiques et les professionnels du logement).

#### **Buts**

La stratégie de communication permettra de définir des actions précises à mettre en place afin de répondre à des objectifs de sensibilisation préalablement définis. Elle fera partie d'une réflexion globale tant sur sa pérennité que sur son développement. Cette stratégie va permettre de structurer les différentes actions de communication afin d'avoir une cohérence sur le territoire du PAPI.

#### **Contenu**

Afin de définir les moyens de communication pertinents selon les différents publics, il a été convenu de réaliser une stratégie de communication et de sensibilisation au risque d'inondation durant le PEP. Ainsi, pour chaque type de public, il est prévu de définir les messages et informations préventives à transmettre ainsi que des moyens et outils de communication adaptés et pertinents à développer.

### Mise en œuvre :

Institution Adour avec un prestataire spécialisé en communication et sensibilisation

### Echéance - Délais :

Durée prévisionnelle de l'opération : 1 an

### Coût de l'opération : 36 000,00 € TTC



### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
État (fonds Barnier)	36 000,00 € TTC	50%	18 000,00 €
Autofinancement **			18 000,00 €
<i>EPCI-FP</i>		<i>100% du résiduel</i>	<i>18 000,00 €</i>
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>36 000,00 €</b>

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre les quatre EPCI-FP concernés par le périmètre du PAPI Adour aval, cosignataires de la convention de partenariat.

### Détail de la répartition entre les EPCI-FP partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Communauté d'agglomération Pays Basque	81,46%	14 662,80 €
Communauté de communes du Seignanx	6,31%	1 135,80 €
Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud	4,37%	786,60 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	7,86%	1 414,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>18 000,00 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 25

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Développer des outils de communication et sensibilisation adaptés au territoire

Action 1.7 du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Zone d'influence :

Périmètre du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Lors des différentes instances organisées durant l'élaboration du programme d'études préalable au PAPI Adour aval (réunions du comité de pilotage et du groupe de travail), il a été jugé indispensable que les partenaires possèdent des supports de communication sur la démarche engagée et le risque inondation.

#### **Buts**

Il est prévu de définir et développer les outils afin de sensibiliser les différents publics sur l'inondabilité du territoire.

#### **Contenu**

Les outils à développer tiendront compte de l'état des lieux de l'existant et de la stratégie de communication établie. Après quoi, les outils à développer seront discutés dans le cadre d'un groupe de travail. Il pourra s'agir de supports de sensibilisation, d'un site internet, des flyers, d'organiser des expositions, kit d'outil d'animation, mobiliers urbains, etc.

### Mise en œuvre :

Institution Adour avec de prestataires spécialisés en conception et réalisation de supports de communication

### Echéance - Délais :

Durée prévisionnelle de l'opération : 3 ans (2025-2027)

Première année (2025) : plaquettes d'information et flyers pour communiquer sur la réalisation de diagnostics de vulnérabilité.



**Coût de l'opération : 54 000,00 € TTC**

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
État (fonds Barnier)	54 000,00 € TTC	80%	43 200,00 €
Autofinancement **			10 800,00 €
- EPCI-FP		100% du résiduel	10 800,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>54 000,00 €</b>

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, entre les quatre EPCI-FP concernés par le périmètre du PAPI Adour aval, cosignataires de la convention de partenariat.

**Détail de la répartition entre les EPCI-FP partenaires de l'opération :**

	Taux	Montant total
Communauté d'agglomération Pays Basque	81,46%	8 797,68 €
Communauté de communes du Seignanx	6,31%	681,48 €
Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud	4,37%	471,96 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	7,86%	848,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 800,00 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 26

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis sur les communes landaises  
Action 5.1.a, 5.2.a et 5.3.a du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Zone d'influence :

Communes landaises du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Ces actions, incontournables dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations, correspondent à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis sur les communes landaises du PAPI Adour aval :

- à usage d'habitation (action 5.1.a),
- accueillant des services publics (action 5.2.a),
- accueillant des entreprises de moins de 20 salariés (action 5.3.a).

Ces diagnostics sont des documents indispensables au financement, par l'Etat, des travaux de réductions de la vulnérabilité aux inondations.

Par ailleurs, il s'avère que sur des territoires ruraux où l'habitat est souvent diffus, l'adaptation du bâti aux inondations est la réponse la plus pertinente aux événements.

Afin d'animer ces actions auprès des bénéficiaires potentiels, et conformément à la volonté des partenaires de l'Institution Adour, un chargé de mission dédié a été recruté et sera mutualisé à l'échelle des PAPI gave d'Oloron et Adour aval.

#### **Buts**

Réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées.

#### **Contenu**

Ces diagnostics permettront de connaître :

- le niveau d'exposition des biens aux inondations ;
- la vulnérabilité des biens ainsi que les sources potentielles de dommages ;

Dans un second temps, une liste de préconisations techniques et chiffrées qui sera alors transmise aux propriétaires ; afin qu'ils puissent effectuer les travaux de réduction de vulnérabilité et bénéficier de subvention de l'état.

**Mise en œuvre :**

Institution Adour avec appel à un prestataire pour la réalisation des diagnostics

**Echéance - Délais :**

Durée prévisionnelle de l'opération : 3 ans

**Coût de l'opération : 84 000,00 € TTC**

Le coût unitaire d'un diagnostic est estimé entre 1 000 € TTC et 1 500 € TTC selon le type de bien

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
État (fonds Barnier)	84 000 € TTC	50%	42 000,00 €
Autofinancement **			42 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>84 000,00 €</b>

\*\* La répartition du reste à charge est établie comme suit (selon le nombre de diagnostics qu'il est prévu de réaliser sur chacun des territoires et par types de biens).

**Détail de la répartition du reste à charge :**

	Sur les habitations		Sur les établissements publics		Sur les entreprises		Total
	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	
Communauté de communes du Seignanx	15	7 500 €	1	750 €	1	750 €	9 000 €
Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud	15	7 500 €			2	1 500 €	9 000 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	30	15 000 €	2	1 500€	10	7 500 €	24 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>30 000€</b>	<b>3</b>	<b>2 250 €</b>	<b>13</b>	<b>9 750 €</b>	<b>42 000 €</b>



Envoyé en préfecture le 09/12/2024

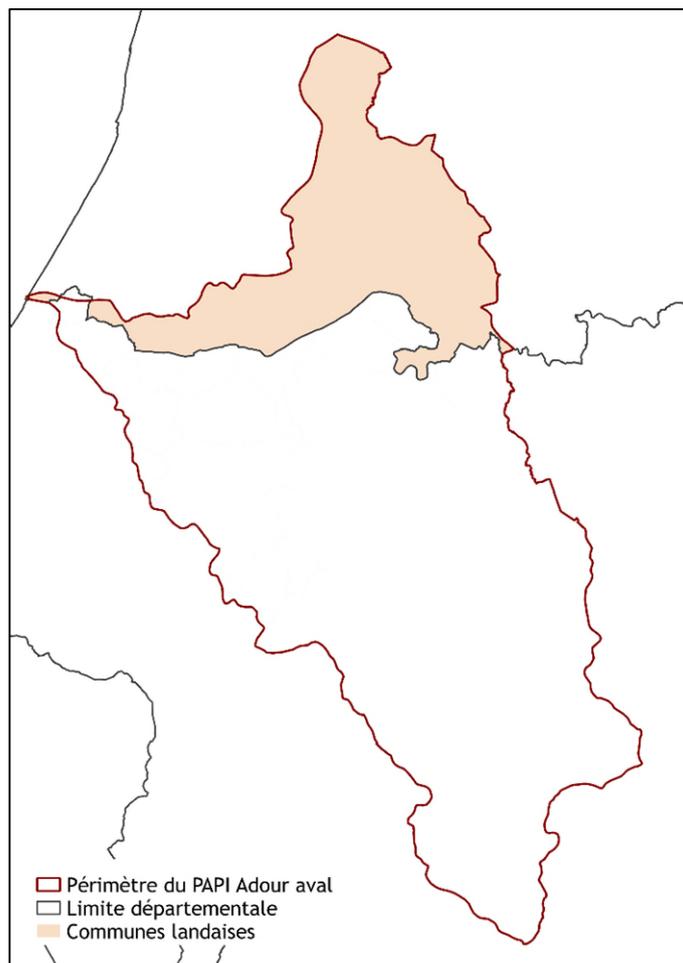
Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20241204-241204H2140H1-DE



**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 27

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron  
Action 0.1 du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations gave d'Oloron

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

À l'initiative du syndicat mixte des gaves d'Ossau, d'Aspe et d'Oloron (SMGOAO), une rencontre réunissant les gémapiens du bassin du gave d'Oloron (communauté de communes de la Vallée d'Ossau, syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents - SIGOM, SMGOAO) et l'EPTB s'est tenue le 25 mai 2021 à Navarrenx.

Cette dernière avait pour objectif de dresser le portrait des problématiques relatives à l'inondation rencontrées par chaque territoire et d'échanger sur la consultation des instances de chaque structure quant à l'opportunité d'un PAPI sur le périmètre du bassin versant du gave d'Oloron.

Du fait de sa composition, de sa gouvernance, de ses missions statutaires, de son expérience mais aussi des missions de coordination et de mise en cohérence en matière de gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant confiées aux EPTB par la loi (article L.213-12 du code l'environnement), l'Institution Adour constitue un interlocuteur utile dans l'élaboration d'une telle stratégie. Les structures gémapiennes ont ainsi délibéré en faveur d'un portage du programme d'études préalables au PAPI (PEP) par l'Institution Adour.

Une convention pour l'élaboration du programme d'études préalables (PEP) au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) a ainsi été signée le 23 décembre 2022.

Ainsi, cette démarche a pu démarrer au cours du mois de septembre 2022 avec le recrutement d'un animateur dédié et s'est prolongé durant toute l'année 2023. En juillet 2024 le dossier de PEP a été délibéré par toutes les parties et déposé auprès des services instructeurs de l'Etat pour labellisation. Ainsi, la mise en œuvre effective de ce PEP débutera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **Buts**

L'approche proposée est une démarche participative qui a pour objectif de réduire le risque auquel est exposée la population en utilisant plusieurs leviers :

- Axe 1 : amélioration des connaissances et au renforcement de la conscience du risque ;
- Axe 2 : amélioration de la surveillance et aux dispositifs de prévision des crues ;
- Axe 3 : amélioration de l'alerte et de la gestion de crise ;



- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes ;
- Axe 6 : ralentissement des écoulements ;
- Axe 7 : amélioration de la gestion des ouvrages de protection hydrauliques.

### Contenu

203 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans

### Coût de l'opération pour 2025 : 75 813,00 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	59 497 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	8 925 €
Dépenses de déplacement frais de mission	Frais de déplacement, frais de mission	5 410 €
Autres dépenses	Formation, colloques, acquisition images, etc.	1 981 €
<b>TOTAL</b>		<b>75 813 €</b>

### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Montant
Europe (fonds FEDER)	75 813 €	28 197 €
État (fonds Barnier) *	64 908 €	32 454 €
Autofinancement **		15 162 €
- Département des Landes	25% du résiduel	3 790,50 €
- Département des Pyrénées Atlantiques	25% du résiduel	3 790,50 €
- Structures gémapiennes	50% du résiduel	7 581 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>75 813 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre :

- les Départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, d'une part,
- les trois structures en charge de la GEMAPI concernée par le périmètre du PAPI gave d'Oloron cosignataires de la convention de partenariat, d'autre part.

La répartition entre ces trois dernières est établie selon la clef de répartition adoptée dans le cadre d'une convention pluriannuelle.

### Détail de la répartition entre les structures en charge de la GEMAPI partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents (SIGOM)	26,91%	2 040 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, d'Aspe et l'Ossau et leurs affluents (SMGOAO)	50,99%	3 866 €
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	22,10%	1 675 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>7 581 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 28

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron -Action 0.1  
Animation de l'axe 5- réduction de la vulnérabilité du bâti

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Suite au RETEX de l'opération MIRAPI animée sur le département des Landes en 2022 et 2023 par l'Institution Adour et conformément au cahier des charges national des PAPI, les partenaires du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron ont souhaité qu'une attention particulière sur l'animation de l'axe 5 relatif à la réduction de vulnérabilité du bâti soit mise en place. Dans un souci de mutualisation avec le PAPI Adour aval et forte de son expérience, l'Institution Adour a été choisi pour assurer cette animation.

#### **Buts**

L'objectif de cette démarche est de pouvoir assurer une animation efficace au déploiement d'un dispositif de réduction de la vulnérabilité :

- du bâti à usage d'habitation,
- des équipements publics,
- des bâtiments d'entreprise de moins de 20 salariés.

Conformément aux stratégies définies par les entités gémapiennes dans le PEP au PAPI gave d'Oloron.

#### **Contenu**

162 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans



## Coût de l'opération pour l'année 2025 : 38 180,00 € TTC

Dépenses de personnel	Salaires et charges	33 200,00 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	4 980,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 180,00 €</b>

## Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Montant
Europe (fonds FEDER)	38 180 €	13 944 €
État (fonds Barnier) *	33 200 €	16 600 €
Autofinancement **		7 636 €
- Département des Landes	25% du résiduel	1 909 €
- Département des Pyrénées-Atlantiques	25% du résiduel	1 909 €
- structures gémapiennes	50% du résiduel	3 818 €
<b>MONTANT TOTAL</b>		<b>38 180 €</b>

\* Non éligibilité de certains coûts

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, à parité entre :

- les Département des Landes et des Pyrénées-Atlantiques d'une part,
- les trois structures en charge de la GEMAPI concernée par le périmètre du PAPI gave d'Oloron cosignataires de la convention de partenariat, d'autre part.

La répartition entre ces trois dernières est établie selon le pourcentage de diagnostics prévu sur chacun des territoires.

## Détail de la répartition entre les structures en charge de la GEMAPI partenaires de l'opération :

	Taux	Montant total
Syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents (SIGOM)	17,874%	682 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, d'Aspe et l'Ossau et leurs affluents (SMGOAO)	42,512%	1 623 €
Communauté de communes de la vallée d'Ossau (CCVO)	39,614%	1 513 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 818 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 29

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Animation du programme d'études préalable au PAPI gave d'Oloron - Action 0.1  
Animation de l'axe 1- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Depuis la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur territoire à compter de 2018, un certain nombre d'études de connaissance des aléas inondations a pu être réalisé par les syndicats de bassin versant et l'EPCI-FP de la Vallée d'Ossau.

Malgré cela, la connaissance demeure hétérogène et insuffisante pour caractériser les risques sur l'ensemble des zones à enjeux. Plusieurs études ont ainsi été programmées dans le cadre de ce PEP sur divers sous-bassins hydrographiques (Saison, Vert, Joos)

Toutefois, et dans le cadre d'une opération mutualisée avec le PAPI de l'Adour aval, les structures en charge de la GEMAPI sur le territoire ont sollicité un accompagnement de l'EPTB sur ces études et plus particulièrement celles concernant les gaves d'Ossau et de Mauléon.

Dans ce cadre, le recrutement d'un ingénieur hydraulicien a été lancé par l'Institution Adour.

#### **Buts**

L'objectif de cette opération est de pouvoir suivre et/ou piloter, pour les comptes des structures en charge de la GEMAPI, les études de connaissance identifiées dans l'axe 1 du PAPI (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque).

#### **Contenu**

41 jours d'animation par an

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans

**Coût de l'opération pour 2025 : 9 545 € TTC**



Dépenses de personnel	Salaires et charges	8 300,00 €
Dépenses de fonctionnement (frais généraux, frais de structures)	Frais généraux, frais de service	1 245,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 545,00 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Montant
Europe (FEDER)	9 545 € TTC	3 486 €
Etat (FNPRNM)	8 300 € TTC	4 150 €
Reste à charge **	20%	1 909 €
<b>TOTAL</b>		<b>9 545€</b>

\*\* La répartition du reste à charge est établie comme suit (à parité entre les structures déléguant des études à l'EPTB) :

Organisme	Taux	Montant
Syndicat mixte des gaves d'Oloron et de Mauléon et leurs affluents (SIGOM)	50%	954,50 €
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	50%	954,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 909,00 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 30

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Recueillir les données sur les inondations historiques du territoire  
Action 1.1 du PEP au PAPI gave d'Oloron

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Il se passe parfois quelques années, voire plusieurs générations sans qu'une crue majeure ne se produise. Sur le territoire du PAPI gave d'Oloron, des événements récents ont marqué le territoire et ont, en parallèle, fait oublier beaucoup d'événements passés. La mémoire des inondations permet de conserver la conscience du risque et de mieux se protéger contre les inondations. Elle doit s'entretenir et se transmettre.

#### **Buts**

Dans le cadre de cette action, des moyens humains seront mobilisés afin de recueillir un maximum de données sur les événements récents mais également de collecter les informations sur les crues passées.

#### **Contenu**

Le travail consistera à une prestation de recherche de fonds documentaires qui pourra servir pour l'illustration et l'enrichissement des supports de communication et de sensibilisation (expositions, plaquettes, ...) élaborés et diffusés notamment dès les phases de communication du PEP au PAPI mais essentiellement dans le cadre du PAPI complet.

### Mise en œuvre :

Institution Adour avec le concours d'un prestataire.

### Echéance - Délais :

Durée prévisionnelle de l'opération : 3 ans

### Coût de l'opération : 40 000,00 € TTC



### Plan de financement prévisionnel :

Organisme	Taux	Montant
Etat (FNPRNM)	50%	20 000,00 €
Reste à charge *	50%	20 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>40 000,00 €</b>

\* La répartition du reste à charge est établie comme suit (entre les trois structures en charge de la GEMAPI sur le territoire selon la clef de répartition retenue pour la mise en œuvre des actions mutualisées à l'échelle du PAPI définie par convention).

### Détail de la répartition du reste à charge :

	Taux	Montant
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	22,10%	4 420,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et Affluents	50,99%	10 198,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents	26,91%	5 382,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>20 000,00 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 31

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Développer des actions d'information pour accompagner le PEP  
Action 1.2 du PEP au PAPI gave d'Oloron

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le cahier des charges national PAPI, par son axe 1, demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur la conscience du risque.

La stratégie définie en la matière dans le cadre du PAPI gave d'Oloron s'organise en 2 temps, à savoir que le programme d'études préalable de 3 ans permette de se doter des outils et supports de communication nécessaires et pertinents qui seront utilisés et déployés ultérieurement lors de la mise en œuvre du PAPI complet.

#### **Buts**

Le but de cette action est de pouvoir sensibiliser tous les publics (en privilégiant dans un premier temps les personnes vivants à proximité des zones inondables et les élus) au risque inondation par l'utilisation de supports de communications et d'actions spécifiques. La première étape à mettre en œuvre ici sera la définition d'une stratégie qui sera élaborée au cours du PEP en vue d'être déployée au cours du PAPI.

#### **Contenu**

Dans un premier temps, un groupe de travail sera mis en place afin de définir la stratégie à mettre en œuvre et les outils d'animations les mieux adaptés afin de sensibiliser les différents publics sur l'inondabilité du territoire.

Par la suite, et avec le recours à des prestataires, des supports de communication seront créés afin de rentrer dans une première phase de sensibilisation du tout public. Ces supports intégreront la dimension « conscience du risque » et la possibilité d'adaptation des bâtiments afin de réduire leur vulnérabilité (en renvoyant à l'axe 5 du PEP). Il s'agira probablement de supports tels des flyers et des livrets.

Par ailleurs, l'opération aura pour objectif de concevoir des supports durables, pertinents et adaptés qui seront finalisés avant la fin du PEP pour être utilisés dans le cadre du PAPI.

**Mise en œuvre :**

Institution Adour avec le concours d'un ou plusieurs prestataires

**Echéance - Délais :**

Durée de l'opération : 3 ans

**Coût de l'opération : 50 000,00 € TTC****Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Taux	Montant
Etat (FNPRNM)	80%	40 000,00 €
Reste à charge *	20%	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 000,00 €</b>

\* La répartition du reste à charge est établie comme suit (entre les trois structures en charge de la GEMAPI sur le territoire selon la clef de répartition retenue pour la mise en œuvre des actions mutualisées à l'échelle du PAPI défini par convention)

**Détail de la répartition du reste à charge :**

	Taux	Montant
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	22,10%	2 210,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents	50,99%	5 099,00 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents	26,91%	2 691,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>10 000,00 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 32

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis.  
Actions 5.1, 5.2 et 5.3 du PEP au PAPI gave d'Oloron.

### Zone d'influence :

Bassin du versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Ces actions, incontournables dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations, correspondent à la réalisation de diagnostics de vulnérabilité de bâtis :

- A usage d'habitation (action 5.1),
- Accueillant des services publics (action 5.2),
- Accueillant des entreprises de moins de 20 salariés (action 5.3).

Ces diagnostics sont des documents indispensables au financement, par l'Etat, des travaux de réductions de la vulnérabilité aux inondations.

Par ailleurs, il s'avère que sur des territoires ruraux où l'habitat est souvent diffus, l'adaptation du bâti aux inondations est la réponse la plus pertinente aux événements.

Afin d'animer ces actions auprès des bénéficiaires potentiels, et conformément à la volonté des partenaires de l'Institution Adour, un chargé de mission dédié a été recruté et sera mutualisé à l'échelle des PAPI gave d'Oloron et Adour aval.

#### **Buts**

Réduire la vulnérabilité des bâtiments en proposant des solutions de protection adaptées.

#### **Contenu**

Ces diagnostics permettront de connaître :

- le niveau d'exposition des biens aux inondations ;
- la vulnérabilité des biens ainsi que les sources potentielles de dommages ;

Dans un second temps, une liste de préconisation techniques et chiffrées qui sera alors transmise aux propriétaires ; afin qu'ils puissent effectuer les travaux de réduction de vulnérabilité et bénéficier de subvention de l'état.

**Mise en œuvre :**

Institution Adour avec appel à un prestataire pour la réalisation des diagnostics.

**Echéance - Délais :**

Durée de l'opération : 3 ans.

**Coût de l'opération pour les 3 années : 441 500 € TTC**

Le coût unitaire d'un diagnostic est estimé entre 1 000 € TTC et 1 500 € TTC selon le type de bien.

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Taux	Montant
Etat (FNPRNM)	50%	220 750 €
Reste à charge *	50%	220 750 €
<b>TOTAL</b>		<b>441 500 €</b>

\* La répartition du reste à charge est établie comme suit (selon le nombre de diagnostics qu'il est prévu de réaliser sur chacun des territoires).

**Détail de la répartition du reste à charge :**

	Sur les habitations		Sur les établissements publics		Sur les entreprises		Total
	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	Estimation nombre de diagnostics à réaliser	Montant	
Communauté de communes de la vallée d'Ossau	150	75 000 €	4	3 000 €	10	7 500 €	85 500 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents	149	74 500 €	4,5	3 375 €	22,5	16 875 €	94 750 €
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents	60	30 000 €	1,5	1 125 €	12,5	9 375 €	40 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>359</b>	<b>179 500 €</b>	<b>10</b>	<b>7 500 €</b>	<b>45</b>	<b>33 750 €</b>	<b>220 750 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 33

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences obligatoire	Comité syndical

**Type d'opération :**

Risques fluviaux

**Intitulé de l'opération :**

Accompagnement des EPCI-FP pour le classement, les travaux et la gestion des systèmes d'endiguement - année 2025

**Zone d'influence :**

- 1/Communauté de communes du Pays Grenadois
- 2/Communauté de communes Terres de Chalosse
- 3/Communauté de communes Chalosse Tursan

**Description de l'opération :**

Dans le cadre des articles L.1111-8 et R.1111-1 du code général des collectivités territoriales, plusieurs EPCI-FP ont délégué à l'EPTB des actions relatives à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

Pour l'essentiel, cela concerne des actions relatives à l'item 5 « défense contre les inondations et conter la mer » :

- Communauté de communes du Pays Grenadois : exploitation des systèmes d'endiguement Loubéry / Courrèges (Grenade-sur-l'Adour) et Pénich / Laburthe (Larivière-Saint-Savin),
- Communauté de communes Terres de Chalosse : accompagnement de l'EPCI-FP dans les choix stratégiques de régularisation administrative de la digue, accompagnement réglementaire pour la digue Maisonnave / RD10 (Onard, Vicq-d'Auribat, Saint-Jean-de-Lier, Gousse), exploitation de l'ouvrage
- Communauté de communes Chalosse Tursan : accompagnement réglementaire et organisationnel pour la digue du quartier de Venise (Hagetmau) - élaboration du dossier réglementaire de système d'endiguement, élaboration du marché de maîtrise d'œuvre.

**Echéance - Délais :**

Suivi annuel

**Coût de prévisionnel l'opération : 26 395,00 €**

Frais de personnels et frais de structure



EPCI-FP	Action	Cout prévisionnel 2025
CCPG	Exploitation des systèmes d'endiguement Loubéry / Courrèges (Grenade-sur-l'Adour) et Pénich / Laburthe (Larrivière-Saint-Savin),	4 463,00 €
<b>Sous -total CCPG</b>		<b>4 463,00 €</b>
CCTC	Accompagnement de l'EPCI-FP dans les choix stratégiques de régularisation, accompagnement règlementaire pour la digue Maisonnave / RD10	9 754,00 €
<b>Sous -total CCTC</b>		<b>9 754,00 €</b>
CCCT	Elaboration du dossier règlementaire et accompagnement organisationnel pour le système d'endiguement du quartier de Venise *	5 291,00 €
CCCT	Elaboration du marché de maîtrise d'œuvre pour le système d'endiguement du quartier de Venise *	6 887,00 €
<b>Sous -total CCCT</b>		<b>12 178,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>26 395,00 €</b>

\* éligible au règlement départemental

#### Plan de financement prévisionnel :

Certaines dépenses sont éligibles au règlement PI du Département des Landes à hauteur de 25% (élaboration du dossier règlementaire du SE de Venise) et 30% (élaboration du marché de maitrise d'œuvre du SE de Venise).

Les EPCI-FP compétents financent quant à eux le reste à charge au titre de leur compétence GEMAPI au regard du temps alloué à leurs ouvrages.

EPCI-FP	Total	Eligible au règlement PI du CD 40	Aide du CD 40	A financer par EPCI
CCPG	4 463,00 €	0 €	0 €	4 463,00 €
CCTC	9 754,00€	0 €	0 €	9 754,00€
CCCT	5 291,00 €	5 291,00 €	1 322,75 € (25%)	3 968,25 €
CCCT	6 887,00 €	6 887,00 €	2 066,10 € (30%)	4 820,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 395,00 €</b>		<b>3 388,85 €</b>	<b>23 006,15 €</b>





## FICHE DE PROPOSITION n° 34

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Biodiversité

### Intitulé de l'opération :

Restauration et gestion des poissons migrateurs

### Zone d'influence :

Périmètre d'application du plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour et cours d'eau côtiers : totalité du bassin de l'Adour, et bassin des cours d'eau côtiers des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Opération sous maîtrise d'ouvrage de l'Institution Adour dans le cadre de la mise en œuvre du « plan de gestion des poissons migrateurs du bassin de l'Adour et cours d'eau côtiers » (Plagepomi Adour-côtiers) élaboré par le comité de gestion des poissons migrateurs (Cogepomi) du bassin de l'Adour, pour la période 2022-2027.

#### **Buts**

Contribuer à la restauration, la connaissance et la gestion concertée des différentes espèces de poissons migrateurs présentes dans le bassin, de leurs milieux de vie et des pressions anthropiques qui s'exercent dessus (notamment - mais pas uniquement - la pêche).

#### **Contenu**

- animation de la mise en œuvre du Plagepomi Adour-côtiers, en liaison avec les principaux partenaires institutionnels et les autres acteurs de la gestion. Cette mission est prévue par une mesure du Plagepomi Adour-côtiers ; elle fait l'objet d'une convention multipartite (État [DREAL Nouvelle-Aquitaine], Agence de l'eau Adour-Garonne, Région Nouvelle-Aquitaine, Office français de la biodiversité [direction régionale de Nouvelle-Aquitaine], association Migradour) pour la période 2020-2027,
- restauration de la population de saumon atlantique (relève négociée des filets)

#### **NB**

D'autres opérations touchant aux poissons migrateurs et à leur gestion font l'objet de fiches spécifiques, en particulier celles relatives au suivi et à l'aménagement des ouvrages en rivière sous responsabilité de l'Institution Adour (fonctionnalité de leur franchissement par les poissons migrateurs).



### Interventions antérieures :

Ceci s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'Institution Adour sur les poissons migrateurs depuis 1999, avec les évolutions issues des évaluations, révisions et élaborations des Plagepomi Adour-côtiers successifs (1998-2002, 2003-2007, 2008-2014, 2015-2021).

### Maître d'œuvre :

Institution Adour

Partenaires des actions spécifiques (accompagnement financier de la « relève des filets ») : organisations représentatives des pêcheurs professionnels :

- marins pêcheurs exerçant dans l'estuaire de l'Adour : comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins Pyrénées-Atlantiques - Landes ;
- pêcheurs professionnels en eau douce : association interdépartementale agréée de pêcheurs professionnels en eau douce de l'Adour et des versants côtiers

### Échéance - Délais :

Exécution de l'opération au long de l'année 2025.

### Coût de l'opération : 104 764 € TTC

	Montant
Animation <sup>[1]</sup>	94 764 €
Relève des filets	10 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>104 764 €</b>

<sup>[1]</sup> salaires, frais de missions et charges générales

### Plan de financement prévisionnel :

	Animation	Relève des filets	Total	
			Montant	Taux
Agence de l'eau Adour-Garonne (70 %) <sup>[2]</sup>	66 335 €	//	66 335 €	63,32%
Région Nouvelle-Aquitaine	9 476 €	8 000 €	17 476 €	16,68%
Autofinancement *	18 953 €	2 000 €	20 953 €	20%
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>94 764 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>104 764 €</b>	

<sup>[2]</sup> relève non éligible

\* L'animation est financée au titre des charges générales de fonctionnement.

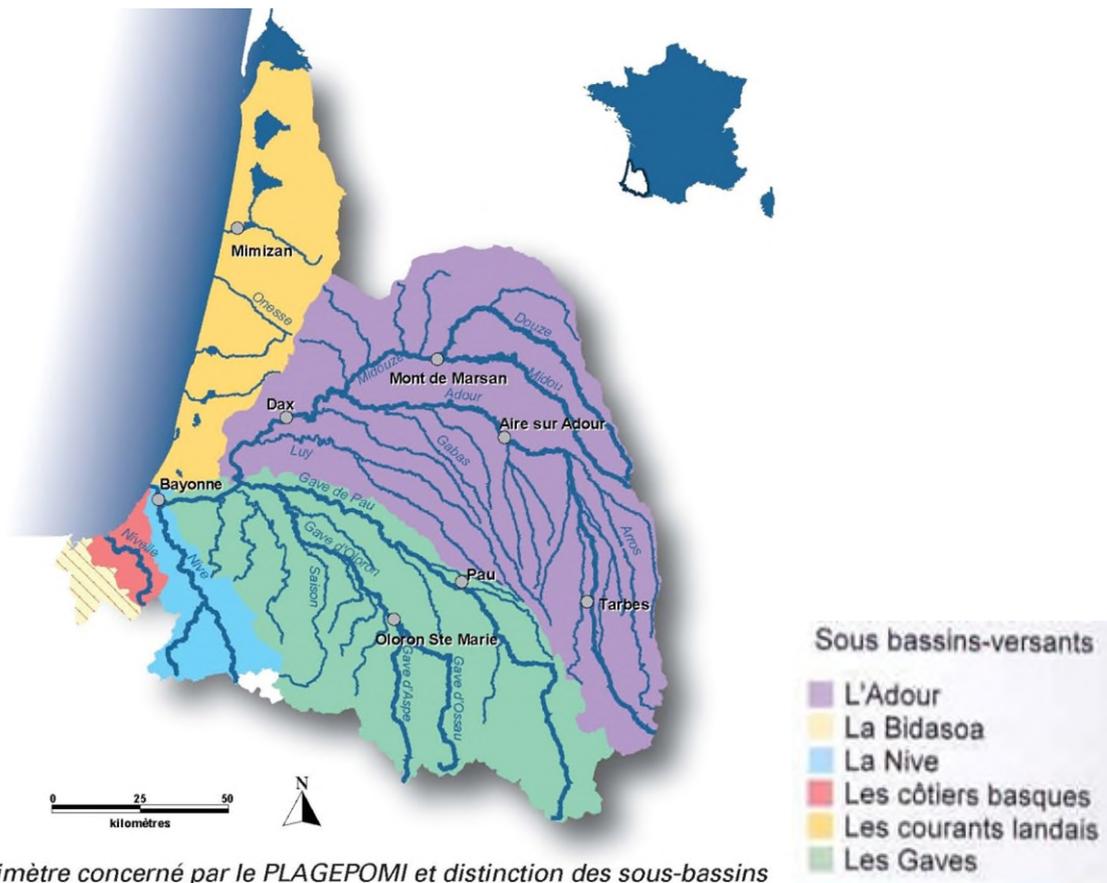
Le reste à charge pour la relève des filets est réparti comme suit :

CD 32 (5%)	CD 40 (45%)	CD 64 (45%)	CD 65 (5%)
100 €	900 €	900 €	100 €





**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 35

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Biodiversité

### Intitulé de l'opération :

Suivi et entretien courant des ouvrages transversaux en rivière (seuils) de l'Institution Adour et de leurs équipements (passes à poissons, rivière de contournement et passes à embarcations).

### Zone d'influence :

Adour et affluents (32, 40, 64 et 65)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

L'Institution Adour est propriétaire et/ou gestionnaire de 33 ouvrages transversaux en rivière (36 ouvrages en comptant ceux des barthes) ; l'objet premier de ces ouvrages transversaux est la stabilisation du fond du lit. Ceci induit des obligations au titre de la continuité écologique (franchissement piscicole) liée au classement réglementaire des cours d'eau (code de l'environnement, article L214-17), du maintien d'un débit minimum (Code Env., article L432-5), et des obligations au titre de la sécurité de la circulation des engins nautiques non motorisés à proximité de ces ouvrages (code des transports, articles L4241-1 et L4241-2).

#### **Buts**

- Assurer le suivi et l'entretien des ouvrages et de leurs équipements pour assurer leur pérennité dans le temps.
- Assurer la libre circulation des poissons migrateurs, en termes d'équipements de franchissement (montaison et dévalaison) par l'entretien des équipements (obligation de résultat).
- Assurer la sécurité de la circulation des engins nautiques non motorisés à proximité des ouvrages.

#### **Contenu**

Mettre en œuvre le suivi et l'entretien des ouvrages et des dispositifs de franchissement (piscicole et embarcations), sous la responsabilité unique de l'Institution Adour, en régie ou en faisant appel à plusieurs prestataires.

Pour le suivi des ouvrages et l'entretien léger, l'organisation est la suivante :

- visites de l'Institution Adour de l'ensemble des ouvrages tous les mois ou à la suite d'un évènement hydrologique exceptionnelle ;
- visites de suivi complémentaires :
  - o Adour 40 : conventions avec la FDAAPPMA des Landes et des AAPPMA locales ;
  - o Adour 65 : convention avec le Départemental 65 ;



- Gave de Pau : marché après mise en concurrence avec Béarn-Solidarité (association de réinsertion de qualification professionnelle) ;
- Barthes : conventions avec les ASA.

Pour l'entretien des ouvrages (enlèvement des embâcles et nettoyage de la végétation) ou l'aménagement de petit équipement, les travaux sont réalisés par des prestataires extérieurs (marché à bon de commande et consultation).

#### Interventions antérieures :

- Avant 2008, le suivi était assuré par divers services : EPTB Adour (32, 40), CATER du Dpt 65 (65), DDE et association d'insertion (64). Une réorganisation du suivi est intervenue en 2009
- Marchés pluriannuels à bons de commande pour l'entretien et le suivi, sur l'Adour landais (à partir de 2020) et sur le gave de Pau (à partir de 2024)
- Diverses interventions d'entretien, retraits d'embâcles, etc.
- Stage d'état des lieux des ouvrages de l'Adour amont (2020 ; Master Aménagement et Urbanisme)
- Signalisation des seuils du gave de Pau : embarcations (2014, 2018) ; interdiction d'accès (2023)
- Signalisation des seuils de l'Adour landais : embarcations (2018 et 2020)

#### Maître d'œuvre :

Institution Adour

#### Échéance - Délais :

Au long de 2025

#### Coût de l'opération : 66 500 €

Missions	Dpt.	Intervenant	Modalité	Montant (en € HT)
Suivi des ouvrages	40	* FDAAPPMA40 * des AAPPMA et des ASA associées	Convention	Gracieux
	32	AAPPMA associées	Convention	Gracieux
	65	Département 65	Convention	Gracieux
	64	Béarn-Solidarité (association d'insertion)	Marché public	12 000
Entretien ponctuel des ouvrages	40	Prestataires extérieurs (consultation)	Marché public	-1 500 [*]
	65			-5 000 [*]
	32			-500 [*]
	64			-4 000 [*]
Maintenance régulière des ouvrages	Tous	Prestataires extérieurs (consultation)	Marché public	-1 500 par ouvrage
<b>TOTAL</b>				<b>66 500</b>

[\*] variable selon les années

#### Plan de financement prévisionnel :

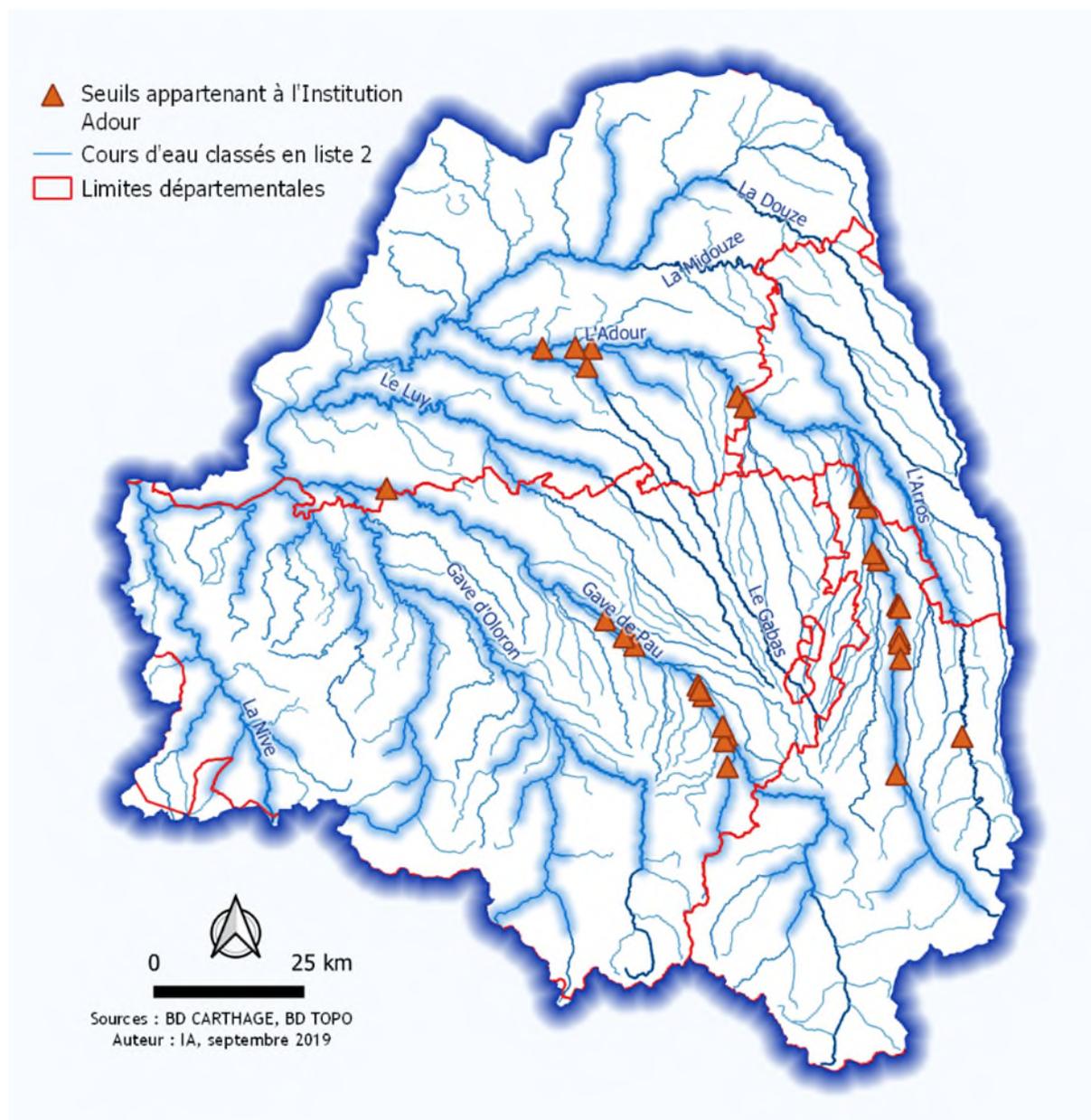
Chaque Département financera, au travers de l'Institution Adour, les travaux touchant aux ouvrages relevant de son territoire.

Département	Montant (en € HT)
Gers	3 000
Landes	11 500
Pyrénées-Atlantiques	34 500
Hauts-Pyrénées	17 500
<b>TOTAL</b>	<b>66 500</b>





## Plan de situation :





## FICHE DE PROPOSITION n° 36

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Biodiversité

### Intitulé de l'opération :

Animation de la Maison de l'eau, mise en œuvre du plan de gestion du site naturel de Jû-Belloc - Hères - Castelnau

### Zone d'influence :

PETR Pays du Val d'Adour et collectivités voisines (Tarbes, Aire-sur-l'Adour, Pau, Auch)  
Influence sur les départements du Gers, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Réhabilitation d'un ancien site d'extraction de granulats

#### **Buts**

- Mise en œuvre du plan de gestion en vigueur (plan actuel : 2025-2031),
- Mise en place d'un programme de formation technique vers les techniciens, les élus et les animateurs du territoire

#### **Contenu**

- Gestion du site naturel : travaux d'entretien et d'aménagement du site naturel ; suivis naturalistes (cistudes, oiseaux, reptiles)
- Animations et sensibilisation sur les enjeux liés à l'environnement, au développement durable et à l'eau (Adour et affluents) : formation (techniciens, élus, stagiaires), animation (tout au long de l'année, et en particulier l'été) et communication pour divers publics (établissements scolaires, centres de loisirs, espaces jeunes ; grand public)
- **Sous réserve d'avis positif sur la candidature de l'Institution Adour : participation à l'« Été culturel » est une opération nationale (ministère de la Culture), soutenant des propositions artistiques et culturelles en juillet et août (gratuites et accessibles à tous), pour favoriser la participation à la vie culturelle et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes artistes et professionnels de la culture. Une attention particulière est portée aux territoires prioritaires : les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales.**

### Interventions antérieures :

Ceci s'inscrit dans la continuité des actions menées par l'Institution Adour :

- animation de la Maison de l'eau sur la période 2006-2024
- élaboration et mise en œuvre des plans de gestion antérieurs du site naturel

**Maître d'œuvre :**

- Institution Adour : intervention d'agents en régie
- Prestations extérieures : animations
- Prestations extérieures : entretien des abords de la Maison de l'eau, entretien du site

**Échéance - Délais :**

Exécution de l'opération au long de l'année 2025

**Coût de l'opération : 111 943 € TTC**

	Régie	Frais indirects	Prestations extérieures	Total
Animation / sensibilisation	33 832 €	4 775 €	23 000 €	61 607 €
Mise en œuvre du plan de gestion	16 236 €	4 900 €	29 200 €	50 336 €
<b>Total</b>	<b>50 068 €</b>	<b>9 675 €</b>	<b>52 200 €</b>	<b>111 943 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

	Animation / sensibilisation	Mise en œuvre du plan de gestion	Total
Agence de l'eau Adour-Garonne	18 482 €	25 168 €	41 513 €
Région Occitanie		3 440 €	3 440 €
DRAC		4 000 €	4 000 €
Leader (Europe)	28 753 €	-	28 753 €
Autofinancement *	14 372 €	17 728 €	32 100 €
<b>Montant total</b>	<b>61 607€</b>	<b>50 336 €</b>	<b>11 943 €</b>

\* dont 20 340 € financés au titre des charges générales de fonctionnement

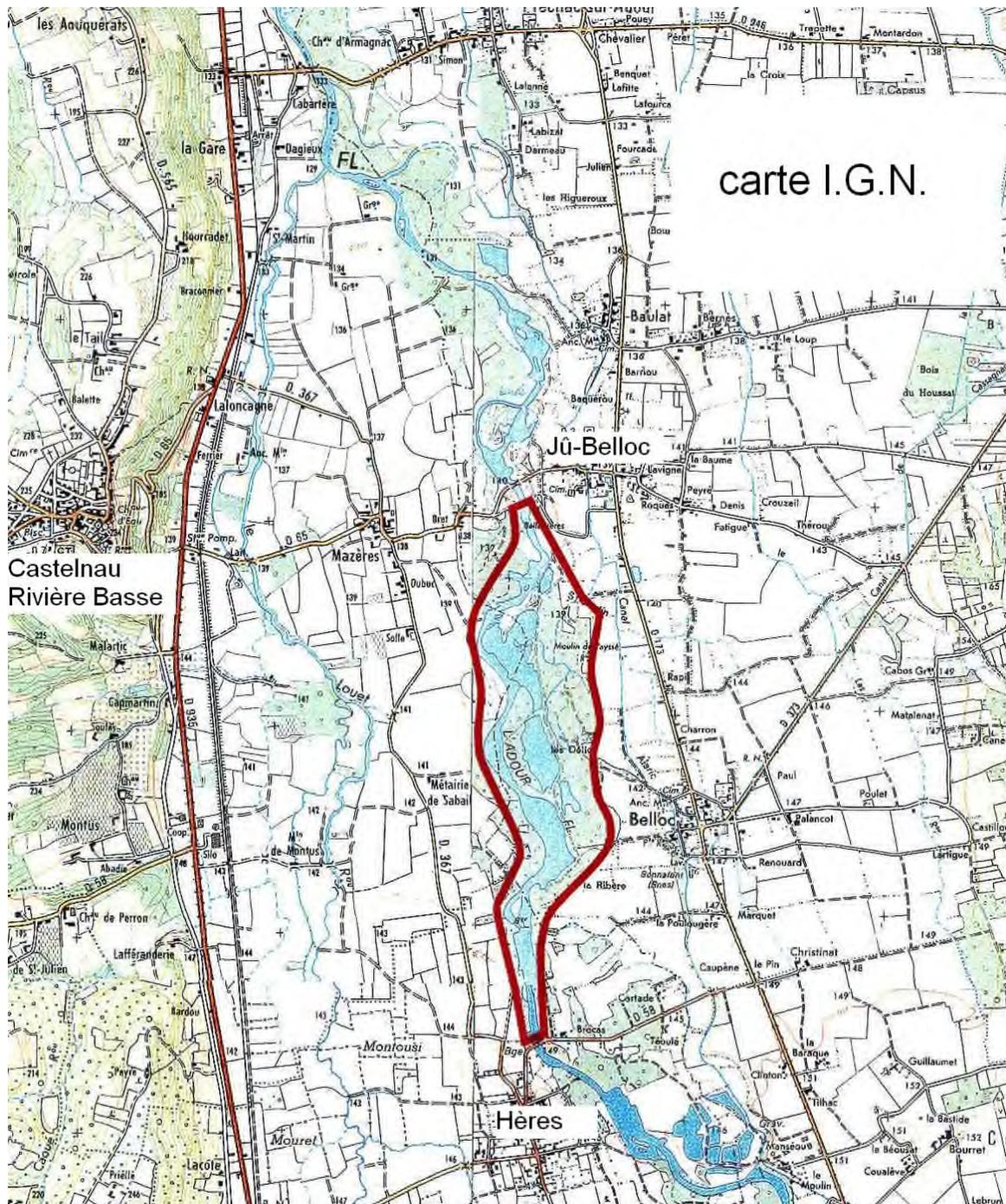
Reste à financer 11 760 € :

Département 32 (45%)	Département 40 (15%)	Département 64 (15%)	Département 65 (25%)
5 292 €	1 764 €	1 764€	2 940 €





**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 37

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Etude hydraulique de l'Adour maritime, des gaves réunis, du sous bassin-versant de l'Aran et de l'Ardanavy

Action 1.1.a, 1.1.b, 1.1.c et 1.1.d du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Zone d'influence :

- sous bassin-versant de l'Adour maritime, depuis la commune de Saint-Geours-de-Maremne (amont), jusqu'à son embouchure à Bayonne (aval),
- sous bassin-versant des gaves réunis, depuis la confluence des gaves de Pau et d'Oloron (amont) au bec des gaves (aval),
- sous bassin versant de l'Aran, comprenant l'Aran et ses affluents,
- sous bassin versant de l'Ardanavy, comprenant l'Ardanavy et ses affluents.

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le diagnostic du territoire du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval a mis en évidence un manque de connaissances pour les crues fréquentes et moyenne (Q100) de l'Adour, des gaves réunis, de l'Aran, l'Ardanavy et leurs affluents.

De manière générale, l'aléa centennal est bien représenté sur les communes soumises à un plan de prévention du risque inondation (PPRi) à l'échelle du PAPI. Cependant, l'approbation des PPRi date des années 2000 et il convient d'actualiser la connaissance de l'aléa compte tenu des modifications anthropiques et naturelles du territoire.

Sur les communes non couvertes par les PPRi, c'est l'atlas des zones inondables qui caractérise les enveloppes de crues. Toutefois, l'atlas des zones inondables n'informe pas de la hauteur d'eau, des débits et des vitesses d'inondation.

#### **Buts**

Cette étude vise à renforcer la connaissance du risque en définissant les enveloppes de crues selon différentes occurrences, débits, hauteurs et vitesses associées. Elle servira également l'action 7.2 du programme d'études préalable au PAPI, puisqu'elle permettra de caractériser la fonction hydraulique des ouvrages de protection contre les inondations existantes le long de l'Adour. Enfin, cette action a aussi comme objectif de mieux prendre en compte le risque dans les documents d'urbanisme en transmettant des informations actualisées aux différents services urbanisme des collectivités. Pour



finir, cette étude hydraulique est également indispensable pour établir les stratégies d'actions pour les crues fréquentes et moyennes ainsi que préciser les enjeux et la vulnérabilité du territoire pour élaborer le PAPI complet.

### **Contenu**

Il est prévu que l'étude hydraulique définisse les zones inondables de l'Adour maritime, des gaves réunis, de l'Aran et l'Arday ainsi que de leurs affluents, selon une occurrence de crue très fréquente (premiers débordements constatés), une crue vicennale (Q20), une crue centennale (Q100) et selon un scénario tenant compte de l'élévation du niveau marin induit par le changement climatique sur les conditions estuariennes et aval de l'Adour, l'Aran et l'Arday.

L'Institution Adour assure le portage des études de l'Adour maritime, des gaves réunis, du sous bassin-versant de l'Aran et de l'Arday, dans le cadre d'une convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI signée en date du 18 octobre 2024 entre l'EPTB et le syndicat mixte du bas Adour maritime.

### **Mise en œuvre :**

Institution Adour avec bureau d'étude spécialisé en modélisation hydraulique

### **Echéance - Délais :**

Durée prévisionnelle de l'étude : 2 ans (2025-2026)

### **Coût prévisionnel de l'opération : 317 000,00 TTC**

- étude hydraulique de l'Adour maritime : 95 000 € TTC
- étude hydraulique des gaves réunis : 42 000,00 € TTC
- étude hydraulique du sous bassin-versant de l'Aran : 125 000,00 € TTC
- étude hydraulique du sous bassin-versant de l'Arday : 55 000,00 € TTC

### **Plan de financement prévisionnel :**

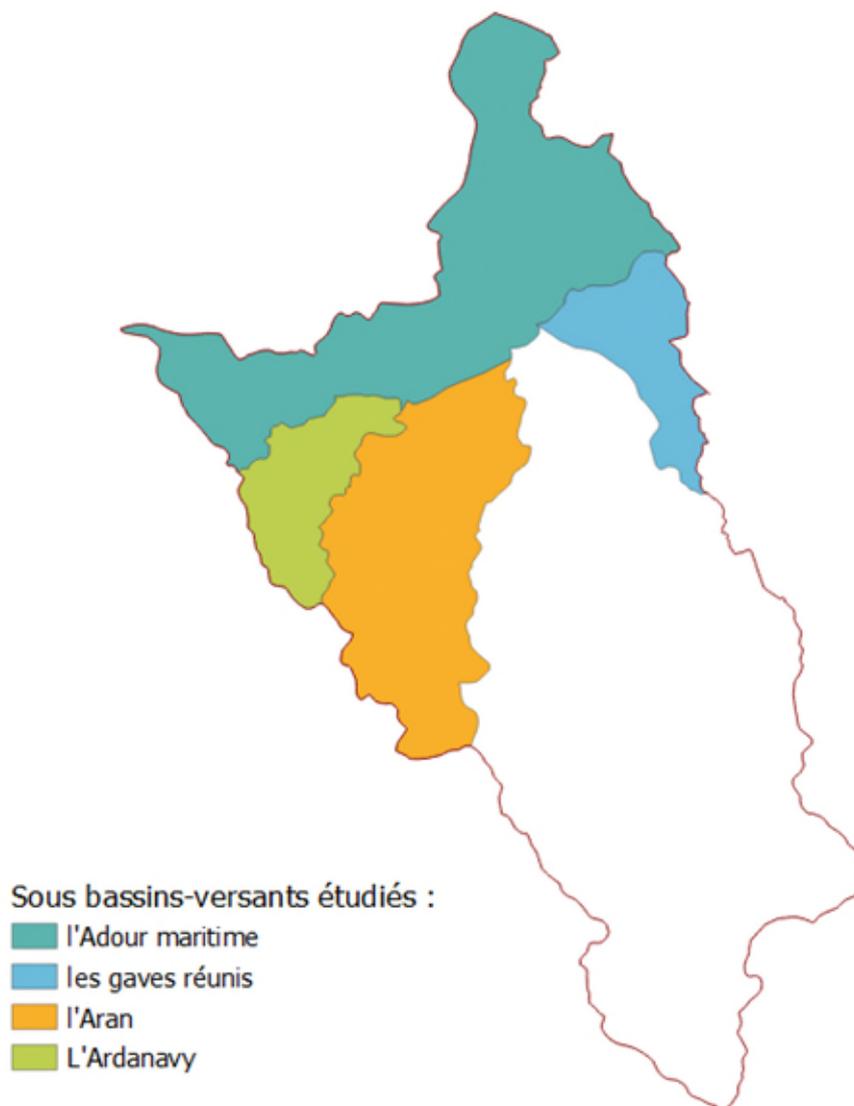
Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
Europe (fonds FEDER)	317 000,00 € TTC	30%	95 100,00 €
État (fonds Barnier)	317 000,00 € TTC	50%	158 500,00 €
Autofinancement ** <i>Syndicat mixte du bas Adour maritime</i>		<i>100% du résiduel</i>	63 400,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>317 000,00 €</b>

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB sera entièrement assuré par le syndicat mixte du bas Adour maritime dans le cadre de la convention dédiée de délégation de compétence entre le SMBAM et l'EPTB.





Plan de situation :





## FICHE DE PROPOSITION n° 38

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Evaluation environnementale du programme d'actions de prévention des inondations  
Action 1.9 du programme d'études préalable au programme d'actions de prévention des inondations  
Adour aval

### Zone d'influence :

Périmètre du programme d'actions de prévention des inondations Adour aval

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le programme d'actions de prévention des inondations est soumis à un rapport environnemental. Cette évaluation est à engager dès la construction du PAPI complet pour permettre d'enrichir le dialogue entre les parties prenantes lors de la construction du PAPI et de construire son contenu en tenant compte des enjeux environnementaux. L'évaluation permet la recherche de « solutions de substitution », car elle vise à éviter, réduire ou compenser les incidences des actions prévues sur l'environnement et la santé humaine.

#### **Buts**

L'évaluation environnementale conforte la démarche PAPI, en montrant en amont le souci du porteur d'associer le public à la vision stratégique et de prendre en compte l'environnement. Elle permet :

- de présenter la stratégie en matière de gestion du risque d'inondation sur le territoire,
- d'assurer une cohérence avec les autres démarches stratégiques sur le territoire,
- de mieux comprendre les enjeux socio-écologiques et économiques du territoire,
- de développer la culture du risque et de faciliter l'appropriation du PAPI par le public.

#### **Contenu**

L'évaluation environnementale est un processus constitué de :

- l'élaboration d'un rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement (étude d'impact pour les projets, rapport sur les incidences environnementales pour les plans et programmes) par le maître d'ouvrage du projet ou la personne publique responsable du plan ou programme,
- la réalisation des consultations prévues, notamment la consultation de l'autorité environnementale, qui rend un avis sur le projet, plan, programme et sur le rapport d'évaluation des incidences sur l'environnement, et la consultation du public,
- l'examen par l'autorité autorisant le projet ou approuvant le plan ou programme des informations contenues dans le rapport d'évaluation et reçues dans le cadre des consultations.

**Mise en œuvre :**

Institution Adour avec un bureau d'études environnemental et/ou d'urbanisme

**Echéance - Délais :**

Durée prévisionnelle de l'étude : 3 ans (2025-2027)

**Coût de l'opération : 180 000,00 € TTC**

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Assiette de dépenses éligibles	Taux	Montant
État (fonds Barnier)	180 000,00 € TTC	50%	90 000,00 €
Autofinancement ** EPCI-FP		100% du résiduel	90 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>			<b>180 000,00 €</b>

\*\* Le reste à charge incombant à l'EPTB est réparti, dans un cadre conventionnel, entre les quatre EPCI-FP concernés par le périmètre du PAPI Adour aval, cosignataires de la convention de partenariat.

	Taux	Montant total
Communauté d'agglomération Pays Basque	81,46%	73 314,00 €
Communauté de communes du Seignanx	6,31%	5 679,00 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud	4,37%	3 933,00 €
Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	7,86%	7 074,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>90 000,00 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 39

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Etude hydraulique du sous bassin versant du Saison  
Action 1.10 du PEP au PAPI gave d'Oloron

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le diagnostic du programme d'études préalable au PAPI a mis en évidence un manque de connaissance important vis-à-vis de l'impact des inondations sur les affluents du Saison. Si l'atlas des zones inondables (AZI) et les zones d'inondations potentielles (ZIP) permettent bien d'appréhender l'enveloppe inondable sur l'axe principal, ce n'est pas le cas sur les affluents où les données sont très souvent absentes. Ces divers affluents ont pourtant un impact important sur l'inondabilité de plusieurs bourgs de villages ainsi que sur de nombreux habitats diffus.

Dans le cadre d'une convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI, le SIGOM, structure compétente sur le sous bassin versant du gave de Mauléon, a confié le portage de cette opération à l'Institution Adour.

#### **Buts**

Assurer une meilleure connaissance du risque d'inondation sur le secteur du sous bassin versant du Saison.

#### **Contenu**

Réalisation d'une étude hydraulique du Saison et de ses affluents  
Appel à un prestataire pour la réalisation de l'étude hydraulique et des relevés topographiques si nécessaire.

Par convention entre l'EPTB et le Syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents (SIGOM) il a été acté de traiter comptablement cette opération sous mandat.

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le

ID : 040-254002264-20241204-241204H2140H1-DE



**Coût de l'opération : 150 000,00 € TTC**

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Taux	Montant
Europe (FEDER)	30%	45 000,00 €
Etat (FNPRNM)	50%	75 000,00 €
Reste à charge (SIGOM)	20%	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>150 000,00 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 40

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Risques fluviaux

### Intitulé de l'opération :

Evaluation environnementale  
Action 1.15 du PEP au PAPI gave d'Oloron

### Zone d'influence :

Bassin versant du gave d'Oloron

### Description de l'opération :

#### **Origine**

L'évaluation environnementale, exigée par le nouveau cahier des charges PAPI 3 vs 2023, a pour but de s'assurer que les enjeux environnementaux existants sur le territoire et protégés par le Code de l'environnement ont été identifiés et faciliter leur prise en compte et leur intégration dans la stratégie du PAPI.

#### **Buts**

L'objet de l'évaluation est de fournir les informations permettant de montrer comment, dans une logique de gestion intégrée du territoire, il a été tenu compte, lors de l'élaboration du projet de PAPI, des milieux naturels et des paysages, en respectant la séquence « éviter/réduire/compenser ».

Cette analyse préalable doit permettre d'évaluer, dès la conception du programme d'actions et le cas échéant de façon itérative, les impacts environnementaux. C'est une occasion d'évaluer préalablement le degré d'acceptabilité du projet au regard des enjeux environnementaux et de la réglementation existante et d'adapter, le cas échéant, le programme pour garantir, in fine, sa rapide mise en œuvre.

#### **Contenu**

L'évaluation environnementale nécessaire au dossier PAPI sera confiée à un prestataire extérieur. Son cahier des charges sera élaboré en lien avec les services de la DREAL et de la DDTM64 de manière à répondre au mieux aux exigences des services instructeurs du PAPI.

### Mise en œuvre :

Institution Adour avec le concours d'une prestataire extérieur

### Echéance - Délais :

Durée de l'opération : 3 ans



**Coût de l'opération : 150 000 € TTC**

**Plan de financement prévisionnel :**

Organisme	Taux	Montant
Etat (FNPRNM)	50%	75 000,00 €
Reste à charge *	50%	75 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>150 000,00 €</b>

\* La répartition du reste à charge est établie comme suit entre les trois structures en charge de la GEMAPI sur le territoire selon la clef de répartition retenue pour la mise en œuvre des actions mutualisées à l'échelle du PAPI défini par convention

**Détail de la répartition du reste à charge :**

	Taux	Montant
communauté de communes de la vallée d'Ossau	22,10%	16 575,00 €
syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et Affluents	50,99%	38 242,50 €
syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents	26,91%	20 182,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>75 000,00 €</b>





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 41

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Gestion intégrée

### Intitulé de l'opération :

Evaluation environnementale du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Adour amont

### Zone d'influence :

Bassin de l'Adour en amont de la confluence avec les Luys (230 km d'Adour), hors bassin de la Midouze  
Superficie totale : 4 806 km<sup>2</sup>

Départements concernés : Gers (13,6%), Landes (35%), Pyrénées-Atlantiques (13,4%) et Hautes-Pyrénées (38%)

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Le SAGE Adour amont est actuellement en phase de révision. Du fait de sa portée juridique, le SAGE fait l'objet d'une consultation du public par voie électronique, prévue par l'article L.123-19 du Code de l'environnement, dans laquelle un rapport d'évaluation environnementale est joint. Le 23 septembre 2024, la CLE s'est positionnée en faveur de l'externalisation de l'évaluation environnementale.

#### **Buts**

L'évaluation environnementale d'un SAGE vise à analyser les incidences du schéma au regard des enjeux environnementaux et des objectifs de protection de l'environnement pour ce territoire, à justifier les choix opérés pendant son élaboration, et à s'assurer que le SAGE est bien compatible avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin et cohérent avec les autres politiques d'aménagement et d'urbanisme. Elle sert ainsi d'une part à accompagner la CLE dans la rédaction de son SAGE en identifiant les insuffisances des dispositions proposées et en proposant des alternatives, mais également à renforcer le processus participatif en soumettant ce rapport environnemental à l'enquête publique en même temps que les autres documents du SAGE. Afin de garantir la neutralité de ses conclusions, une externalisation est donc souhaitable.

#### **Contenu**

L'évaluation environnementale aboutit à un rapport environnemental, prêt à être soumis à l'autorité environnementale et à la consultation du public, qui doit comporter :

- une présentation résumée du SAGE, de ses objectifs et de son articulation avec d'autres programmes mis en œuvre sur le territoire étudié,
- une présentation de l'état initial de l'environnement sur le territoire et de son évolution prévisible en l'absence de SAGE,
- une analyse des impacts du SAGE sur l'environnement,



- l'exposé des motifs ayant conduit au choix du projet définitif du SAGE par rapport à d'autres scénarios,
- la présentation des mesures éventuelles de réduction ou de compensation des impacts négatifs du SAGE ainsi que le dispositif de suivi nécessaire pour mesurer l'occurrence des impacts du SAGE lors de sa mise en œuvre,
- la méthodologie employée pour procéder à l'évaluation environnementale tout au long de l'élaboration du SAGE.

Cette dernière est à co-construire avec le comité technique du SAGE.

#### Interventions antérieures :

Une évaluation environnementale a été réalisée en 2010-2012 pour le SAGE Adour amont actuellement en vigueur.

#### Maître d'œuvre :

Institution Adour

#### Echéance - Délais :

18 mois.

Lancement fin 2025 pour un déroulé sur la période de rédaction du PAGD et du règlement du SAGE révisé (objectif fin 2026).

#### Coût de l'opération : 40 000 € TTC

#### Plan de financement prévisionnel :

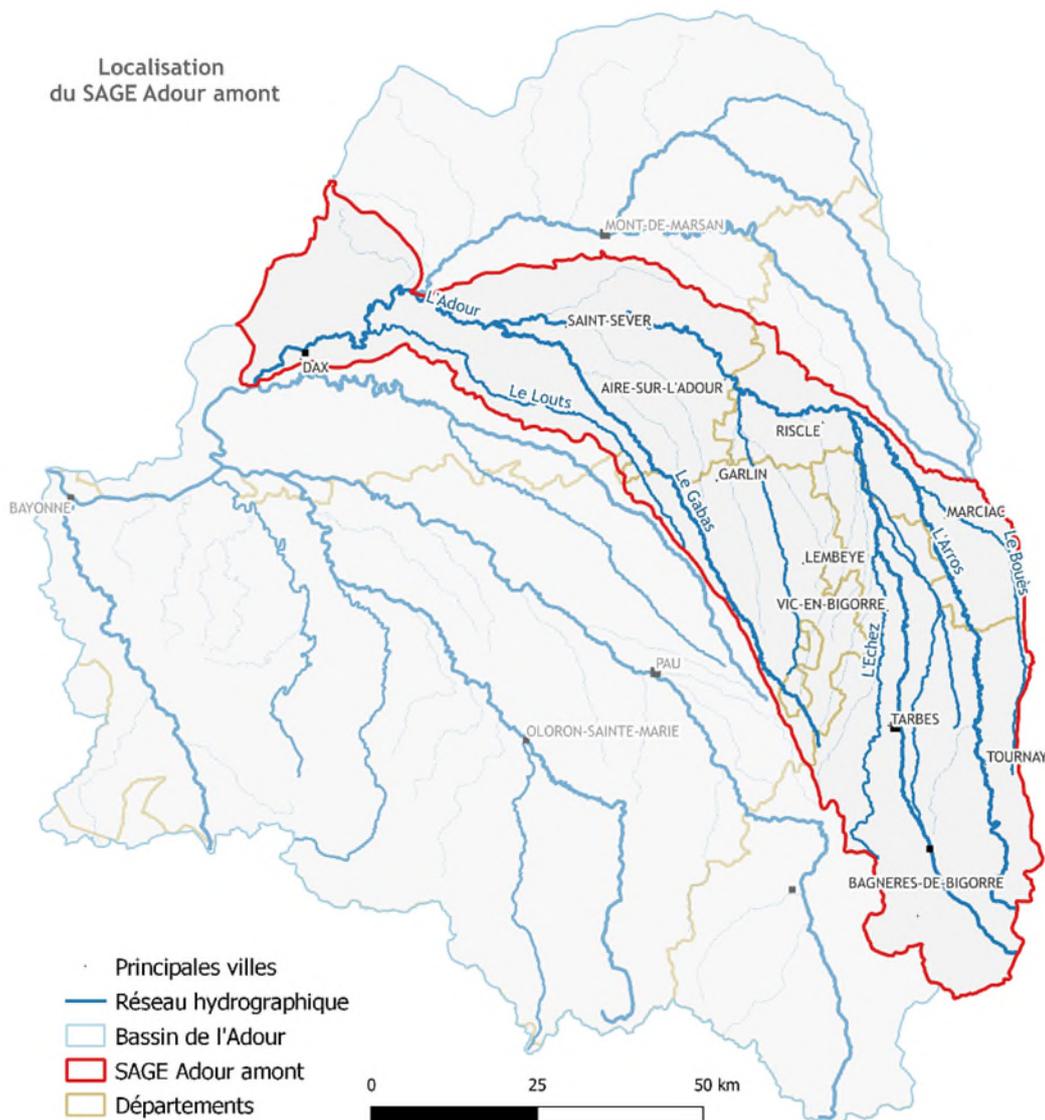
	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne (70%)	28 000 €
Autofinancement *	12 000 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>

\* à part égale entre départements soit 3 000 € par département.





## Plan de situation :





## FICHE DE PROPOSITION n° 42

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource - Sécurité des ouvrages hydrauliques

### Intitulé de l'opération :

Réservoir d'Hagetmau - amélioration du système d'auscultation

### Zone d'influence :

Bassin versant du Louts - affluent rive gauche de l'Adour

### Description de l'opération :

#### **Origine**

L'étude de dangers réalisée en 2016 a mis en évidence, dans le cadre des mesures destinées à réduire la probabilité d'occurrence des scénarios accidentels, la nécessité d'améliorer le système d'auscultation du barrage d'Hagetmau.

Ces préconisations sont reprises dans l'arrêté préfectoral n°2020-108 avec une échéance de réalisation au 31 juin 2025.

#### **Buts**

- Amélioration du dispositif de mesure du niveau piézométrique dans le corps du remblai :  
Les niveaux piézométriques sont inférieurs à la cote de pose des cellules. C'est pourquoi, pour assurer le suivi du niveau piézométrique dans le corps du remblai, il serait nécessaire de mettre à jour le dispositif de suivi en installant de nouveaux points de contrôle (dans le remblai du barrage ainsi que dans la zone de la résurgence aval) permettant de mesurer de manière fiable le niveau piézométrique dans le corps du remblai. Concernant le dispositif de mesure du niveau piézométrique actuel, il serait nécessaire de réparer ou de remplacer les cellules C1 et C5 défectueuses.

- Amélioration du suivi topographique :  
Même si les tassements sont acquis, il reste utile de vérifier que les tassements restent dans la limite de la précision des mesures et de garder un moyen de détecter des mouvements en crête, en particulier suite à un événement particulier type séisme. Il est donc recommandé de remettre en état les repères topographiques et de garder la possibilité de faire des mesures à la demande et après un événement particulier (tel que crue importante, séisme, tempête, ...)

De plus, afin d'améliorer la connaissance de l'ouvrage, une campagne géophysique et géotechnique complémentaire de l'ensemble du remblai du barrage doit être réalisée.

### Contenu

Etudes/Maitrise d'œuvre : bureau d'études agréé pour barrage de classe B  
Travaux



**Interventions antérieures :**

Etude de dangers

**Maître d'ouvrage :**

Institution Adour

**Délais :**

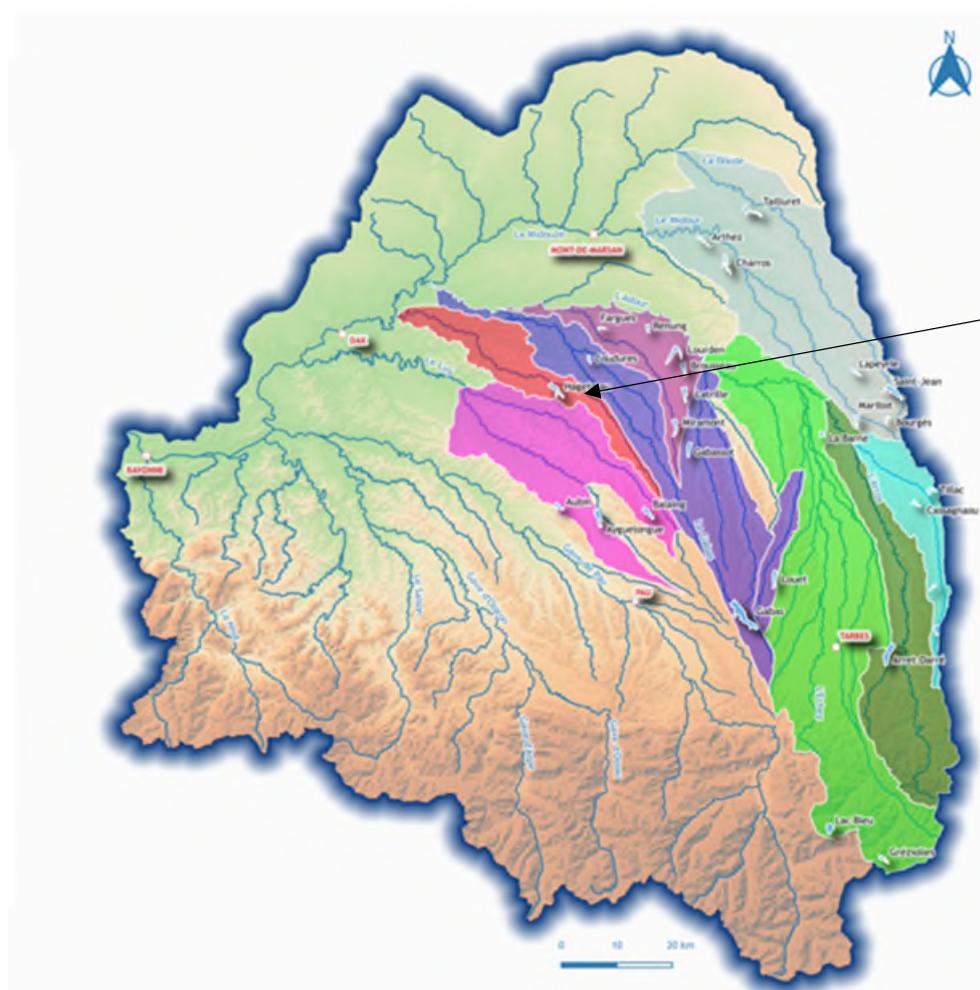
18 mois

**Coût de l'opération : 160 000 € HT**

**Plan de financement prévisionnel :**

Département des Landes : 100%

**Plan de situation :**



Hagetmau





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 43

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource - Sécurité des ouvrages hydrauliques

### Intitulé de l'opération :

Réservoir de Fargues - mise à niveau de la crête

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour Landais

### Description de l'opération :

#### **Origine**

L'étude de dangers réalisée en 2019 a mis en évidence des tassements au niveau de la crête, le niveau de sa cote actuelle est en dessous de sa cote d'arasement réglementaire.

Cette action à mener est inscrite dans l'arrêté préfectoral n°2021-106 fixant les prescriptions relatives à la sécurité du barrage de Fargues.

#### **Buts**

La crête du barrage de Fargues est d'une largeur de 4 mètres sur 285 ml de long. Elle est empierrée sur une épaisseur de 20 cm en 0/25. La digue s'établit théoriquement à 84,50 m NGF selon les plans d'avant-projet détaillé et repris dans l'arrêté de construction du barrage.

Des tassements sur le long terme entraînent un sous-passement très localisé de la cote de la crête, avec un niveau 84,32 m NGF en rive droite pour une cote réglementaire à 84,50 m NGF.

Il est donc nécessaire de remblayer la crête, au droit des tassements long terme (84,32 m NGF sur la rive droite), de façon à revenir à la cote d'arasement réglementaire 84,50 m NGF (d'autant plus que le rapport d'auscultation considère que les tassements sont presque finalisés).

#### **Contenu**

Travaux

### Maître d'œuvre :

Institution Adour

### Echéance - Délais :

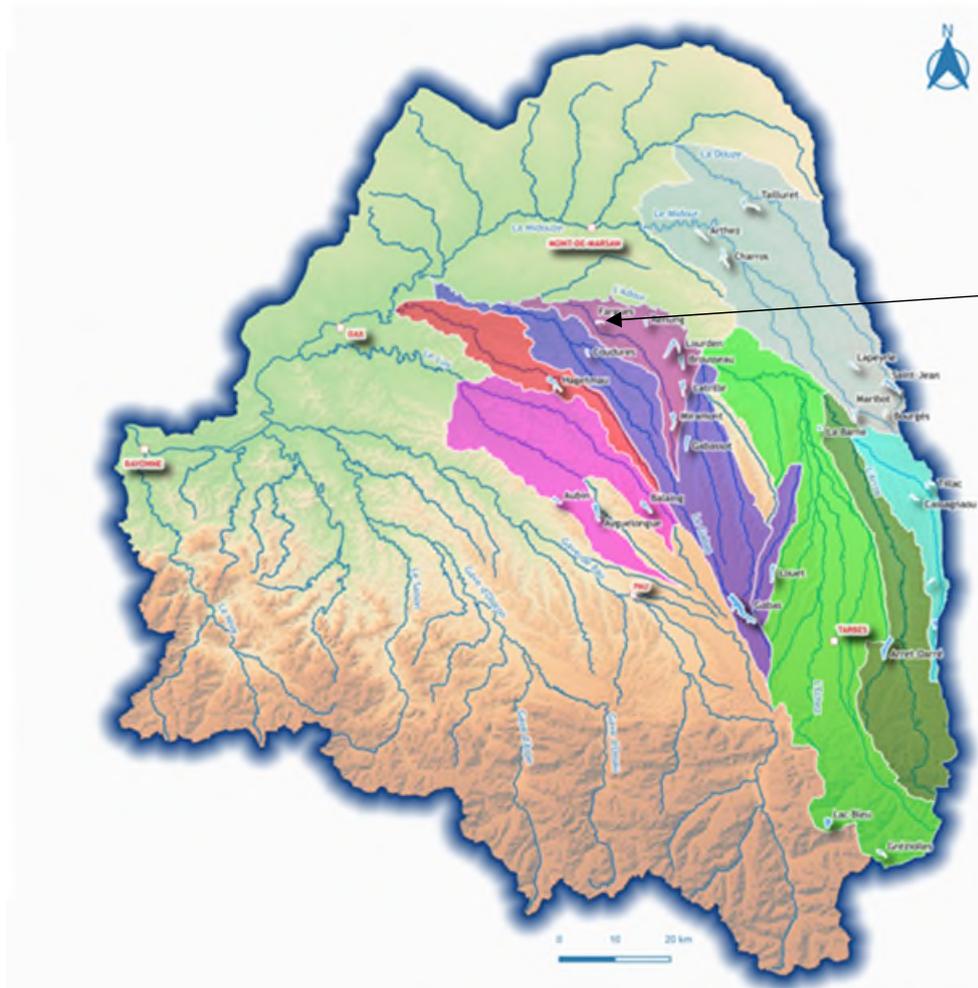
31 décembre 2025

### Coût de l'opération : 10 000 € HT



**Plan de financement prévisionnel :**  
Département des Landes : 100%

**Plan de situation :**



Fargues





**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 44

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource - Sécurité des ouvrages hydrauliques

### Intitulé de l'opération :

Réservoir d'Ayguelongue - amélioration évacuateur de crue

### Zone d'influence :

Bassin versant du Luy de Béarn

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Lors de la révision de l'étude hydraulique dans le cadre de l'étude de dangers réalisée en 2019 sur le barrage d'Ayguelongue, il en est ressorti que les revanches minimales dans le coursier sont suffisantes pour la crue exceptionnelle de période de retour 3 000 ans, excepté au niveau du bassin de dissipation où un débordement est observé.

Ces préconisations sont reprises dans l'arrêté préfectoral n° 64-20200804002 avec pour échéance de réalisation le 31 décembre 2025.

#### **Buts**

Afin de remédier au débordement observé au niveau du bassin de dissipation lors d'une crue exceptionnelle de retour de 3 000 ans, une rehausse du talus rive droite (côté barrage) par un merlon en matériaux argileux de 0,80 m de hauteur et environ 80 m de longueur doit être mis en place.

#### **Contenu**

Travaux

### Interventions antérieures :

Sans objet

### Maître d'œuvre :

Institution Adour

### Echéance - Délais :

31 décembre 2025

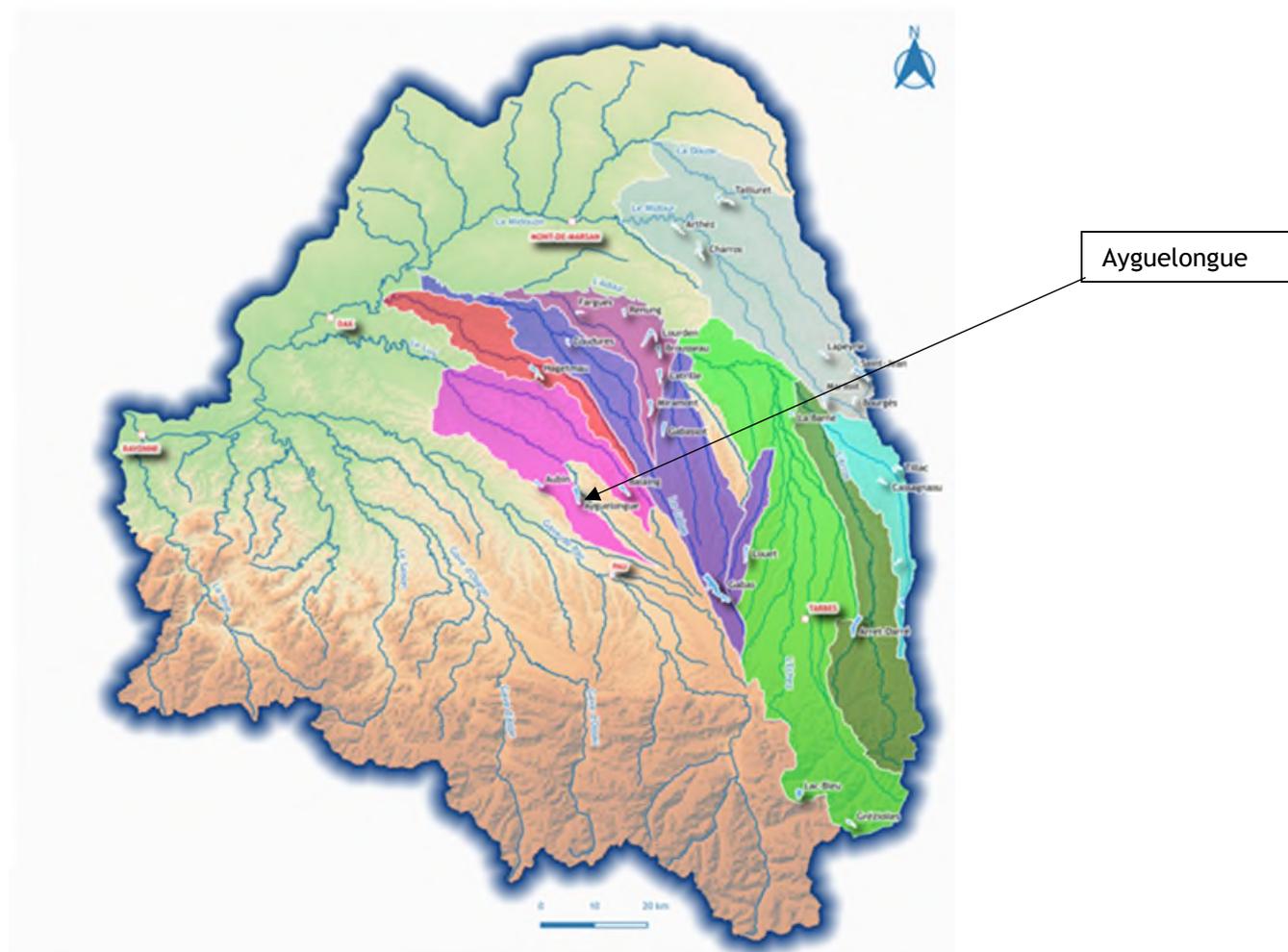
**Coût de l'opération : 60 000 € HT**



**Plan de financement prévisionnel :**

	Taux	Montant
Département des Landes	21,5%	12 900 €
Département des Pyrénées-Atlantiques	78,5%	47 100 €

**Plan de situation :**





## FICHE DE PROPOSITION n° 45

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Travaux de restauration des moyens de pompage pour un riverain du réservoir de Miramont suite à une condamnation judiciaire

### Zone d'influence :

Usager riverain du réservoir de Miramont

### Description de l'opération :

#### **Origine**

##### Contexte historique et demande :

Lors de la construction du réservoir de Miramont (début des années 1990), dans le cadre de la maîtrise foncière du projet l'Institution Adour a acheté des parcelles agricoles auprès de la famille Gallié. A l'issue des négociations avec ce vendeur, un certain nombre de dispositions et compensations à charge de l'Institution Adour avaient été inscrites dans l'acte notarié.

Parmi ces obligations :

- création d'une clôture de 850 m de long sur 1,5 m de haut avec 2 accès au matériel de pompage et son entretien,
- une servitude réelle et perpétuelle pour accorder le droit d'eau dans la limite de 30 Ha. (droit d'eau soumis à la signature du contrat de restitution aux conditions en vigueur),
- placer des collecteurs de drainage pour évacuer les eaux issues de la propriété vers le lac,
- aménager une contre-digue en un point profond permettant l'installation de la station de pompage avec un groupe motopompe et son abri.

Les travaux imposés à l'acquéreur devaient être exécutés dans un délai de 1 an.

Durant 24 ans, Monsieur Gallié et ses successeurs n'ont jamais fait valoir leur droit d'eau et la restauration des moyens de pompage n'a pas été réalisée. La clôture et les drains ont, eux, été réalisés.

En 2003, Monsieur Lasplaces a pris à bail les terres en l'état et à partir de 2015, n'ayant pu obtenir des volumes auprès de l'ASA de Miramont dont le périmètre irrigué de 266 ha s'étend autour de sa propriété, il s'est intéressé au droit d'eau attaché aux terres louées.

Courant 2016 deux réunions ont eu lieu : accord de l'Institution Adour sur le droit d'eau mais pas sur la restauration des moyens de pompage (prescription pour l'Institution Adour car le préjudice de suppression des dispositifs de pompage ne concernait que le propriétaire irrigant de l'époque de la construction).



Le 1<sup>er</sup> contrat de restitution a été proposé fin 2016, sans réponse de M. Lasplaces. En 2018, M. Lasplaces a décliné la mise en place d'un contrat de restitution par courriel de confirmation du 17 juillet 2018.

En 2019, 2020 et 2021 M. Lasplaces n'a pas renouvelé sa demande de droit d'eau.

En 2020, M. Lasplaces a fait l'acquisition d'une maison d'habitation, dépendances et terrains attenants pour une surface de 1,39 ha auprès de la famille Gallié, sans mention de servitude.

La SCEA Lescoulier (représentée par M. Lasplaces) a acquis auprès de M. Gallié (fils du propriétaire originel) des terres agricoles pour une surface totale de 28,95 ha ; ces terres sont situées de part et d'autre de la maison d'habitation et sont mitoyennes à l'est du réservoir.

Ilots agricoles SCEA Lescoulier

Maison d'habitation



Au début de l'année 2021 : nouvelle réunion avec M. Lasplaces qui demande la mise en place du droit d'eau et la création de la station de pompage et du réseau jusqu'à ses parcelles ; puis relances par courriels au printemps 2021. L'Institution Adour lui répond en octobre 2021 que le droit d'eau est toujours disponible et activable pour 2022 (30 ha soit 45 000 m<sup>3</sup>, aux conditions tarifaires de la CSP en vigueur). M. Lasplaces n'a pas signé la convention de restitution proposée car pour lui elle est liée à la création des infrastructures d'irrigation à la charge de l'Institution Adour.





### Procédure judiciaire

Début 2023, M. Lasplaces a engagé une procédure contentieuse avec un avocat.

Le jugement rendu en décembre 2023 édicte que l'Institution Adour doit prendre en charge toutes les demandes - droit d'eau, création d'une digue en un point profond du réservoir, mise en place des équipements d'amenée d'eau à la parcelle - excepté la remise en état des clôtures, les coupes de branches et l'entretien des drains.

Pour l'aménagement de la contre-digue et les installations de pompage avec alimentation électrique et d'amenée d'eau aux parcelles de la SCEA Lescoulier, le tribunal a nommé un expert.

Une première réunion a eu lieu le 6 mai 2024 en présence des parties.

L'Institution Adour a proposé une solution technique alternative qui permet d'amener l'eau aux parcelles mais sans création d'une contre-digue dans le réservoir, présentant de nombreux désavantages, pour s'orienter vers une alimentation depuis la station de pompage en pied de barrage. La partie adverse s'est dite prête à accepter toute solution alternative qui permet d'amener l'eau aux parcelles.

Les conclusions de l'expert sont toujours en attente : l'audience du 24 septembre 2024 au tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan a été reportée.

### **L'étude de préféabilité réalisée en 2021 présente 2 solutions :**

- Solution1 : alimentation depuis la station de pompage en pied de barrage, avec groupe électropompe et ses accessoires, dont l'électrification, longueur de canalisation de 1,2 km ;
- Solution 2 : groupes électropompe sur radeau sur le lac, à 140 m de la berge, dont électrification, et une longueur totale de canalisation de 640 m.

Les deux solutions présentent des coûts estimatifs équivalents.

### ***Buts***

Répondre aux injonctions du juge en mettant en application les conclusions de l'expert.

### ***Contenu***

Travaux et maîtrise d'œuvre.

Dans l'attente des conclusions de l'expert et de son acceptation par M. Lasplaces, la solution 1 est privilégiée car elle présente de nombreux avantages : faisabilité technique, durabilité, sécurité, coûts de maintenance et facilité de maintenance.

### **Maître d'ouvrage :**

Institution Adour

### **Echéance - Délais :**

Les délais de réalisation dépendront des conclusions de l'expert à venir. Echéance estimative 30 juin 2025 / 30 décembre 2025.

### **Coût de l'opération : 160 000 € HT**

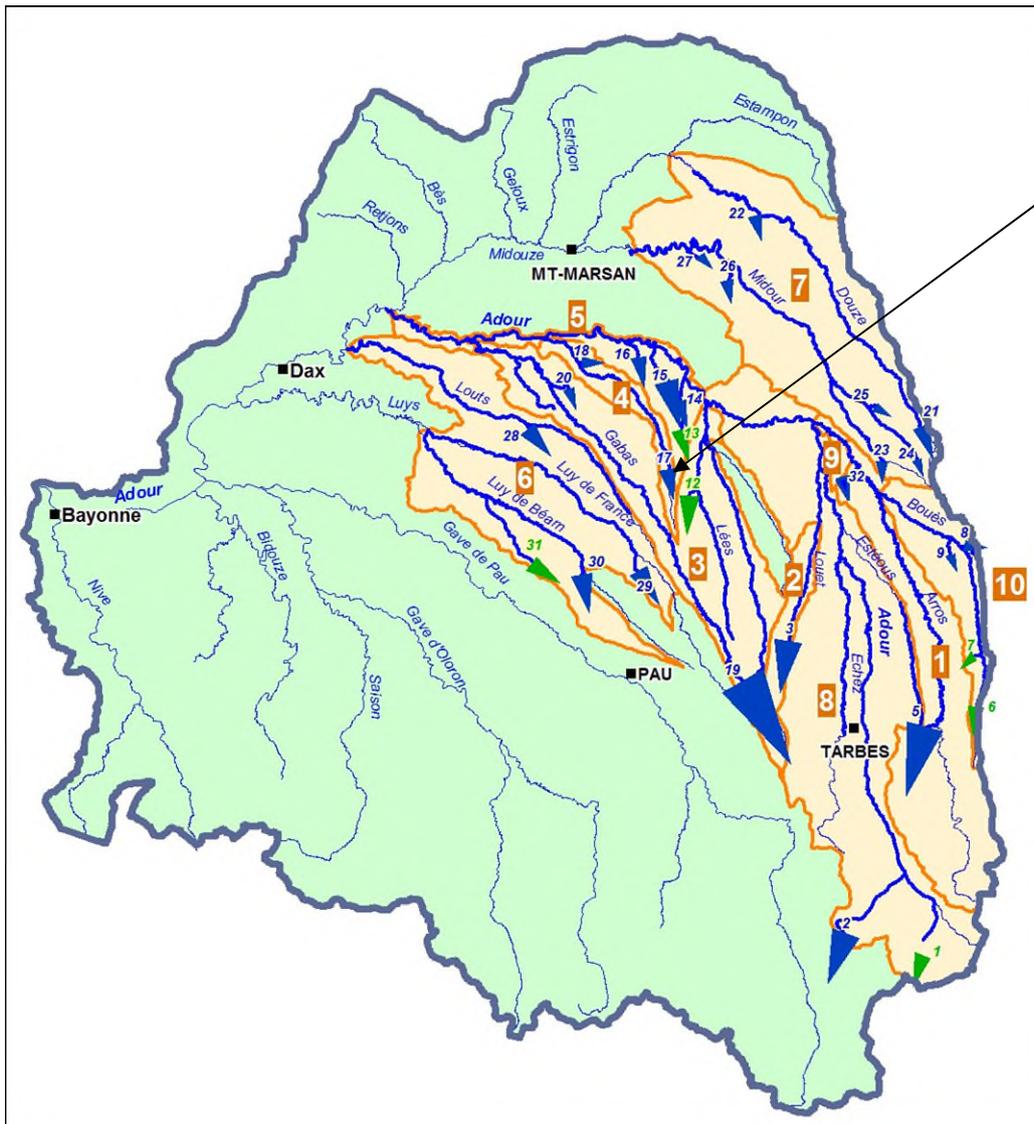
### **Plan de financement prévisionnel :**

	Taux	Montant
Département des Landes	100%	160 000 €
<b>Montant total</b>	<b>100%</b>	<b>160 000 €</b>





**Plan de situation :**



Miramont





## FICHE DE PROPOSITION n° 46

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Equipement de la prise d'eau du canal d'Andrest (65)-Phase pré-études

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour amont, canal d'Andrest (et son réseau secondaire) et cours d'eau de l'Echez, sur le département des Hautes-Pyrénées

### Description de l'opération :

#### **Origine**

Deux études de définition des conditions d'amélioration de la gestion des eaux sur le canal d'Andrest (canal de dérivation de l'Echez à Oursbelille, 65) ont été portées en 2015 et en 2022 par le syndicat mixte de gestion de l'Echez et de ses canaux et par l'Institution Adour.

A l'issue de ces études il était prévu de s'orientation vers la solution de **création d'un seuil déversant sur le canal d'Andrest** (sans équipement électromécanique, afin de limiter les coûts de fonctionnement).

En parallèle de ces travaux à réaliser sur le seuil, des travaux seraient à réaliser sur le cours d'eau de l'Echez (nettoyage des berges et du fond du lit, élargissement du lit de l'Echez immédiatement en aval du seuil partiteur)

#### **Buts et contenu :**

- Expertiser les projets de travaux prédéfinis dans les études antérieures, réaliser les études complémentaires nécessaires (hydrologie topo, géotechnie et environnement) et constitution des dossiers techniques et si nécessaire réglementaires correspondants ;
- Réfléchir à la gestion de l'eau sur le canal d'Andrest et ses canaux dérivés en période d'étiage et période de crues (en lien avec le SMAA) - collaboration et échanges avec les acteurs locaux (irrigants, communes, SMAA) ;
- Travail d'animation locale sur les possibilités foncières (conventions avec les propriétaires riverains ou achats des surfaces nécessaires aux aménagements) ;
- Projets de travaux retenus à l'issue de la phase d'expertise et d'études : établir le projet, un planning et un chiffrage.

#### **Maître d'ouvrage :**

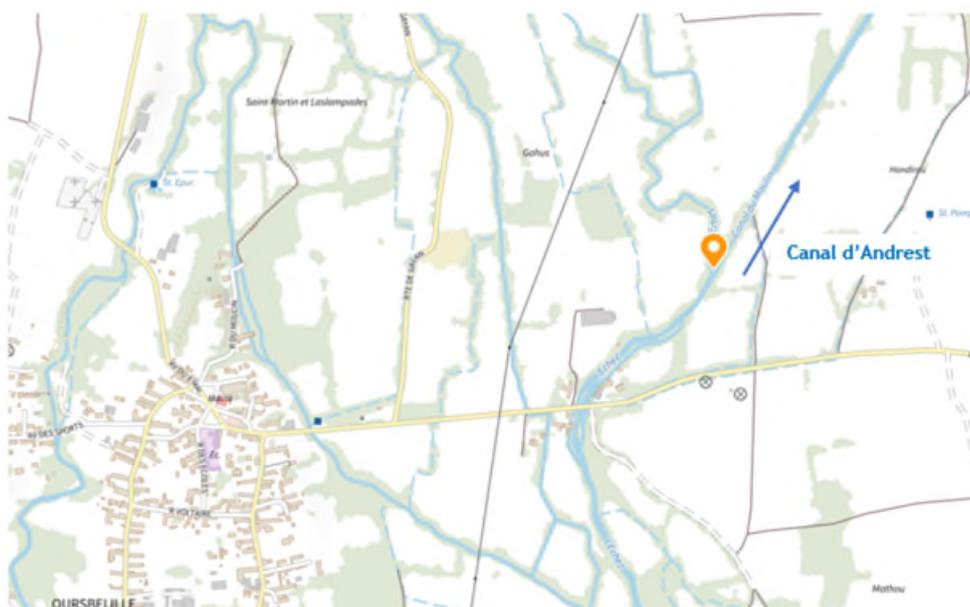
Institution Adour

**Echéance - Délais :**

18 mois

**Coût de l'opération : 60 000 € TTC****Plan de financement prévisionnel :**

	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne (70% du TTC)	42 000 €
Autofinancement : Département des Hautes-Pyrénées	18 000 €

**Plan de situation :**



**INSTITUTION ADOUR**  
Etablissement Public Territorial de Bassin  
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Programme Institution Adour 2025

## FICHE DE PROPOSITION n° 47

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Réseau de mesure pour le suivi quantitatif de l'Adour amont - Modernisation de stations hydrométriques (prise et restitution du Canal de la Gespe et prise du canal de l'Alaric)

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour : Adour amont et Echez - Départements des Hautes-Pyrénées et du Gers

### Description de l'opération :

#### **Origine**

- Gestion quantitative sur le territoire de l'Adour amont (Hautes-Pyrénées / Gers), sur les cours d'eau et la nappe d'accompagnement de l'Adour
- Mise en œuvre du programme d'équipement du tableau de bord historique de l'Institution Adour avec modernisation de stations hydrométriques existantes

#### **Buts**

Améliorer la gestion des étiages (cours d'eau et réseaux de canaux)

#### **Contenu**

Trois stations de télémessures hydrométriques sont obsolètes et doivent être modernisées :

- prise et restitution du canal de la Gespe pour l'irrigation et le soutien d'étiage de l'Echez
- prise du canal de l'Alaric

Les travaux prévisionnels de remplacement du système existant par une station GPRS consistent en la mise en place d'une centrale de mesure avec modem, alimentée par batterie.

### Interventions antérieures :

Remise en état et remise en service de stations de mesures hydrométriques et piézométriques dans le cadre du tableau de bord de l'Adour amont (programme 2018), y compris trois piézomètres.

### Échéance - Délais :

1 an

### Coût de l'opération : 18 000 € HT

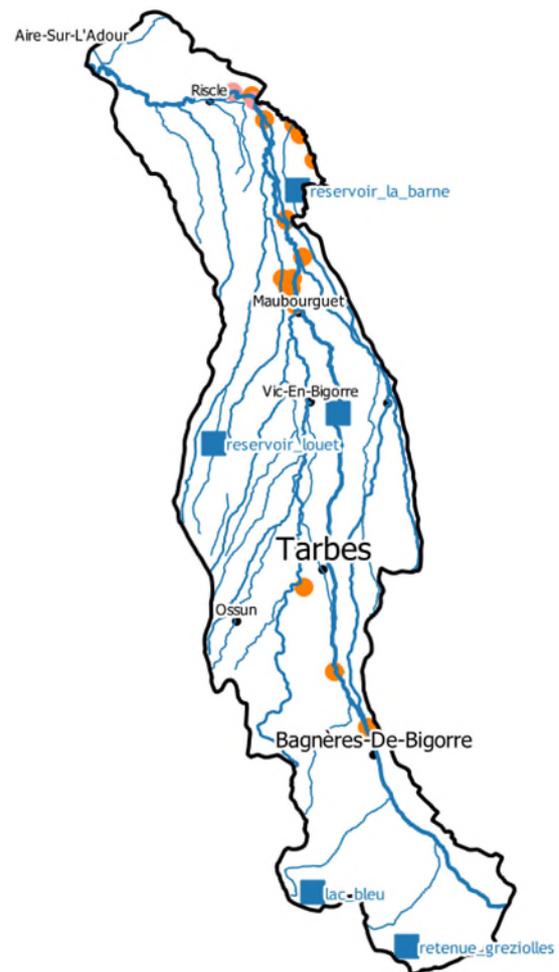


### Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Montant
Agence de l'eau Adour-Garonne (action PTGE Adour amont)	70%	12 600 €
Autofinancement Institution Adour dont :	30%	5 400 €
<i>Département 65 (2/3)</i>		3 600 €
<i>Département 32 (1/3)</i>		1 800 €

### Plan de situation des stations hydrométriques et piézométriques existantes:

1	Prise du canal de l'Alaric à Pouzac
2	Prise d'eau du canal de Cassagnac à Tieste-Uragnoux
3	Prise d'eau du canal de la Gespe à Hiis
4	Restitution du canal de l'Alaric aux Charrutots
5	Restitution du Bas-Alaric dans l'Adour à Izotges
6	Restitution du ruisseau de la Barne - Peyrens dans l'Arros
7	Restitution du canal de Cassagnac dans l'Arros à Plaisance
8	Restitution du Laas dans l'Arros à Tasque
9	Restitution du canal de la Gespe dans l'Echez à Tarbes
10	Le Layza à Villefranque
11	Restitution du canal de Sombrun dans le canal de Vieil-Adour à Estirac
12	Prise d'eau du canal de Sombrun à Maubourguet
13	Station de pompage de l'ASA de Lapalud-Jarras dans l'Adour
14	Piézomètre C à Estirac
15	Piézomètre D à Estirac
16	Piézomètre à Labatut-Rivière





## FICHE DE PROPOSITION n° 27 bis

Compétence afférente	Gouvernance / décision
Compétences historiques	Collège « membres fondateurs »

### Type d'opération :

Ressource en eau

### Intitulé de l'opération :

Réseau de mesure pour le suivi quantitatif de l'Adour amont - Équipement en piézomètres et réalisation de mesures in-situ sur les nappes superficielles de l'Adour

### Zone d'influence :

Bassin versant de l'Adour en amont d'Aire-sur-l'Adour : Adour amont - Départements des Hautes-Pyrénées et du Gers. Nappe des sables

### Description de l'opération :

#### **Origine**

- Gestion quantitative sur le territoire de l'Adour amont (Hautes-Pyrénées / Gers), sur les cours d'eau et la nappe d'accompagnement de l'Adour
- Mise en œuvre du programme d'équipement du tableau de bord historique de l'Institution Adour avec expertise pour mise à jour de la liste des équipements à réhabiliter ou nouveaux équipements à créer
- Amélioration de la connaissance de la nappe alluviale de l'Adour en lien avec les démarches en cours mobilisant des aspects de relation nappe-rivière (dont le dossier d'autorisation unique de prélèvement porté par l'OUGC Irrigadour)

#### **Buts**

Amélioration de la connaissance de la nappe d'accompagnement de l'Adour dans le bassin versant de l'Adour amont - amélioration de la gestion des étiages

#### **Contenu**

*Cette fiche programme modificative annule et remplace la fiche programme n° 27 de l'année 2024.*

#### **- Densification du réseau de mesure du suivi de la nappe alluviale de l'Adour**

Afin d'appréhender le fonctionnement de la nappe d'accompagnement de l'Adour amont et dans le cadre de la gestion des étiages de ce territoire, l'Institution Adour a prévu de poursuivre l'équipement et le suivi - maintenance des stations du réseau de mesure (piézomètres) sur le territoire de l'Adour en amont d'Aire.

L'Institution Adour a établi un calendrier prévisionnel pour l'aménagement/équipement des piézomètres sur le territoire de l'Adour amont. Plus précisément il s'agit de la remise en état de fonctionnement de tout ou partie de la liste de piézomètres objet de l'expertise préalable :



Commune	Travaux à prévoir
Gayon	Forage + équipement dispositif de mesure
Saint-Germé	Équipement dispositif de mesure
Vic-en-Bigorre	Équipement dispositif de mesure
Maubourguet	Équipement dispositif de mesure
Lafitole	Forage + équipement dispositif de mesure
Barcelonne-du-Gers	Forage + équipement dispositif de mesure

Les travaux prévisionnels consistent en :

- mise en place d'une sonde de mesure,
- alimentation par panneaux photovoltaïques,
- cabine avec batterie, moyens de télécommunication, télétransmission, ...

Suite à des visites terrains, les travaux à réaliser sur chaque site seront définies plus précisément en fonction de l'état actuel des piézomètres.

En plus de ces travaux d'équipement, certains sites nécessiteront la création d'un forage adapté.

- **Réalisation de mesures in-situ permettant de caractériser les paramètres hydrodynamiques de la nappe alluviale de l'Adour et de la nappe des sables**

Afin de conforter nos connaissances de la nappe alluviale de l'Adour dans la perspective du nouveau dossier de demande d'autorisation unique de prélèvement porté par Irrigadour, il est envisagé de réaliser des mesures de terrain permettant de déterminer certains paramètres hydrodynamiques des nappes superficielles de l'Adour et des sables.

Ces informations serviront à renforcer l'évaluation de l'impact des prélèvements effectués dans ces nappes et de justifier les choix techniques qui en découlent.

Afin de réaliser ce travail, il est envisagé de proposer deux stages (un par secteur d'étude) au printemps 2025. Le niveau d'expertise et de compétences nécessaires correspondent à un stage de fin d'étude de niveau bac +5, soit 6 mois. Par ailleurs, les mesures de terrain pourront demander certains équipements spécifiques, ce qui explique la provision d'une enveloppe dédiée.

#### Interventions antérieures :

Remise en état et remise en service de stations de mesures hydrométriques et piézométriques dans le cadre du tableau de bord de l'Adour amont (programme 2018), y compris trois piézomètres.

#### Échéance - Délais :

1 an

#### Coût de l'opération : 77 000 € HT

63 000 € HT pour les investissements à réaliser dans le cadre de l'opération

14 000 € HT pour les mesures de terrain

#### Plan de financement prévisionnel :

	Taux	Investissement	Mesures terrain
Agence de l'eau Adour-Garonne (action PTGE Adour amont)	70%	44 100 €	9 800 €
Autofinancement	30%	18 900 €	4 200 €
Département 65 (2/3)		12 600 €	2 800 €
Département 32 (1/3)		6 300 €	1 400 €





**Plan de situation :**

